



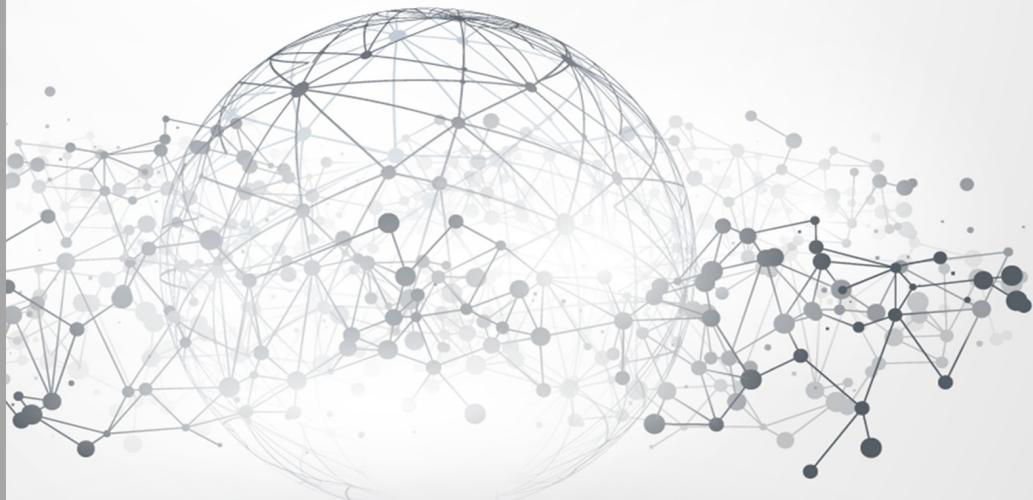
Les Cahiers du CCRAG

Revue semestrielle du Centre Centrafricain
de Recherche et d'Analyse Géopolitique

Numéro spécial / Décembre 2025

Société et mémoire en République centrafricaine

Coordonné par Calvin MINFEGUE



Les cahiers du CCRAG

Revue semestrielle du Centre Centrafricain de Recherche et d'Analyse Géopolitique

Numéro spécial

Décembre 2025

Société et mémoire en RCA

Numéro coordonné par Calvin MINFEGUE

Cette revue a été réalisée par les éditions Pygmies (Douala, Cameroun)

Tél. : +237 677 47 85 55 – +237 677 13 42 11

contact@pygmieseditions.com

www.pygmieseditions.com

Impression : Ultranet Print

B.P 1368 Bafoussam

Site web : www.ultranetprint.com

Contacts : +237 671451787

Achevé d'imprimer le 15 décembre 2025

Tous droits réservés pour tous pays

Dépôt légal : décembre 2025

© Les Cahiers du CCRAG

Le Code de la propriété intellectuelle interdit les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit, sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants cause, est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

ISSN : 9782-6043

ISBN : 000-0000-000-00-0

Les Cahiers du CCRAG

Revue semestrielle du Centre Centrafricain de Recherche et d'Analyse Géopolitique

Comité de Rédaction

Paul-Crescent BENINGA
Ecclésiaste DANGA
Calvin MINFEGUE

Comité scientifique

Jean-François AKANDJI
Armand LEKA ESSOMBA
Roland MARCHAL
Danièle DARLAN
Clément Anicet GUIYAMA-MASSOGO
Claude-Ernest KIAMBA
Taubic FALNA
Alawadi ZELAO
Chantal Marie NGO TONG
Arnold BAGUERA
Hervé MBIA
Calvin MINFEGUE
Paul-Crescent BENINGA

Contacts

ccrag2018@gmail.com
Tel : 00236 75684345
Bangui, Avenue de France. Sica 3.
Rue Soni Colé

Comité de lecture

Presses du CCRAG

Les Cahiers du CCRAG

Revue semestrielle du Centre Centrafricain de Recherche et d'Analyse Géopolitique

Société et mémoire en RCA

Sommaire

Introduction au dossier.....	7
Conflits et mémoire en République centrafricaine	1
	<i>Paul-Crescent BENINGA</i>
Mémoire de crise politique et refondation de l’État-nation en RCA.....	27
	<i>Alawadi ZELAO</i>
Discours mémoriels dans les processus de peacebuilding en Afrique : étude comparée RCA – Cameroun	59
	<i>Chantal Marie NGO TONG</i>
La mémoire comme lieu de mémoire : le président Boganda dans le mental des réfugiés centrafricains au Cameroun	83
	<i>Ferdinand MBEN LISSOUCK</i>
Robinets, hôpitaux et écoles : gouvernance quotidienne des services publics et mémoire de crise dans le Centrafrique post-2013.....	105
	<i>Fulbert NGODJI</i>
L’effectivité du « droit de savoir » en République centrafricaine.....	123
	<i>Joïce-Ecclesiaste DANGA</i>
Recommandations aux auteurs.....	147

Introduction au dossier

Calvin MINFEGUE

(Université Catholique d'Afrique Centrale)

La République centrafricaine (RCA) a (trop) souvent été saisie sous les modes du catastrophisme, de la crise, de sorte que de nombreuses dynamiques sociales et culturelles soient mises sous le boisseau, voire invisibilisées. L'une des conséquences de ces différents discours et postures, au-delà de leur matérialité évidente et de leur ancrage dans la vie « concrète » des petites gens qui constituent l'énergie de la RCA, est de faire de la RCA, comme société et territoire, un flot ininterrompu de crises, de tensions et d'antagonismes. Tout se passe comme si la RCA était inscrite dans un temps crisogène ininterrompu qui n'offre pas de répit et ne donne pas la possibilité de se poser et de trouver dans le passé, des indices pour façonner l'avenir, de repérer dans le passé des balises permettant de redéfinir ou de construire un idéal commun de vie collective. Pourtant, en tant qu'entité étatique, la RCA a été façonnée par des événements et situations historiques dont certains effets diffus persistent encore aujourd'hui. Par cette difficulté à penser la RCA au-delà du référentiel de la crise, c'est en effet l'histoire de nombreux mouvements, soubresauts et dynamiques du pays qui auront été négligés ou, plus précisément, oubliés, car l'enjeu, souvent injonctif, était de consacrer les attentions et les énergies aux « crises » et à leur prise en charge.

La problématique de la mémoire est l'une de ces questions minorées dans le contexte de la RCA. Pourtant, le pays, du fait de son

histoire, dispose de réserves et de passifs mémoriels d'importance. Par la mémoire également, la société est susceptible d'être saisie dans sa pluralité et ses singularités, dans ses réserves de puissance et dans l'héritage de ses fragilités, dans son épaisseur historique et dans les événements qui l'ont façonnée au vif. La mémoire se constitue ainsi comme un révélateur, à la fois à saisir et à construire du mouvement des sociétés qui peuplent ce territoire qu'est la RCA. Ce faible intérêt pour la mémoire se traduit notamment par l'absence de politiques mémoriales, voire patrimoniales, singulières. Le pays ne dispose aujourd'hui pas d'un centre d'archivage de qualité et les conditions de conservation des documents et autres traces existantes sont loin d'être optimales. Il faut toutefois admettre l'existence d'initiatives patrimoniales, qu'elles soient matérielles, symboliques, mais elles mériteraient d'être inscrites dans un cadre politique systématisé.

C'est en vue de susciter un certain intérêt pour la mémoire dans son imbrication quasi-ontologique aux dynamiques sociétales que le troisième colloque international de Bangui, organisé par le Centre Centrafricain de Recherche et d'Analyse Géopolitique, s'est focalisé sur le thème « Société et mémoire en RCA ». L'objectif était de porter une attention à la fois scientifique, politique et « sociale » à l'enjeu de la mémoire en tant que pilier symbolique et matériel de la consolidation de la société politique centrafricaine. Discuter à la fois du rôle et de la place de la mémoire au sein de la société centrafricaine offrait une occasion de problématiser, à nouveaux frais, les trajectoires qu'aura empruntées la société centrafricaine tout en explorant des points d'ancrage, des repères utiles à sa consolidation. Le présent numéro des Cahiers du CCRAG réunit quelques textes présentés et discutés lors de ce colloque. Ils permettent, à leur manière, de porter un regard à la fois sur la manière dont la mémoire en RCA est indissociable de la dynamique conflictuelle dont le pays fait l'expérience depuis les années 1990, sur son rôle dans la refondation de l'État centrafricain et, surtout, sur son ancrage dans des expériences quotidiennes, qu'elles soient internes ou diasporiques.

La mémoire, telle qu'elle peut être saisie et construite en RCA, doit intégrer la dynamique conflictuelle qui marque l'histoire contemporaine de ce pays. Deux contributions établissent un lien explicite entre la mémoire et les dynamiques conflictuelles. Ce lien apparaît comme cadre structurant de la contribution de Paul-Crescent Beninga, qui interroge à la fois les processus (historiques) de formation de la mémoire centrafricaine et les politiques mises en œuvre pour construire ladite mémoire. Privilégiant une démarche historique et prospective, sa contribution questionne la constitution de « la » mémoire en contexte de conflit et ses effets sur la consolidation de la paix dans ce pays. Prolongeant à sa manière la contribution précédente, celle de Chantal Ngo Tong examine la place et le rôle des discours mémoriels dans les processus de *Peacebuilding* à partir d'une comparaison des expériences de la RCA et du Cameroun. Son propos se focalise sur l'impératif d'une maîtrise des enjeux et des défis des discours mémoriels en vue d'en faire des leviers d'action politique à intégrer dans des stratégies de *peacebuilding*.

Sur la connexion entre la question de la mémoire et les enjeux de refondation de l'État en RCA ou de consolidation de l'État de droit, deux contributions s'y intéressent. Les expériences de crise se constituent en une « mémoire de crise politique » qui, à sa manière, peut être articulée à la refondation de l'État-nation en RCA, comme le montre Alawadi Zelao. Sa contribution insiste sur l'ambivalence de cette mémoire de crise : reflet d'une société meurtrie par des conflits souvent violents, elle est également ce dans quoi cette société peut puiser des ressources pour acter et entamer sa « refondation ». Dans sa contribution, Joïce-Ecclesiaste Danfa montre que le travail de mémoire et sur la mémoire est indissociable de l'effectivité du « droit de savoir » en RCA. Il avance l'hypothèse que l'effectivité du droit de savoir est mise à rude épreuve par l'environnement juridique de la RCA et interpelle en faveur d'une réforme dudit environnement. Cette réforme semble donc, s'il faut prolonger sa réflexion, un préalable à un travail de mémoire dans le pays.

La mémoire se révèle également ancrée dans des expériences quotidiennes, qu’elles soient internes — au sens de leur inscription dans les limites territoriales centrafricaines — ou diasporiques. À partir d’un examen de la gouvernance des services publics en RCA, Fulbert Ngodji s’intéresse à la manière dont la « mémoire de crise » se diffuse et se maintient au sein des pratiques et des représentations sociales qui trament le quotidien des Centrafricains. Les services publics s’érigent ainsi en lieux de mémoire et sont les témoins des tensions entre les efforts de reconstruction de l’État (via les services publics) et la persistance d’une mémoire de crise. Le texte de Ferdinand Mben Lissouck porte sur la mémoire d’exil et sur la mémoire en exil avec pour focale la figure de Barthélemy Boganda. En considérant la mémoire comme un objet onirique, il s’intéresse à la manière dont la mémoire diasporique centrafricaine — celle des réfugiés centrafricains au Cameroun — se nourrit des discours du « Père fondateur » de la RCA et à ses effets sur leur manière d’envisager le rapport de leur pays au futur.

Ces différentes contributions permettent, à leur manière, de souligner l’importance que joue, ou peut jouer, la mémoire au sein de la société centrafricaine. Il est alors nécessaire d’en saisir les contours, les articulations et les dynamiques qui travaillent la RCA dans ses différentes strates. Toutefois, ce rapport à la mémoire est indissociable d’un travail politique qui a semblé peu abordé dans le cadre de ce dossier. Dans tous les cas, les réflexions proposées dans ce numéro sont une invitation à investir et à explorer plus en détail les rapports entre la société et la mémoire en RCA. L’exercice pouvant se prolonger dans d’autres contextes nationaux d’Afrique centrale.

Conflits et mémoire en République centrafricaine

Paul-Crescent BENINGA

(Centre Centrafricain de Recherche et d'Analyse Géopolitique / Institut Centrafricain des Sciences Sociales et de Gestion)

Introduction

« L'oreille n'a pas besoin de vivre au passé pour savoir ce qui s'est passé au passé ». Telle est la phrase emblématique de l'Institut d'Histoire, d'Art et d'Archéologie d'Abidjan (IHAAA), qu'ont dirigé des historiens de renom, à l'exemple de Laurent Dagri Gbagbo, de Pierre Kipré, de Semi Bi Zan et d'autres.

Les sociétés oubanguiennes aux origines de la RCA ont subi une double traite négrière : la traite orientale développée par les pays musulmans¹ et la traite transatlantique occidentale, deux fléaux qui ont considérablement dépeuplé ces sociétés, les privant de leurs valeureux guerriers et leaders. Les travaux de Pierre Kalck², de Yassisé Zoctizoum³, de François-Xavier Yombandje⁴ permettent de

¹ J. T. Kwenzi-Mikala (dir.), *Tradition orale liée à la traite négrière et à l'esclavage en Afrique Centrale*, 2003, Paris, UNESCO. URL : <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000132459>.

² P. Kalck, *Histoire de la République centrafricaine*, Nancy, Berger Levraud, 1974, pp. 71-73.

³ Y. Zoctizoum, *Histoire de la Centrafrique*, tome 1, 1879-1959, Paris, L'Harmattan, 1983, pp. 37-38.

⁴ F-X. Yombandje, *Le phénomène des crises en RCA*, Inédit.

mieux visualiser les actes déshumanisants des seigneurs-marchands d'esclaves à l'exemple de Bekir, d'Abdel Sanimat ou encore d'Ousmane Dan Fodio. Les villages qui tentaient d'opposer une résistance subissaient le courroux des seigneurs-marchands. Ainsi, « les habitants jeunes étaient enchaînés, les vieux et les blessés tués sur place. Avant de se retirer, les cavaliers mettaient le feu au village [...] »⁵. La traite abolie, la colonisation va immédiatement lui emboîter le pas avec un système d'administration empreint de violences et de brimades de toute nature. De même que la traite, la colonisation s'est caractérisée par des « traitements dégradants, inhumains et des travaux forcés liés aux cultures de rente (coton, hévéa...) et à la construction du chemin de fer Congo-Océan »⁶. François-Xavier Yombandje constate ainsi que « nous passons de la chasse et de la vente des hommes par des hommes à l'exploitation et à la domination des hommes par des hommes »⁷. Encore une fois, la violence était au cœur de la formation des sociétés oubanguiennes. Les acteurs de ces drames historiques ont perpétré de nombreux actes de violence extrême et ont créé des situations déshumanisantes qui ont inscrit dans ces sociétés des stigmates et des traumatismes profondément ancrés dans le conscient, l'inconscient et le subconscient des individus. Ce passé dououreux, mal raconté, méconnu et très souvent déformé prive les membres de ces sociétés de la capacité et de l'habileté d'assumer pleinement leur destin. Autant dire que la formation des sociétés — composantes de l'État centrafricain moderne — s'est faite dans un contexte marqué par la violence, par des actes de négation et d'aliénation.

Comparativement à ces sociétés — dont les territoires formeront plus tard la République centrafricaine — la construction de l'État centrafricain s'est faite dans un contexte marqué par la

⁵ P. Kalck, *op.cit*, pp. 77-78.

⁶ P-C. Beninga, « Surdité politique, institutionnalisation de la militarisation des revendications sociopolitiques et territorialisation en Centrafrique », in *Les Cahiers du CCRAG*, n° 1/2022, p. 39.

⁷ F-X. Yombandje, *op.cit*

« disparition tragique du feu fondateur Barthélémy Boganda une année avant la proclamation de l’indépendance »⁸. Aussitôt devenue indépendante, la République centrafricaine a connu des crises successives qui ont ébranlé les fondements de l’État et du vivre-ensemble⁹ à telle enseigne qu’on la qualifie d’« État failli »¹⁰, d’« État fantôme »¹¹ ou encore de « Pays qui n’existait pas »¹².

L’histoire de la République centrafricaine est, comme nous pouvons le constater, une histoire de violence, une histoire de guerre, une histoire dramatique. La République centrafricaine a donc, du fait de toute cette violence qui alimente son existence, une âme blessée, une conscience traumatisée. Un tel constat donne à penser que la cruauté et le cycle ininterrompu des crises font obstacle à ce que la RCA puisse s’accorder un temps de réflexion sur son passé pour comprendre ce qui lui est arrivé afin de tirer les leçons pour un véritable « plus jamais ça » et définir un futur à bâtir. Si un tel argument peut s’expliquer en temps de crises ou au plus fort des conflits, il ne saurait prospérer en ce moment de stabilité. L’heure est certainement venue de faire une analyse bilancielle, de dire, de parler, de débattre, sans pression, sans manipulation, sans ambages et sans complaisance, des faits historiques dont certains effets sont encore perceptibles de nos jours. L’intérêt de cette réflexion est donc d’emboîter le pas aux travaux sur les « profondeurs des crises »¹³ essuyées par la République centrafricaine en mettant le

⁸ P-C. Beninga et al, *Persistance de la crise en République centrafricaine. Comprendre pour agir*, Yaoundé, Fondation Fridrich Ebert Stiftung, 2017.

⁹ J-F. Akandji-Kombé, *État et violence (s) armée (s) en Centrafrique*, in *Les Cahiers du CCRAG*, n° 1/2022, p.9. ; International Crisis Group, *République centrafricaine : anatomie d’un État fantôme*, Bruxelles, International Crisis Group, 2007.

¹⁰ Lire T. Virculon, *Ecosystème des groupes armés en Centrafrique*, Note de l’Ifri, avril 2020.

¹¹ International Crisis Group, *op.cit.*

¹² J-P. Turquois, *Oubangui-Chari, le Pays qui n’existait pas*, Paris, La Découverte, 2017.

¹³ F-X. Yombandje, *op. cit.*

curseur sur la mémoire, plus précisément, sur le diptyque conflits et mémoire. Qu’entend-on par mémoire ? Qu’est-ce que le conflit ?

La mémoire fait l’objet de plusieurs travaux dont il est difficile de « prétendre établir un bilan raisonné [...] tant les réflexions et recherches, quasi inexistantes avant le milieu des années 1970, se sont développées, qualitativement et quantitativement »¹⁴. Ces travaux, comme il a été souligné par Marie-Claire Lavabre¹⁵, sont réalisés dans l’espace francophone autour de trois paradigmes. Le premier est celui des « lieux de mémoire » qui sont définis par Pierre Nora comme

des restes. La forme extrême où subsiste une conscience commémorative dans une histoire qui l’appelle, parce qu’elle l’ignore. [...]. Les lieux de mémoire naissent et vivent du sentiment qu’il n’y a pas de mémoire spontanée, qu’il faut créer des archives, qu’il faut maintenir des anniversaires, organiser des célébrations, prononcer des éloges funèbres, notarier des actes, parce que ces opérations ne sont pas naturelles¹⁶.

La mémoire est donc un ensemble d’actes culturels passés, mais consignés, qui portent la signature d’un peuple ou d’une société et révèlent sa singularité.

Le deuxième paradigme est celui du « travail de mémoire » développé par Paul Ricœur,¹⁷ qui insiste sur la nécessité que des sociétés — malades de leur passé — fassent un travail dit de mémoire dans le but d’atteindre la « juste mémoire ». Le « travail de mémoire » est une invitation adressée à l’historien qui doit éviter la tentation de « faire revivre le passé ou assurer sa résurrection »¹⁸.

¹⁴ *Ibidem*.

¹⁵ *Ibidem*.

¹⁶ P. Nora, *Les lieux de mémoire, I. La République*, Paris, Gallimard, 1984.

¹⁷ P. Ricœur, *La Mémoire, l’Histoire, l’Oubli*, Paris, Le Seuil, 2000.

¹⁸ F. Dosse, « Travail et devoir de mémoire chez Paul Ricoeur », in *Inflexions*, 2014/1 n° 25, pp. 61-70.

Le but du travail de mémoire est de révéler au peuple sa vraie âme et de lui dire d'où il vient, afin qu'il sache où il peut aller.

Le dernier paradigme est celui du « cadre de la mémoire » qui émet l'hypothèse selon laquelle l'on peut, avec les usages politiques du passé et les stratégies mémoriales, « influencer la mémoire, c'est-à-dire les souvenirs vécus ou transmis de l'expérience »¹⁹. Ce paradigme renvoie à ce que Maurice Halbwachs²⁰ et Marie-Claire Lavabre²¹ qualifient de « mémoire collective », entendue comme « les souvenirs que partagent des groupes, des communautés et qui relèvent de pratiques collectives plus anciennes que chacun des membres du groupe »²².

Chaque paradigme propose sa définition de la mémoire. Les trois définitions diffèrent les unes des autres et « se fixent sur des objets empiriques distincts »²³. Toutefois, on peut relever que de ces trois définitions, la mémoire apparaît comme un objet non figé, elle n'est pas statique. Elle est à la fois une action relevant d'un travail intentionnel de prise en charge — « ouverte à la dialectique du souvenir et de l'amnésie »²⁴ — et produit d'une trajectoire historique contingente.

Le conflit, à l'instar de la mémoire, est un concept polysémique. Karl Marx²⁵ et Charles Tilly²⁶ le définissent comme le résultat de l'interaction entre les classes, les groupes d'intérêts qui ont des objectifs divers. Il est l'expression d'une situation relationnelle

¹⁹ M-C. Lavabre, *op.cit.*

²⁰ M. Halbwachs, *La mémoire collective*, Paris, Albin Michel, 1997.

²¹ M-C Lavabre, *La » mémoire collective » entre sociologie de la mémoire et sociologie des souvenirs ?* 2016. halshs-01337854.

²² J. A. Barash, « Qu'est-ce que la mémoire collective ? », in *Revue de métaphysique et de morale*, 2006/2 n° 50, pp. 185-195.

²³ M-C. Lavabre, « Paradigmes de la mémoire », *op. cit.*

²⁴ P. Nora, *op. cit.*

²⁵ Cf. K. Marx et F. Engels, *Manifeste du parti communiste*, Paris, éditions sociales, 1945.

²⁶ C. Tilly, *L'action collective et le groupes d'intérêt*, Paris, ellipses 2002, p. 290.

structurée autour d'un antagonisme dû à la présence des forces opposées²⁷. Il peut revêtir plusieurs formes : conflit social, conflit d'intérêts, conflit de travail, conflit politique, conflit armé, etc. Dans le cadre de cette leçon, nous nous intéresserons aux conflits qui se rapportent aux violences, notamment, aux violences physiques et armées. Le conflit (armé) s'entend donc « comme une opposition, un désaccord, un affrontement entre des parties qui expriment leurs points de vue par le recours aux armes et aux forces armées »²⁸.

Pertes en vies humaines, destruction des infrastructures, déplacements des personnes [...] sont généralement les manifestations les plus perceptibles, les plus analysées et commentées des conflits et leurs conséquences en République centrafricaine. Pourtant, l'influence des conflits sur la formation des mémoires demeure un domaine très peu exploré. C'est un aspect qui mérite une attention soutenue dans le cadre de cette réflexion. La RCA ayant traversé autant de conflits et de crises, comment la mémoire centrafricaine se forge-t-elle à travers ces conflits ? Les douleurs, les souffrances engendrées par les conflits doivent-elles être conservées ou oubliées ? Même si la tentation d'oublier est grande, il est impérieux, pour affronter l'avenir après un conflit, de constituer une mémoire afin de transmettre aux générations les récits de ce qui s'est passé. Il s'agit là d'un devoir de mémoire impérieux auquel la RCA ne saurait se soustraire. Il faut donc garder en mémoire ce qui s'est passé. Mais comment ? Dans une analyse historique et prospective, nous examinons la question en deux points : les processus de formation de la mémoire centrafricaine (I) et les politiques mémorielles mises en œuvre pour construire la mémoire centrafricaine (II).

²⁷ Cf. Picard, cité par A. Cattaruzza et P. Sintès, *in Géographie des Conflits*, Paris, Bréal, 2012, p. 15.

²⁸ P-C. Beninga, *Médias et Conflits armés en République Centrafricaine*, thèse de doctorat soutenue à l'Université Catholique d'Afrique Centrale, août 2020.

I. La formation de la mémoire : entre traumatisme et résilience

La traite négrière, l'occupation coloniale et les conflits postcoloniaux ont entraîné de grands bouleversements sociopolitiques²⁹ qui ont influencé la formation des sociétés oubanguiennes, détruit des organisations/structures sociales préexistantes, entraîné la disparition des castes guerrières³⁰, dépeuplé les régions de l'ouest, du nord et du nord-ouest. Tout ceci a laissé des traces qui constituent de nos jours des lieux de mémoire (A) dont les récits ancestraux participent de la formation de la mémoire collective (B). Outre l'érection des lieux de mémoire et la formation de la mémoire collective, ces bouleversements ont contribué à la diffusion de la langue Sango, élément de la construction de l'identité centrafricaine (C).

A. Les instruments (outils) de construction de la mémoire centrafricaine : lieux de mémoire, récits de mémoire et commémorations

En RCA, l'absence de nombreux sites liés au séjour des seigneurs-marchands d'esclaves donnerait à penser que les sociétés oubanguiennes n'avaient pas été confrontées à la saignée esclavagiste. Cette absence remarquée s'explique par la création de nouveaux territoires, et ce, à la faveur des guerres de résistance qui ont entraîné « l'affaiblissement, voire la disparition, de certains anciens sultanats, notamment ceux liés aux sociétés commerciales esclavagistes »³¹. Des sultanats de Bangassou, d'Azandé, de Bandia et de Voungoura ainsi que des royaumes comme ceux de Zémio et de Raffaï ont été créés à la suite de la résistance des populations de

²⁹ Diki-Kidiri, « le sango dans la formation de la nation centrafricaine », *in Politique Afrique*, 23/1986, pp. 83-99.

³⁰ F-X. Yombadje, *op. cit.*

³¹ Y. Zoctizoum, *op. cit.*, pp. 37-38.

1850 à 1865³². De nos jours, les villes de Bangassou dans la région de Mbomou, de Zémio et de Raffaï dans le Haut Mbomou sont des lieux de mémoire, elles symbolisent la résistance des populations. Partant de ces villes, on peut retracer « la route des esclaves dans le Haut-Oubangui ».

Il existe également quelques sites liés à la traite dans certaines localités de la République centrafricaine. Par exemple, à Ippy, il y a un tunnel creusé par les Pounaba pour échapper aux raids esclavagistes et protéger leur peuple³³. Ce tunnel, bien qu'il ait été scellé, reste un symbole de la résistance des populations et contient de nombreux artefacts traditionnels d'importance historique et culturelle³⁴. Il s'agit d'un lieu de mémoire non valorisé qui regorge d'objets historiques autour desquels l'on peut reconstruire les récits de la résistance des populations. Il en va de même des grottes et des cavernes du mont Yadé à Bocaranga et du mont Pana dans la région de Ngaoundaye, qui ont été des forteresses de protection des peuples Gbaya ayant fui les plateaux de l'Adamawa au Cameroun et de résistance des peuples Mboum dans la région des trois Frontières RCA-Cameroun-Tchad. Ces grottes et cavernes renferment également des vestiges historiques et des gravures rupestres que les chefs traditionnels gardent en vain contre le pillage de touristes véreux et l'usure du temps.

De même que la traite, la rencontre entre les sociétés oubanguiennes et les administrateurs coloniaux a donné naissance à des lieux de mémoire. Les noms de certaines villes de la RCA sont les symboles de cette rencontre. C'est, par exemple, le cas de la ville d'Ippy. Initialement connue sous le nom de *Galangbanguere*, qui signifie « marché du bois rouge », la ville a été rebaptisée Ippy à la suite d'un malentendu lors d'une rencontre

³² Y. Zoctizoum, *op. cit.*

³³ Source : données tirées des entretiens réalisés lors de l'étude commanditée par DanChurchAid intitulé *Chemin de paix, Patrimoine historique, culture et foi en République centrafricaine*, 2025.

³⁴ *Ibidem.*

coloniale. Lorsque des sergents français ont demandé le nom de la ville, un agriculteur âgé, pensant qu'ils faisaient référence à la boisson alcoolisée traditionnelle qu'il était en train de consommer, a répondu « Ippy », le nom de cette boisson. Ce malentendu a finalement conduit la ville à adopter son nom actuel³⁵. C'est aussi le cas de la ville de Bouar, dont l'appellation est une déformation coloniale du terme *Mbouar*, qui signifie « vivre ensemble dans la solidarité »³⁶. Mbouar renvoie à des « valeurs fondamentales d'unité, de soutien mutuel et d'harmonie communautaire qui sous-tendent la diversité ethnique et culturelle de la ville. Enfin, le nom de la ville de Bocaranga qui est une phrase en Gbaya : « Bo Kara ngaï » : « Ici il y a la force », disaient les Gbaya qui sont restés en vie, alors même que les esclavagistes ont enfumé les grottes sans savoir qu'il y avait dans les hauteurs des rochers des ouvertures comme trous de respiration et soupapes d'échappement de la fumée. En fait, la fumée qui sortait directement des soupapes en hauteur n'atteignait pas les populations retranchées dans les recoins obscurs des grottes. En revanche, ces dernières atteignaient à la flèche toute personne qui tentait d'entrer.

Les différents épisodes de résistance ont été portés par des figures historiques dont l'histoire est, en grande partie, transmise de génération en génération à la faveur des récits ancestraux, à l'exception de quelques-unes, dont celle de Karnou. Celui-ci a été le leader qui a pensé et conçu dès 1923, dans un petit village de Naching situé entre Bouar et Baboua, l'insurrection de 1928 contre le système colonial³⁷. Connue sous l'appellation de guerre de Kongo-wara, cette insurrection fut une révolte contre les exactions des colons dans les régions de l'Afrique-Équatoriale française, notamment sur les territoires de l'Oubangui-Chari. Il s'agissait d'une révolte à forte intensité qui a fait réagir Julien Maigret, journaliste au *Monde colonial illustré* en ces termes : « la révolte de la Sangha

³⁵ *Ibidem*.

³⁶ *Ibidem*.

³⁷ R. Nzabakomada-Yakoma, *L'Afrique centrale insurgée. La guerre du Kongo-wara 1928-1931*, Paris, L'Harmattan, 1986.

est un épisode tragique, plein d'enseignements, de l'évolution qui travaille l'âme noire depuis le jour où l'homme blanc, qu'il fût français, anglais, belge, ou allemand, peu importe, a prétendu imposer aux indigènes de l'Afrique, son éthique et ses méthodes d'organisation politique »³⁸. Il existe d'autres figures de résistance à l'exemple de Mbarta, père fondateur de la ville de Bouar, dont l'histoire n'est pas très connue et la sépulture, un lieu très peu valorisé.

Les conflits postcoloniaux, quant à eux, ont donné lieu à l'érection de quelques monuments historiques. C'est le cas du Monument des Martyrs érigé à la mémoire des jeunes élèves et étudiants froidement assassinés le 18 janvier 1979 sous le règne de Jean Bédel Bokassa, du Monument du soldat libérateur dans le 4^e arrondissement à la suite du coup d'État du 15 mars 2003, du Monument à la gloire des soldats russes inauguré en décembre 2021 à Bangui ou encore de la statue de l'ex-chef du groupe russe Wagner, Evgueni Prigojine, en décembre 2024. L'érection de certains monuments, à l'exemple de la statue d'Evgueni Prigojine, ne fait pas l'objet d'un consensus national et le narratif tout autour ne renvoie pas nécessairement à des réalités historiquement et collectivement partagées. Toutefois, dans un futur relativement lointain, la présence russe en Centrafrique aura fait date lorsque le passage du groupe Wagner aura été documenté et étudié. La décision politique relative à la construction de ces statues répond à un besoin spécifique : celui de contenter les vainqueurs des événements, sans toutefois s'assurer d'un consensus national.

Tous les ans, la Nation centrafricaine célèbre la mémoire des martyrs du 18 janvier 1979. Des conférences-débats sont organisées dans les médias, une cérémonie de dépôt de gerbes ponctuée de discours de l'élite politique dirigeante et d'un représentant des victimes a toujours lieu sur le site du Monument des Martyrs pour commémorer la Journée des Martyrs du 18 janvier 1979. La commémoration annuelle de cette Journée témoigne non seulement de

³⁸ *Ibid.* pp. 14-15.

la volonté de la Nation centrafricaine de toujours se souvenir de ses martyrs, mais aussi du consensus autour du drame, qui en fait un événement mémoriel. L'absence remarquée de consensus compromet les possibilités de la pérennisation d'activités mémorielles autour des monuments querellés, voire de leur survie. Nous en voulons pour preuve que la destruction des vestiges liés au règne de Bokassa 1^{er} et de l'Empire centrafricain : plus rien de visible ne permet de comprendre que le massacre d'élèves centrafricains en 1979 s'inscrivait dans les affres d'une saga kaléidoscopique d'un dirigeant qui ne savait plus se départir de son rêve de grandeur qui l'avait corrompu. C'est aussi le cas du Monument du soldat libérateur, qui a été renversé en mars 2013 par les éléments de la rébellion séléka, qui venaient de chasser François Bozizé du pouvoir. Cet acte peut être perçu comme l'expression manifeste d'un défaut de consensus au sujet du site mémoriel du soldat libérateur. La construction du Monument à la gloire des soldats russes en décembre 2021 à Bangui et de la Statue de l'ex-chef du groupe russe Wagner, Evgeni Prigojine, en décembre 2024, a surpris une partie de l'opinion nationale, qui s'interroge sur leur portée historique. Au point qu'on peut être amené à penser qu'ils pourraient, plus tard, subir le même sort que celui du Monument du soldat libérateur.

Le principal enseignement tiré de la destruction de ces statues est que le travail de la mémoire traduit à la fois « une condition du vivre-ensemble ensemble » pour la société centrafricaine et des « dynamiques de réorientation dictées par les intérêts du présent, souvent sous l'influence des gouvernements. Ces derniers peuvent introduire de nouvelles figures historiques dans les récits officiels, instaurer des dates commémoratives inédites ou élaborer des politiques de mémoire à l'échelle nationale intégrant des événements tragiques contemporains [...] »³⁹. Ils oublient cependant que le

³⁹ Argumentaire de la Journée d'étude, *Explorer les politiques de mémoire : quels usages contemporains du passé ?* Université de Galatasaray, Istanbul, in <https://calenda.org/1219829>, publié 19 décembre 2024, consulté le 13 septembre 2025.

travail de la mémoire collective se doit d'obéir à une dynamique de co-construction qui offre davantage la garantie d'un consensus.

B. La formation d'une mémoire collective résiliente

Les conflits, les déplacements de populations et la faible documentation des lieux de mémoire rendent ardu le travail de formation de la mémoire collective. Les recherches de terrain ont révélé que la transmission des savoirs culturels qui participent de la formation de la mémoire collective se fait en grande partie par des récits ancestraux, d'une part, et par des activités mémorielles, d'autre part.

S'agissant des récits ancestraux, ils « relatent souvent des actes de résilience, de défiance et de survie »⁴⁰, et ce, dans l'intérêt de former et d'entretenir la mémoire collective. Par exemple, la construction du tunnel secret par le peuple Pounaba pour se protéger contre les raids esclavagistes à Ippy est un récit transmis de génération en génération par voie orale. Il met en exergue l'ingéniosité du peuple Pounaba et la nécessité d'une action collective en période de danger⁴¹. De même, à Bouar, il existe de nombreux récits autour des pères fondateurs de la ville que sont Mbouar et Mbarta. Il ressort des récits que Mbarta est celui qui était à l'initiative de la tracée des pistes routières qui mènent vers Bangui, Garoua-Boulaï et d'autres pistes qui relient de nos jours la ville de Bouar à d'autres petites communautés voisines. Il avait contribué, avec ses pairs, à faire obtenir des colons le respect des valeurs traditionnelles de sa communauté.

En ce qui concerne les cérémonies de commémoration, les communautés de la ville de Bouar évoqueront la cérémonie traditionnelle autour de la figure de Mbarta. À la fin de chaque année,

⁴⁰ Source : données tirées des entretiens réalisées lors de l'étude commanditée par DanChurchAid intitulée *Chemin de paix, Patrimoine historique, culture et foi en République centrafricaine*, 2025.

⁴¹ *Ibidem*.

notamment au début du mois de décembre, les descendants de Mbarta et de Mbouar organisent une cérémonie traditionnelle sur le site de la sépulture de Mbarta à Maïgaro à 10 km de la ville. À l'occasion, les communautés concernées vénèrent sa mémoire et sollicitent son intervention pour se protéger contre le mal qui pourrait survenir et détruire leurs identités. Lors de cette cérémonie de commémoration, on voit apparaître de puissants tourbillons et des essaims d'abeilles, jadis symboles de la « puissance » de Mbarta. L'apparition est, selon les témoignages, une assurance de la « présence des esprits invoqués » et la promesse de moissons abondantes.

La mise en récit et l'initiative des activités de mémoire répondent à la volonté de conserver et de transmettre à la jeune génération les événements historiques qui forment la mémoire collective. Ces récits, souvent travaillés avec des attentes thérapeutiques ou cathartiques, voire formatives, « sont des symboles durables de résilience, reliant le présent au passé et inspirant les communautés à préserver leur identité tout en puisant leur force dans le courage de leurs ancêtres »⁴². Cette résilience permet aux communautés de s'émanciper de ce qui a été subi.

Toutefois, les occasions de participer à des enseignements communautaires, à des activités de mémoire, à des récits oraux et à des rituels se font de plus en plus rares. Au point que les aînés sociaux redoutent « qu'avec la disparition progressive de ces pratiques, les communautés perdent non seulement leur identité culturelle, mais aussi la cohésion sociale et les mécanismes de résolution des conflits qui ont historiquement assuré l'harmonie et la stabilité »⁴³. Cette crainte, aussi fondée qu'elle soit, annonce l'affaiblissement de la résilience et la destruction de la mémoire constituée.

⁴² *Ibidem*.

⁴³ DanChurchAid, *Chemin de paix, Patrimoine historique, culture et foi en République centrafricaine*, 2025.

C. Le Sango : une identité centrafricaine née de grands bouleversements sociopolitiques survenus lors de la traite et de l'occupation coloniale

La langue joue un rôle dans la construction de l'identité d'un peuple, elle « joue le rôle de miroir et d'emblèmes identitaires »⁴⁴. La « langue est donc nécessaire à la constitution de l'identité collective »⁴⁵. Le Sango — langue officielle et nationale — est un élément identitaire du peuple centrafricain. Son origine, objet de nombreuses polémiques, a été l'objet de longues années de recherche. En témoignent les multiples travaux de William J. Samarin⁴⁶ et de Diki-Kidiri⁴⁷. L'opinion, soutenue par certains travaux⁴⁸, affirme que le Sango est une langue commerciale qui a été créée à la faveur du contact entre les Européens et les Africains à la fin du 19^e siècle. C'est d'ailleurs ce que pense Félix Éboué lorsqu'il affirme :

Du Sango, il n'y a rien à dire, si ce n'est — comme on l'a écrit — que c'est la « langue commerciale de l'Oubangui-Chari », non pas, certes, une langue créée de toutes pièces, comme l'espéranto, mais un idiome dérivé d'un dialecte du groupe Yakoma-Sango, où les mots d'origine étrangère sont assez nombreux et auquel les premiers rapports entre Européens et Indigènes de l'Oubangui ont donné naissance⁴⁹.

⁴⁴ P. Charaudeau, « Langue, discours et Identité culturelle », in *Éla. Études de linguistique appliquée*, 2001/n° 3, pp. 341-348.

⁴⁵ P. Charaudeau, « Identité linguistique, identité culturelle : une relation paradoxale », in Christian Lagarde (dir) ; *Le Discours sur les « langues d'Espagne »*, Perpignan, Presses Universitaires de Perpignan, 2009, pp. 21-38.

⁴⁶ J. Samarin William, *A Grammar of Sango*. Mouton, The Hague, Paris, 1967. Ou encore, Samarin William J. *Sango, langue de l'Afrique centrale*, Brill, Leiden ; 1970.

⁴⁷ Diki-Kidiri, *op. cit.*

⁴⁸ J. Samarin William, *Sango, langue de l'Afrique centrale*, *op. cit.*

⁴⁹ F. Éboué, cité par Diki-Kidiri, *op. cit.*

S'il est vrai que Félix Éboué apporte un démenti à l'argument selon lequel le Sango est une langue créée de toutes pièces, il n'en demeure pas moins qu'il persiste dans l'erreur en affirmant que cette langue est née des premiers rapports entre Européens et Indigènes de l'Oubangui. En effet, le Sango a une origine précoloniale et remonte à l'histoire des peuples du Haut-Oubangui. Comme le démontrent les travaux de Diki-Kidiri, « le véhiculaire sango était déjà né sous l'appellation “dendi” bien avant l'arrivée des européens »⁵⁰.

Le Sango, autrefois appelé « Dendi » est donc « une altération de la langue ngbandi qu'utilisaient les peuples Dendi pour faire la médiation entre les peuples Zandé et Nzakara qui étaient opposés aux peuples Ngbougou et Togbo. C'est ce qui ressort des travaux de Baratier lorsqu'il affirme que « ce sont les Dendi qui ont donné son nom à la langue qui se parle tout au long de l'Oubangui et qui est une sorte de volapük. Toutes ces races de pagayeurs, toujours en pirogues, par suite, en relations constantes, ont, à vrai dire, à peu près la même langue [...] »⁵¹.

Dans la lutte pour l'indépendance, Barthélémy Boganda, premier président de la République centrafricaine, parcourait les territoires oubanguiens, sensibilisait et mobilisait ses compatriotes dans la langue Sango. À telle enseigne que « le sentiment nationaliste qui se développa pour pleurer sa mort se chanta en Sango, comme toutes les autres chansons à portée nationale composées par des guitaristes de talent ou par des orchestres modernes, que l'on entendait sur les ondes de la radio centrafricaine »⁵². Comme il a été rappelé par Diki-Kidiri, « en raison de cette acceptation unanime du Sango comme langue de tous, [...], les autorités centrafricaines reconnaissent aisément le Sango comme la langue nationale centrafricaine, tandis que le français recevait le statut de la

⁵⁰ Diki-Kidiri, *op. cit.*

⁵¹ Baratier, cité par Diki-Kidiri, *op. cit.*

⁵² Diki-Kidiri, *op. cit*

langue officielle »⁵³. Le Sango, par son histoire — né des bouleversements sociopolitiques — est une, voire, la langue qui « soit véritablement porteuse de l'identité centrafricaine [...] »⁵⁴. Il est indispensable à la formation de la mémoire collective au niveau national.

Si la mémoire et l'identité centrafricaines se sont construites à travers les récits populaires et les pratiques sociales, qu'en est-il du rôle de l'État dans la préservation et la transmission de cette mémoire collective ?

II. Les politiques mémorielles entre déni politique, « mémoricide » et « mnémocide »

Une politique mémorielle ou politique de mémoire, désigne « les évocations du passé dans un cadre commémoratif, façonnées en fonction des demandes et des besoins du temps présent »⁵⁵. En République centrafricaine, la récurrence des conflits armés a rendu, pendant de longues années, difficile la conception d'une politique publique de la mémoire et de préservation du patrimoine. De nos jours, l'État et de nombreux mouvements associatifs invitent, à travers divers actes de mémoire, les citoyens à bâtir une société pacifiée en se souvenant des faits passés. C'est le cas de l'instauration, le 11 mai, de la Journée nationale des victimes des conflits en Centrafrique, de la création de la Commission Vérité Justice Réparation et Réconciliation (CVJRR), de l'inauguration de la Maison de la mémoire, qui relève d'une initiative privée... Ces faits participent d'un réveil — quoique tardif — et d'une prise de conscience nationale, mais demeurent insuffisants et perfectibles à la fois, du fait du faible niveau de maîtrise des enjeux de la

⁵³ *Ibidem*.

⁵⁴ *Ibidem*.

⁵⁵ S. Gensburger, et S. Lefranc, *À quoi servent les politiques de mémoire ?* Presses de Sciences Po. Gensburger, 2017.

mémoire dans processus de reconstruction d'une société post-conflit (A), de l'absence d'une politique publique de gestion des traumatismes (B) et d'une politique de réparation et de réconciliation qui peine à produire des effets escomptés (C).

A. La non-maîtrise des enjeux de la mémoire dans les processus de reconstruction d'une société post-conflit

La constitution et la transmission de la mémoire collective nationale obéissent souvent à un processus complexe dont la clef de compréhension réside dans l'analyse des motifs, des stratégies et des politiques (publiques) des États⁵⁶. On peut lire, à travers ces derniers, la place et le rôle que les gouvernements accordent à la mémoire collective. En République centrafricaine, l'analyse des lois de finances des cinq dernières années (2020-2025) révèle que les fonds alloués au ministère du Tourisme, des Arts et de la Culture et au ministère de l'Action humanitaire et de la Réconciliation nationale ne représentent pas 2 % du budget global du gouvernement⁵⁷. On peut supposer que la vaste étendue du champ d'intervention aurait conduit les deux ministères concernés à écarter la question de la constitution de la mémoire de leurs priorités. Il se dégage, au regard des données collectées, que les institutions chargées de la formation de la mémoire collective nationale en République centrafricaine sont quasiment dans un état de quasi-abandon. Le Musée Barthélemy Boganda en offre une illustration ; son budget de fonctionnement limité ne permet pas la rénovation de ses bâtisses. Depuis un an, ce musée bénéficie de nombreuses

⁵⁶ B. Zymek et R. Boichon, « le processus dialectique de la mémoire collective : l'exemple de l'Allemagne après-guerre », in *Revue française de pédagogie*, 2008/4 n° 165, pp. 17-29.

⁵⁷ Cf. Les lois de finance 2020, 2021, 2022, 2023, 2024, 2025 de la République centrafricaine.

actions d'appui de l'Ambassade de France et amorce progressivement sa renaissance.

En 2014, au plus fort des conflits, le Musée Barthélémy Boganda a été pillé et les 3500 pièces restantes menacées par les fuites d'eau, dues aux impacts de balles sur la toiture, ont été placées, entre 2014 et 2020, dans des caisses en bois avant que la toiture ne soit refaite et les sarcophages fermés⁵⁸. C'est donc à juste titre qu'Antoine Roland s'interroge en ces termes : « Qui se souvient encore que Bangui, capitale de la Centrafrique, a un musée ? »⁵⁹ Ce constat est un témoignage éloquent de ce que le Musée Barthélémy Boganda, lieu de la conservation et de la présentation des objets, des récits et des symboles de l'histoire du pays, est quasiment abandonné. Cet abandon priverait le Musée de jouer pleinement son rôle d'espace de dialogue, de réflexion et de constitution de la mémoire collective. Nous pouvons aussi regretter l'absence de musées dans les villes de province de la République centrafricaine pourtant chargées d'histoire. Le Musée des Pères Capucins à Saint-Laurent à Bouar ne dispose que d'un tiers des objets qui constituent les Musées du Père Umberto Vallarino, Capucin, à Savona (dans la région de la Ligurie en Italie) et celui des pères Carmes Deschaux au Sous-sol de l'Église de l'Enfant Jésus à Arenzano (toujours dans la Ligurie en Italie) qui, eux, ont été montés, en grande partie, avec des objets en provenance des grottes de Bocaranga, du Mont Pana dans la région de Ngaoundaye et du Centre artisanal de Bangui⁶⁰. C'est dire que les objets ne manquent pas pour édifier des musées dans nos villes de province.

S'agissant de l'évocation des souvenirs, comme il a déjà été dit, elle se fait en grande partie au travers de récits oraux au clair de lune dans les villages, dans les radios ou dans les familles. On

⁵⁸ Lire : « En Centrafrique, la mémoire fragmentée par les conflits », *in* https://www.lemonde.fr/afrique/article/2020/09/28/en-centrafrique-la-memoire-fragmentee-par-les-conflits_6053945_3212.html, publié le 28 septembre 2020, consulté le 11 septembre 2025.

⁵⁹ *Ibidem*.

⁶⁰ Source : notre enquête, août 2025.

remarque quasiment l'absence, dans le programme de l'enseignement primaire et secondaire, de l'histoire des peuples et des sociétés oubanguiens.

Ces moyens de transmission des savoirs et de constitution de la mémoire collective sont de plus en plus délaissés par les jeunes générations, du fait de la récurrence des conflits, de la mondialisation et de la pénétration d'internet. Il est donc nécessaire de s'adapter, de trouver des moyens attrayants pour reconnecter les jeunes générations. L'usage intelligent de la technologie de l'information et de la communication est une solution à explorer pour reconnecter les jeunes générations à la connaissance des savoirs traditionnels et des récits historiques qui participent à la constitution de la mémoire collective. Ceci viendra renforcer l'initiative portée par certaines personnalités du monde artistique et littéraire, à l'exemple de Gervais Lakosso, de Laurent Gomina-Pampali⁶¹ et d'autres, qui publient des recueils de contes et de récits ancestraux qui participent à la constitution de la mémoire collective des communautés et de la nation.

B. L'absence d'une politique nationale de gestion des traumatismes historiques

Par traumatisme historique, on désigne les traces psychiques collectives et traumatiques des événements douloureux, à l'exemple de la traite, de la colonisation, de l'Holocauste, qui marquent une communauté, un groupe d'individus et se transmettent de génération en génération. Il existe un lien entre la gestion des traumatismes historiques et la politique mémorielle. La manière dont une communauté ou une société commémore les événements historiques traumatisants influence la guérison des victimes. Des nombreux conflits et crises essuyés par la République centrafricaine, la crise militaro-politique de 2013 est sans aucun doute la

⁶¹ L. Gomina-Pampali, *Tere Kozo Zo. Sur l'origine du mal dans la cité*, P-E Édition, Bangui, 2025.

plus profonde et la plus bouleversante de son histoire récente⁶². Elle a profondément déstructuré la vie en communauté, révélé des tensions intercommunautaires latentes, notamment entre les communautés musulmanes et non musulmanes, dont la coexistence était tout de même qualifiée de pacifique⁶³. Les cycles récurrents de conflits et de violences ont entraîné des traumatismes psychologiques profonds et durables au sein des communautés, qui sont désormais méfiantes les unes envers les autres. Ce sont des communautés véritablement traumatisées. La persistance des tensions intercommunautaires, la fracture dans les relations familiales, l'affaiblissement des structures fondamentales de maintien de la cohésion sociale, la peur d'autrui, les interactions sociales tendues sont encore là les signes manifestes du traumatisme historique qui caractérise les communautés centrafricaines⁶⁴. Tout ceci sape les dynamiques de réconciliation en « exacerbant les sentiments d'isolement et d'insécurité, compliquant encore davantage le chemin vers la reprise et l'unité »⁶⁵.

Un tel constat donnerait à penser que les traumatismes issus de la traite et de l'occupation coloniale sont moins présents dans la mémoire collective que ceux résultant de la crise militaro-politique de 2013. En 2017, une étude descriptive et analytique menée auprès de 215 migrants centrafricains résidant à Cotonou (Bénin) a révélé une prévalence du trouble de stress post-traumatique de 52,09 %, soit 112 personnes (81 femmes et 31 hommes)⁶⁶. Cette étude révèle le degré de traumatisme qui frappe les communautés centrafricaines ayant subi plus de deux décennies de conflits, sans véritable prise en charge des victimes de conflits par des services de santé mentale. Ces données laissent donc penser que certains

⁶² P-C. Beninga *et al.*, *op. cit.*

⁶³ DanChurchAid, *op. cit.*

⁶⁴ *Ibidem.*

⁶⁵ *Ibidem.*

⁶⁶ A. Tabo *et al.*, « Centrafrique et Bénin : Le trouble stress post traumatisant chez les migrants Centrafricains à Cotonou : prévalence, facteurs associés et comorbidités psychiatriques », *in Psy Cause*, n° 78, 2019/3, pp. 15-20.

Centrafricains ont été exposés à une succession de traumatismes, compromettant leurs capacités de résilience et de reconstruction psychique.

Les études en psychanalyse ont clairement montré l'impact du traumatisme sur la constitution de la mémoire collective. L'intérêt de la prise en charge des personnes victimes de traumatisme est de « rendre conscients des souvenirs refoulés »⁶⁷. L'absence d'un mécanisme institutionnel de prise en charge des traumatismes post-conflit est une véritable entrave à la constitution de la mémoire collective nationale, et pourrait faire obstacle aux mécanismes de réparation et de réconciliation. Un peuple qui n'a pas fait le deuil de ses morts, n'a pas pansé ses plaies ne peut jamais être réconcilié. La conception d'une politique nationale de la mémoire doit tenir compte de l'impérieuse nécessité de mettre en place un mécanisme institutionnel de prise en charge des traumatismes post-conflit.

C. Les politiques de réparation et de réconciliation : fondement de la constitution de la mémoire collective

La force d'une nation qui a essuyé de nombreux conflits, qui ont affecté son processus de formation, réside dans sa capacité à se relever. Le relèvement se mesure à l'aune des politiques de réparation et de réconciliation, mieux que des initiatives qui participent de la recherche de la paix. De nombreuses initiatives de paix furent mises en œuvre. On peut citer, entre autres :

- Le Séminaire national de 1981 ;
- Le Grand débat national de 1991 ;
- Le Programme minimum commun de gouvernement de 1996 ;

⁶⁷ W. Bohleber, « Remémoration, traumatisme et mémoire collective », in *Revue Française de Psychanalyse*, 2007/3 vol. 71, pp. 803-830.

- Le Comité de concertation du dialogue national de janvier 1997 ;
- La Conférence de réconciliation nationale et le pacte politique de 1998 ;
- Le Dialogue national de 2003 ;
- Le Dialogue politique inclusif de 2008 ;
- Le Forum national de Bangui de 2015 et, plus récemment,
- Le Dialogue politique de 2019.

Souvent, ces initiatives ont été sanctionnées par la signature d'accords de paix. Ces derniers sont à la fois des actes juridiques et politiques visant à mettre un terme aux conflits (politiques et/ou armés) qui opposent le gouvernement aux groupes armés et/ou à l'opposition démocratique. Loin de favoriser l'expérience et le retour d'une paix durable, ces initiatives ont généralement donné lieu à des accalmies qui ne durent que le temps où les acteurs s'engagent à partager le pouvoir.

Fort de ce constat d'échec, il a été décidé de créer la Commission Vérité, Justice, Réparation et Réconciliation (CVJRR). Conformément à la loi n° 20.009 du 7 avril 2020, la CVJRR a pour missions « d'enquêter, d'établir la vérité et de situer les responsabilités sur de graves événements nationaux depuis le 29 mars 1959, date de la disparition du président fondateur Barthélémy Boganda, jusqu'au 31 décembre 2019 »⁶⁸. La durée du mandat et de la mission de la CVJRR est de quatre ans et ne peut être prorogée qu'une seule fois pour une période ne pouvant excéder 24 mois.

La mise en place de la Commission Vérité Justice Réparation et Réconciliation apparaît à la fois comme une prise de conscience nationale et républicaine, et comme une réponse à la nécessité d'implémenter une véritable dynamique de paix qui ouvrirait la voie à la constitution de la mémoire collective. À ce jour, il est prématuré d'analyser les résultats obtenus par cette institution, dont le mandat est de participer à la constitution de la

⁶⁸ Cf. Art. 1 de la Loi n° 20.009 du 07 avril 2020 portant Crédit, Organisation et Fonctionnement, la Commission Vérité Justice Réparation et Réconciliation.

mémoire nationale, de permettre aux victimes des conflits d'obtenir une réparation et de parvenir à la réconciliation. Toutefois, on remarque que le champ d'intervention de la CVJRR est vaste et la durée de la mission, courte. Ce qui compromettrait les chances d'un travail fourni, susceptible de déboucher sur la réparation et la réconciliation.

Conclusion

La mémoire est un enjeu de paix, de conscience collective et de conscience nationale. L'ignorer dans un processus de consolidation de paix dans une société post-conflit telle que la RCA, c'est courir le risque de laisser des braises qui peuvent se rallumer à la moindre brise et plonger à nouveau le pays dans un conflit et une spirale de violence. Pour endiguer un tel risque, le travail de mémoire est plus que nécessaire en République centrafricaine, c'est une urgence. Après des décennies de conflits qui ont profondément fragilisé non seulement le tissu social, mais aussi les institutions censées préserver et transmettre la mémoire collective, construire la mémoire centrafricaine en intégrant tous les éléments de son histoire depuis la double traite négrière occidentale et orientale jusqu'au dernier conflit en date en passant par la colonisation, est un devoir de tous et pour tous. Les appuis de l'Ambassade de France pour la rénovation du musée Barthélémy Boganda sonnent comme un appel, une invitation aux autorités de la RCA à se pencher sur la question de la mémoire centrafricaine. Elles sont interpellées afin de faire preuve d'une véritable volonté politique en vue de l'élaboration de politiques mémorielles pertinentes, cohérentes et efficaces, susceptibles de consolider la paix et de renforcer l'action collective pour la paix. De ce fait, reconstruire la mémoire nationale ne saurait se limiter à la réhabilitation de quelques vestiges du passé ou au décret de dates commémoratives : il s'agit également de restaurer et de réconcilier les mémoires blessées, de réhabiliter les récits et les symboles communs, et de réinscrire la mémoire dans les pratiques

sociales et éducatives. C'est à ce prix seulement que la République centrafricaine pourra transformer son passé conflictuel en un levier de réconciliation, de cohésion et de projection vers l'avenir.

Bibliographie

- Tabo (A.) *et al.*, « Centrafrique et Bénin : Le trouble stress post traumatisant chez les migrants Centrafricains à Cotonou : prévalence, facteurs associés et comorbidités psychiatriques », *Psy Cause*, n° 78, 2019/3, pp. 15-20.
- Zymek (B.) et Boichon (R.), « le processus dialectique de la mémoire collective : l'exemple de l'Allemagne après-guerre », *Revue française de pédagogie*, 2008/4 n° 165, pp. 17-29.
- Tilly (C.), *L'action collective et le groupes d'intérêt*, Paris, Ellipses, 2002.
- DanChurchAid, *Chemin de paix, Patrimoine historique, culture et foi en République Centrafricaine*, 2025.
- Diki-Kidiri, « le sango dans la formation de la nation centrafricaine », *Politique Afrique*, n° 23/1986, pp. 83-99.
- Dosse (F.), « Travail et devoir de mémoire chez Paul Ricoeur », *Inflexions*, 2014/1 n° 25, pp. 61-70.
- Yombandje (F-X), *Le phénomène des crises en RCA*, Inédit.
- Gensburger (S.) & Lefranc (S.) *A quoi servent les politiques de mémoire ?* Paris, Presses de Sciences Po. Gensburger, 2017.
- International Crisis Group, *République Centrafricaine : anatomie d'un État fantôme*, Bruxelles, International Crisis Group, 2007.
- Akandji-Kombé (J-F), « Introduction », *Les Cahiers du CCRAG*, n° 1/2022, pp. 9-15.
- Turquois (J-P), *Oubangui-Chari, le Pays qui n'existe pas*, Paris, La Découverte, 2017.
- Barash (J. A.), « Qu'est-ce que la mémoire collective ? », *Revue de métaphysique et de morale*, 2006/2 n° 50, pp. 185-195.
- Marx (K.) et Engels (F.), *Manifeste du parti communiste*, Paris, Éditions sociales, 1945.
- Kwenzi-Mikala et Tangu (J.), « Récits, proverbes et témoignages oraux en République Centrafricaine » in *Tradition orale liée à la traite*

- négrière et à l'esclavage en Afrique Centrale*, 2003, pp. 23-30. URL : <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000132459>.
- Gomina-Pampali (L.), *Tere Kozo Zo. Sur l'origine du mal dans la cité*, P-E Édition, Bangui, 2025.
- Lavabre (M-C), *La « mémoire collective » entre sociologie de la mémoire et sociologie des souvenirs ?* 2016. halshs-01337854.
- Halbwachs (M.) *La mémoire collective*, Paris, Albin Michel, 1997.
- Charaudeau (P.), « Langue, discours et Identité culturelle », *Éla. Études de linguistique appliquée*, 2001/n°3, pp. 341-348.
- Charaudeau (P.), « Identité linguistique, identité culturelle : une relation paradoxale », in Christian Lagarde (dir), *Le Discours sur les « langues d'Espagne »*, Perpignan, Presses Universitaires de Perpignan, 2009, pp. 21-38.
- Ricoeur (P.), *La Mémoire, l'Histoire, l'Oubli*, Paris, Le Seuil, 2000.
- Beninga (P-C), « Surdité politique, institutionnalisation de la militarisation des revendications sociopolitiques et territorialisation en Centrafrique », *Les Cahiers du CCRAG*, n° 1/2022, pp. 39-53.
- Beninga (P-C), Manga Essama (D. G.), Mogba (Z. J. R.), *Persistance de la crise en République Centrafricaine. Comprendre pour agir*, Yaoundé, Fondation Fridrich Ebert Stiftung, 2017.
- Beninga (P-C), *Médias et Conflits armés en République Centrafricaine*, thèse de doctorat soutenue à l'Université Catholique d'Afrique Centrale, août 2020.
- Kalck (P.), *Histoire de la République Centrafricaine*, Nancy, Berger-Levrault, 1974, pp.71-73.
- Nora (P.), *Les lieux de mémoire, I. La République*, Paris, Gallimard, 1984.
- Nzabakomada-Yakoma (R.), *L'Afrique centrale insurgée. La guerre du Kongo-wara 1928-1931*, Paris, L'Harmattan, 1986.
- Samarin (W. J.), *A Grammar of Sango*, The Hague, Mouton, 1967.
- Samarin (W. J.), *Sango, langue de l'Afrique centrale*, Leiden, Brill, 1970.
- Virculon (T.), *Ecosystème des groupes armés en Centrafrique*, Note de l'*Ifri*, avril 2020.
- Bohleber (W.), « Remémoration, traumatisme et mémoire collective », in *Revue Française de Psychanalyse*, 2007/3 vol.71, pp. 803-830.
- Zoctizoum, (Y.) *Histoire de la Centrafrique*, tome 1, 1879-1959, L'Harmattan, Paris, 1983, pp. 37-38

Mémoire de crise politique et refondation de l'État-nation en RCA

Alawadi ZELAO

(Université de Yaoundé II)

Introduction

Depuis son accession à l'indépendance en août 1960, la République centrafricaine est soumise à un cycle de crises sociopolitiques et de guerres civiles qui l'ont projetée sur la scène internationale comme un « État-fantôme »¹ dont la matérialité existentielle est sans cesse menacée². Les coups d'État à répétition,

¹ International Crisis Group, *République centrafricaine. Anatomie d'un État fantôme*, Rapport Afrique, n° 136, 2007. Sur quelques exemples de l'État fantôme en Afrique centrale lire P. Quantin, « L'Afrique centrale dans la guerre : les États-fantômes ne meurent jamais », in *African journal of political science*, vol. 4, n° 2, 1999, pp. 106-125. À titre de considération conceptuelle, notons qu'un État fantôme est un État qui, en raison de l'accumulation d'un certain nombre de tares, de vices et de carences qui structurent de façon symétrique son dysfonctionnement et sa dérégulation politico-institutionnelle, se distingue proprement par une incapacité chronique à incarner son autorité, à accomplir la fonction régaliennes qui est la sienne et à s'exécuter sur la base des normes légales édictées. En raison d'un délabrement systématique de son architecture institutionnelle et de la perversion de l'ensemble des dispositifs de régulation, l'État fantôme est régulièrement secoué par des moments de guerre, de violence, de crise politique et de captation prédatrice des ressources nationales.

² Cf. R. Marchal, *Centrafrique. La fabrique d'un autoritarisme*, Paris, CNRS/CERI, 2923. Certes cette étude traite de la République centrafricaine en regard de la récente crise sociopolitique, notamment celle qui a consacré la chute du régime de François Bozizé, mais elle situe la perspective historique de l'instabilité chronique qui frappe ce pays logé au cœur de l'Afrique centrale. À juste titre Marchal parle « d'une crise existentielle », *op. cit.*, p. 8.

l'instabilité chronique des régimes politiques, la personnalisation du pouvoir, la militarisation de la gestion de la société politique, la patrimonialisation de la gouvernance publique et la privatisation des ressources nationales constituent autant de facteurs combinés qui ont lourdement perverti les perspectives de construction d'un État-nation centrafricain solide et durable. En outre, et partant des analyses de Bigo, l'irruption brutale de la « figure impériale » de Jean Bedel Bokassa a exacerbé et dilaté la tentation personnalisée de la gestion de pouvoir en République centrafricaine³. La construction de l'État-nation⁴ a été rendue hypothétique et s'est davantage manifestée dans la personnalité de l'empereur et de la vision qu'elle projetait sur la société centrafricaine⁵.

L'histoire politique de la société centrafricaine se configue dans une dynamique d'évènements traumatiques où la violence, la guerre, la dictature et l'autoritarisme deviennent des phénomènes sociaux qui structurent aussi bien l'imaginaire que la mémoire des citoyens⁶. L'épaisseur de ces évènements autant que leurs incidences dans la vie des institutions, dans le vécu des populations et

³ D. Bigo, *Obéissance et pouvoir en Centrafrique*, Paris, Karthala, 1988.

⁴ Dès son accession à l'indépendance, la RCA comme du reste d'autres pays africains s'est fixée l'objectif de construire l'État-nation qui allait se traduire par l'instauration d'un système politique viable et l'édification d'une nation où les populations allaient d'abord se conduire en citoyens, et non en tant qu'originaire de telle communauté ou de telle région. Toutefois, cette dynamique a été très vite bloquée non seulement par l'hyperpersonnalisation du pouvoir politique (le cas de Bokassa est emblématique), mais aussi par la succession des instabilités politiques et les guerres civiles.

⁵ Il faut noter que la mort de Barthélémy Boganda en 1959 dans un crash d'avion, présenté comme le père de la nation centrafricaine, constitue à bien des égards un véritable coup de rupture dans la trajectoire de l'émergence de la société centrafricaine comme un État-nation. Lire à propos L. Gomina-Pampali, *Un État, ça meurt aussi ! Histoire de l'instabilité et de la violence armée, facteurs de la déchéance de l'État centrafricain*, Yaoundé, Presses de l'UCAC, 2017.

⁶ À juste titre, et afin de cerner dans ses contours complexes le phénomène de violence dans ce pays, le premier numéro de la Revue du Centre Centrafricain de Recherche et d'Analyse Géopolitique a été consacré à la thématique : « État et violence (s) armée(s) en Centrafrique », n° 1, 2022.

dans l'agir des décideurs soulignent à quel point ils jouissent de ce que Castoridias appelle la « fonctionnalité instituante »⁷, en raison de ce qu'ils condensent à la fois un ensemble de faits, d'actes et de gestes propres à des acteurs qui auront d'une manière ou d'une autre imprimé leur marque dans l'histoire de la République centrafricaine⁸. Afin de saisir la juste mesure de ces évènements et d'en discerner la conceptualisation intelligible, il est évoqué la mémoire de crise politique⁹ pour indiquer non pas un état de rapport au passé, mais une trajectoire de relation et de rappel plus ou moins dialectique, ambivalent et toujours nécessairement sélectif aux évènements vécus et ressentis (guerres civiles, coups d'État, autoritarisme, fragmentation territoriale). La mémoire de crise politique révèle son sens dans sa portée contextuelle, dès lors qu'il s'agit de la « crise politique »¹⁰ comme moment de rupture, de diffraction et de révélation, et constitue une tendance lourde dans la trajectoire de l'État centrafricain¹¹. Posée comme un référentiel analytique, c'est-à-dire ce tableau idéal-typique dont parle Weber, la mémoire de crise politique est le lieu où se télescopent, dans une

⁷ C. Castoriadis, *L'institution imaginaire de la société*, Paris, Seuil, 1975.

⁸ La société politique centrafricaine est ainsi marquée par les différentes crises qui l'ont traversée et qui influent tendanciellement son évolution. Ses dirigeants successifs sont plus ou moins habités par le réflexe de la crise. Cela se traduit notamment par la récurrence des coups d'État et des situations d'instabilité politique qui semblent être le sport favori des dirigeants centrafricains.

⁹ En référence à la « mémoire de crime » dont parle Grosser (*op. cit.*), la mémoire de crise politique réfère à la somme de relations complexes (souvenirs, rappels, oubli, invocation) que les Centrafricains manifestent à l'endroit des situations critiques provoquées par des phénomènes tels la guerre, la violence, l'empire et l'autoritarisme d'État. La mémoire de crise politique met en exergue la dynamique séquentielle des crises produites et leurs effets sur la vie du peuple centrafricain.

¹⁰ Cf. M. Dobry, *Sociologie des crises politiques*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1992.

¹¹ Sur la société politique centrafricaine comme une société perpétuellement en crise, lire L. Gomina-Pampali, *Un État, ça meurt aussi ! Histoire de l'instabilité et de la violence armée, facteurs de la déchéance de l'État centrafricain*, *op. cit.* ; J.— P. Ngoupandé, *Chronique de la crise centrafricaine. Le syndrome Barracuda*, Paris, L'Harmattan, 1997.

tension de doublure, à la fois les « imaginaires de conflits » et les « conflits d’imaginaires »¹². Au cœur de la structuration de la mémoire de crise politique, l’État apparaît comme un acteur central. Autant l’État est au cœur de toutes les dynamiques par lesquelles adviennent les situations critiques de guerre et de violence, autant cet État est capturé par des acteurs pluriels, étatiques (dirigeants/gouvernants), extra-étatiques (puissances extérieures, groupes rebelles, milices) et/ou infra-étatiques (leaders territoriaux/communautaires, bandes armées localisées). La mémoire de crise politique est multidimensionnelle et condense un ensemble de perturbations qui affectent la vie publique dans ses différents segments (société, politique, économie, territoire). Contrairement à Bernanke¹³ qui parle de « la mémoire de crise » en se focalisant sur les effets de dérégulation provoqués dans le secteur économique des sociétés libérales par la mondialisation, la mémoire de crise politique telle que nous l’énonçons dans le cadre de cette réflexion renvoie à trois éléments qui lui donnent sens : d’abord la mémoire de crise politique est directement liée aux évènements qui se produisent à l’intérieur de l’État qui est lui-même en crise ; ensuite, la mémoire de crise politique souligne que la société politique est en phase de fracture et de fragmentation parce qu’elle est lourdement affectée par les guerres et les violences incarnées par des entités et des acteurs pluriels ; enfin la mémoire de crise politique témoigne de la trace et des incidences laissées par les crises successives sur la vie des groupes sociaux et les structures étatiques. La mémoire de crise politique enveloppe à la fois la dynamique sociale et la dynamique de l’État centrafricain¹⁴.

Au demeurant, la mémoire de crise politique ne se ramène pas à ce miroir qui grossit l’histoire des évènements traumatiques en République centrafricaine ; registre de condensation et de

¹² Lire à propos M. Hastings, « Imaginaires des conflits et conflits d’imaginaires », in E. Féron et M. Hastings (dir), *L’imaginaire des conflits communautaires*, Paris, L’Harmattan, 2002, pp. 41-62.

¹³ B. S. Bernanke, *Mémoires de crise*, Paris, Seuil, 2015.

¹⁴ Lire J.— P. Ngoupandé, *Chronique de la crise centrafricaine*, op. cit.

constellation des faits historiques, elle dégage en même temps des leçons et des enseignements fort utiles à un examen critique du vécu, à une remise à plat des routines qui vicient et bloquent la dynamique sociale, à l'émergence de nouvelles habitudes et pratiques en lien avec les défis de la renaissance et de la refondation. Il s'observe dès lors qu'une fois sa matérialité identifiée dans la vie des peuples, la mémoire de crise politique (puisque c'est d'elle que ce texte traite) favorise le dévoilement, dans sa nudité, des effets de fracture, de césure et de déchirure engendrés par la crise politique elle-même. Mais, dans un autre versant, la mémoire de crise politique assure une fonctionnalité de thérapie ; elle justifie toutes les invocations d'expiation, de reconstruction et de remise en vie de la société dans son ensemble¹⁵. Dans ce sens, il faut prendre au sérieux le « travail de mémoire »¹⁶, qui consiste non pas à réifier le passé qui fut douloureux, mais à éclairer le présent et à poser les balises (heureuses et vertueuses) du futur. Il se pose ainsi la question de la manière dont s'organise l'usage de la mémoire au sein de toute société. Si donc la mémoire de la crise politique existe, elle n'est pas celle de l'histoire immanente¹⁷, mais celle des acteurs concrets ; il faut désormais souligner la capacité de ces derniers à

¹⁵ Cela traduit bien que le rapport à la mémoire soit à tout point de vue dialectique voire ambivalent. Manipulée elle est vectrice de fracture, de division et de controverse ; désirée comme moyen de restauration et d'institution d'un ordre social viable pour la majorité, la mémoire sert de passerelle à la cohésion et à la concorde entre les membres de la communauté politique. Cf. R. Bodei, « L'adieu au passé : mémoire historique, oubli et identité collective », in N. Rabotnikof et al. (dir), *La ténacité de la politique*, Paris, L'Harmattan, 2002, pp. 99-123.

¹⁶ Lire à propos B. Latarjet (dir), *Travail de mémoire. Une nécessité dans un siècle de violence*, Paris, Editions Autrement, 1999.

¹⁷ L'histoire immanente, généralement évoquée par les philosophes et les historiens, renvoie à ce qui advient dans la vie d'une société et dont les origines sont situées dans le méta-social, c'est-à-dire des facteurs qui se situent en dehors de l'action des hommes concrets vivant en société. Une telle approche, outre qu'elle privilégie les généralités, elle fait de l'homme un être subissant l'histoire qui s'abattrait sur lui, quand bien même il en serait l'acteur principal. Sur la critique de l'histoire immanente, voir R. Koselleck, *L'expérience de l'histoire*, Paris, Seuil, 1997.

ne pas se laisser engoncer dans une posture hystérique et rétive dans leur rapport au passé.

L'idée inductrice de cette réflexion est de dire que si la mémoire des crises politiques fait sens et qu'elle régit le comportement de la société centrafricaine, elle est aussi le réceptacle dans lequel la même société puise les ressorts et l'énergie nécessaires à sa refondation, si tant est qu'elle a été effectivement atteinte par les effets des crises advenues au long cours de son évolution historique. L'appel à la mémoire n'est pas celui de la raison et il est toujours empli de passions et d'émotions, de souvenirs et d'oubli¹⁸. Ce qui ajoute et fonde plus souvent un rapport hystérique et amnésique au passé, à l'histoire burlesque dont la mémoire en porte la trace¹⁹. Afin de situer la portée de la mémoire de crise politique dans la trajectoire historique de l'État centrafricain, l'effort analytique consiste à parler de mémoire de crise politique comme d'un fait social dans la tradition durkheimienne²⁰. Ce qui autorise à en esquisser une explication plausible et relativement objective, en ce sens que « la compréhension se fonde plus sur la soustraction que sur l'adjonction, davantage sur la distinction que l'identification au passé »²¹. La question centrale de l'étude se décline de la sorte : si la mémoire de crise politique dévoile la figure d'un État-nation en déliquescence en République centrafricaine, dans quelle mesure celle-ci peut-elle servir de viatique et de ferment à sa refondation en même temps ? Afin d'y apporter quelques éléments de réponse, l'argumentaire s'articule en trois points. Il faut, dans un premier temps, situer les implications de la crise politique dans la structuration de la mémoire (I), ensuite souligner les effets érosifs des

¹⁸ P. Ricœur, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Seuil, 2000.

¹⁹ A. Grosser, *Le crime et la mémoire*, Paris, Flammarion, 1989.

²⁰ Dans ce sens, traiter la mémoire de crise politique comme un fait social, c'est l'expliquer comme une « chose », le passer au crible de l'analyse objective et en saisir l'intelligibilité qu'il recèle. Sur cette posture méthodologique lire E. Durkheim, *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, Flammarion, 2010, pp. 116 et ss.

²¹ R. Bodei, « L'adieu au passé : mémoire historique, oubli et identité collective », *op. cit.*, p. 100.

crises politiques sur l’État-nation centrafricain (II), et, dans une troisième articulation, indiquer les voies possibles de refondation de la société centrafricaine (III).

I. Crises politiques et structuration de la mémoire

Il peut être établi une relation entre crise politique et mémoire. La crise politique sature la mémoire par la succession des faits et des événements qui se produisent. La mémoire se saisit des crises politiques en s’incrustant dans la vie des communautés qui auront été exposées au déroulement des situations de crise et qui en ressentent les effets traumatisques. C’est au reflet de la succession des crises politiques qu’il est plausible de saisir la structuration de la mémoire en contexte centrafricain.

A. Enchevêtrement des crises politiques

Ce qu’il convient d’énoncer sous le vocable de crise politique récapitule en effet un ensemble de crises qui se sont produites dans la société politique centrafricaine et qui ont affecté dans la durée l’émergence de cette dernière aussi bien dans son fonctionnement que dans sa capacité à se structurer comme une entité solidement constituée²². Les crises politiques qui ont frappé la société politique centrafricaine sont de plusieurs ordres et se combinent sans se confondre dans leur régime d’expression. Sans exhaustivité,

²² La crise politique touche à la fois l’État, la société, le pouvoir, l’armée, le territoire et la gestion des ressources dont l’État dispose. Le concept de crise politique est privilégié pour mettre en exergue la place centrale et stratégique de l’État dans la régulation des crises advenues. Aussi bien par le biais des dynamiques internes (acteurs centrafricains eux-mêmes) que des dynamiques externes (puissances étrangères), l’État constitue à la fois le site et l’objet des crises qui ont lieu. Lire F. Akindès, « Des origines des crises politiques récentes au sens de l’histoire en Côte d’Ivoire », in S. Mappa (dir), *Les métamorphoses du politique au Nord et au Sud*, Paris, Karthala, 2004, pp. 113-153.

trois figures de crise politique se présentent, et à partir desquelles il est loisible de situer leur portée étiologique sur la Centrafrique d'aujourd'hui : la crise de la formation de l'État, la crise de la formation d'une armée nationale et la crise de la gouvernance.

La dynamique d'émergence de l'État-nation est marquée dès le départ par un évènement traumatique consécutif à la mort tragique de Barthélémy Boganda, considéré comme le « père de la nation centrafricaine », décédé dans un accident d'avion survenu en 1959, une année avant l'accession à l'indépendance du pays. Cette tragédie va lourdement affecter l'édification de l'État-nation. Certes, en août 1960, la République centrafricaine accède à la souveraineté internationale. En lieu et place d'Abel Goumba considéré comme le fils spirituel de Barthélémy Boganda, c'est David Dacko qui prend les rênes de pouvoir. Il bénéficie du soutien de la France qui continuait d'imposer son impérialisme sur cette colonie située au cœur de l'Afrique équatoriale Française. En dépit de ce soutien extérieur, David Dacko n'a pas réussi à instaurer l'État-nation en République centrafricaine. Selon les mots de Bigo, « Dacko était considéré comme trop faible, trop brouillon, trop désordonné »²³. Après six ans à la tête de l'État, il est renversé en 1966, par Jean Bedel Bokassa. Ce dernier, plutôt que de s'occuper de la restauration d'un ordre républicain propice à l'instauration d'une nation forte et solide, cherche à instaurer un empire. Jean Bedel Bokassa travaille à enrégimenter la société et à terroriser l'ensemble des populations centrafricaines. Ce qui est appelé la République centrafricaine s'est plutôt (con)fondu dans la personne de l'empereur, dont la gestion du pouvoir, de facture ubuesque, était bien aux antipodes de la formation d'un État-nation qui consacre plutôt l'unification politique et sociologique des communautés. À la suite de Jean Bedel Bokassa, qui inaugure l'ère des coups d'État (en 1966), les autres présidents qui se succèdent par les coups de force (André Kolingba en 1979, François Bozizé en 2003, Michel Djotodia en 2013) n'ont pas fait de la construction de l'État-nation leur priorité.

²³ D. Bigo, *Pouvoir et obéissance en Centrafrique*, Paris, Karthala, 1988, p. 233.

En plus d'une forte personnalisation de pouvoir, l'ethnicisation de la vie politique fut également une réalité constante et exploitée à l'envi par les différents régimes. Car, « ne s'appuyant sur aucune ligne idéologique claire, ils utilisèrent la mobilisation ethnique pour tenter de gravir les échelons du pouvoir, d'abord sur le plan électoral, puis en prenant les armes »²⁴. Au plan national, la République centrafricaine reste une entité exsangue, avec un fort penchant à la fragmentation ethnique et au repli identitaire. Ici, l'État-nation est tout simplement une fiction, un horizon dont la matérialité reste à construire.

La crise de la formation d'une armée nationale est corrélativement liée à l'évanescence de l'État-nation. Rares sont les États qui disposent d'une armée nationale solidement constituée là où les coups d'État et les convulsions sociopolitiques s'enchaînent en cycle²⁵. La République centrafricaine représente dans ce cas une figure emblématique. En raison d'un État qui fut très tôt confronté à une série de crises, la constitution d'une armée nationale disposant d'une puissance et d'une capacité pérennes à instaurer ce que Weber appelle « la violence légitime » sur l'ensemble du territoire national a été mise en hypothèque. Certes, à travers les Forces Armées Centrafricaines (FACA), l'idée d'une armée nationale a été davantage projetée que réalisée. La présence quasi perpétuelle des militaires dans la perpétuation des coups d'État et l'instauration des régimes à configuration politico-militaire ont plutôt positionné l'armée centrafricaine comme une force à la solde des régimes et des hommes qui les incarnent. Tenaillée et pervertie par les ambitions des cliques au pouvoir, l'armée centrafricaine n'avait de « national » que le nom. Sa personnalisation et son inféodation quasi rituelle aux régimes politiques ont fini par saborder l'esprit national des forces armées centrafricaines. C'est ce que souligne Ngoupandé :

²⁴ E. Chauvin, « Rivalités ethniques et guerre urbaine au cœur de l'Afrique-Ban-gui », *Enjeux*, n° 40, pp. 30-38.

²⁵ L. Gomina-Pampali, *Un État, ça meurt aussi ! op. cit.*

L'armée centrafricaine est sortie... de règne de Bokassa exsangue, décapitée, traumatisée et démoralisée. Bourreaux ou victimes, les militaires, à la lueur des révélations au cours des différents procès intentés contre Bokassa après sa chute, révélations sur les intrigues, les lâchetés, les délations et les trahisons, apparaissent comme leurs propres fossoyeurs, et ceux de la nation²⁶.

Le régime Bokassa n'est pas seul en cause. D'André Kolingba jusqu'au président actuel, Faustin-Archange Touadéra, en passant par David Dacko, Ange Félix Patassé, François Bozizé et Michel Djotodia, l'armée centrafricaine a rarement bénéficié d'une structuration et d'une consolidation en vue de son érection en une structure nationale au service de l'État et en capacité de défense nationale. Il faut en outre souligner la part de tribalisation dont l'armée en Centrafrique aura été teintée. Le phénomène prépondérant des milices ethniques dont se sont dotés les régimes politiques en constitue la parfaite illustration. À côté des FACA, des milices telles que les « Abeilles » sous Bokassa, les « Éléments Blindés Autonomes » (EBA) sous Kolingba, « Karako », « Balawa » et « Sarraoui » sous Patassé ont joué un rôle parallèle dans l'instauration de la « violence légitime »²⁷. L'existence de ces milices a contribué à l'affaiblissement des FACA et a affecté leur structuration comme une armée nationale dotée d'une puissance régulatrice intégrale. De nos jours, outre que les FACA sont incapables d'asseoir leur autorité sur l'ensemble du territoire national, les milices et autres groupes paramilitaires/rebelles instaurent un ordre de violence qui entre en conflit avec la violence légitime de l'État. C'est ce qui justifie la récurrence des instabilités politiques et le maintien d'un ordre politique extra-étatique dans les localités éloignées de la capitale Bangui. À propos, Minfegue remarque : « Historiquement,

²⁶ J.— P. Ngoupandé, *Chronique de la crise centrafricaine*, op. cit., p. 55.

²⁷ Le président actuel, Faustin-Archange Touadéra, ne s'est pas privé de se doter, lui aussi, d'une milice. Il s'agit de « les Requins de la Centrafrique », dont l'essentiel des membres appartient à sa communauté ethnique, les Mandja.

l’État en RCA [...] n’a jamais détenu un monopole absolu de l’exercice de cette contrainte qu’est la violence physique même s’il s’évertue à en revendiquer laborieusement l’usage légitime »²⁸. La déstructuration des FACA en raison de la récurrence des crises politiques, des guerres civiles et des coups d’État à répétition a lourdement hypothéqué la mise en place d’une armée nationale en RCA et généré en parallèle des structures à configuration militaire privée au service des particuliers²⁹.

La crise de gouvernance demeure symptomatique en République centrafricaine et en souligne les traits caractéristiques d’un État qui a longtemps basculé dans le dysfonctionnement institutionnel et politique³⁰. Symbolisée par la captation de l’État et la patrimonialisation des ressources par les dirigeants centrafricains, la gouvernance s’est pervertie et délabrée au gré des changements de régimes politiques, soucieux de défendre les intérêts paroissiaux. La crise de la gouvernance s’est manifestée dans des phénomènes de personnalisation du pouvoir, de clientélisme, de corruption, de vénalité et de l’incurie dont les gestionnaires publics sont les principaux instigateurs. Dans le cas centrafricain, l’amplitude de la crise de gouvernance a été dramatisée par la violence d’État et la militarisation de la société politique centrafricaine dans son ensemble. Selon Gomina-Pampali, « les changements de régimes vont par la suite se réduire à une simple mais sanglante succession d’hommes et de manières de faire, allant des moins aux plus brutales, de l’autocratie civilisée à la dictature militaire la plus impitoyable, pour ne pas dire hors normes, qui a finalement accouché entre-temps d’une monarchie impériale »³¹. Si pour Bigo, la crise

²⁸ C. Minfegue, « Notes sur l’économie de la violence en RCA », *Les Cahiers du CCRAG*, n° 1, 2022, p. 27.

²⁹ T. Vircoulon, *Écosystème des groupes armés en Centrafrique*, note de l’IFRI, 2020.

³⁰ P.-C. Beninga, « Surdité politique, institutionnalisation de la militarisation des revendications sociopolitiques et territorialisation en Centrafrique. L’État centrafricain face à la violence illégitime », *Les Cahiers du CCRAG*, n° 1, 2022, pp. 39-53.

³¹ L. Gomina-Pampali, *Un État, ça meurt aussi ! op. cit.*, p. 28.

de gouvernance a émergé sous le régime impérial de Bokassa qui s'est particulièrement distingué par la personnalisation et la répression des forces sociales, Marchal met en lumière la pratique autoritaire qui a longtemps structuré les régimes politiques centrafricains. Outre le fait que ces régimes politiques ont fait fi de l'intérêt général des populations, ils ont également marqué une nette défiance à l'égard de la légalité et de la liberté des citoyens. Les moments de crise engendrés par les coups d'État, les guerres civiles et les violences d'État ont ainsi fragilisé les institutions publiques et la capacité d'allocation de l'État lui-même. Désormais happé par la dynamique de désinstitutionnalisation, l'État a cessé d'être cette autorité légale-rationnelle, et subit désormais l'accaparement par un corps de dirigeants toujours hantés par le réflexe d'instabilité des régimes qu'ils incarnent. La crise de gouvernance s'appréhende de ce fait à l'aune de la vacuité de l'État centrafricain perpétuellement exposé à une existence précaire, fragile et incertaine³².

B. Structuration de mémoire de crise

La mémoire de crise relève moins d'un fait social statique que d'un phénomène dynamique dont l'émergence, l'expression et la révélation suivent le cours de l'histoire d'une société ou d'un État. Si la mémoire de crise traite directement des situations traumatiques et des événements éruptifs qui ont frappé l'État centrafricain, la précaution analytique commande de ne pas en avoir une représentation fixe. En raison de sa complexité et de la plasticité qui la caractérise, la mémoire de crise se décompose en plusieurs référents mémoriels : mémoire-impact, mémoire-travail et mémoire-thérapie. Ces référents mémoriels se dévoilent dans des

³² Sur l'identité fragile des États, lire J.-M. Chataigner et H. Magro (dir), *États et sociétés fragiles. Entre conflits, reconstruction et développement*, Paris, Karthala, 2007.

conjonctures précises et préfigurent d'une mémoire de crise toujours éclatée et difficilement unifiée.

Mémoire — impact. Les crises produisent des effets d'amplitude variable là où elles adviennent comme un évènement soudain et brutal. À l'évidence, toute crise, quelle qu'elle soit, bouleverse l'ordre social et entraîne des ruptures dans la dynamique de régulation et de fonctionnement des systèmes sociaux à l'œuvre. Face à la crise, l'État subit une métamorphose entropique et cesse de fonctionner de façon optimale. La dérégulation qui survient à la suite d'une crise quelconque — guerre, coup d'État, violence politique ou rébellion territoriale — installe la société dans une sorte d'état anomique. L'état de nature dont a parlé Hobbes émerge là où les individus se livrent une guerre sans merci et s'arcboutent à des comportements pulsionnels. C'est généralement au gré de la tragédie et de la désolation que les populations vivent et interagissent. En permanence, elles sont hantées par les scénarii de guerre et de violence dont les effets destructeurs entraînent toujours un effondrement de la vie sociale commune. En effet, dans le contexte sociopolitique centrafricain, la mémoire-impact est le référentiel mémoiel qui permet de comprendre comment les communautés se représentent les situations de crise dans lesquelles elles basculent et au gré desquelles elles doivent désormais vivre. La mémoire-impact est le processus réactionnaire qui résulte des dynamiques de crise et qui configue de façon temporelle les comportements des populations exposées à la guerre et à la violence. Plus concrètement, la mémoire-impact doit s'apprécier à partir des répercussions et des implications produites par la crise sur la vie des communautés. La manière dont les populations en expriment le ressenti, les communautés dressent le récit des évènements critiques ou traumatiques traduit le niveau d'effets ou d'impacts qu'auront exercé sur elles ces mêmes évènements. L'effectivité de la mémoire-impact se signale dans les comportements tout aussi équivoques. Au sein de la société, les scènes d'indexation, de stigmatisation, de désignation du bouc émissaire, d'exclusion, de répulsion et de rejet réciproque, ou à l'inverse de silence, de glorification, de

justification, traduisent l’ambivalence réactionnaire des populations/communautés face aux effets de crise.

Mémoire-travail. C’est par une mise en opération que la mémoire s’empare de structures sociales et cognitives des individus comme celles des communautés entières. Lorsqu’on parle, par exemple, de la mémoire collective, c’est pour indiquer le processus d’appropriation, d’interprétation et de représentation des faits historiques ou des choses du passé par un groupe social ou un ensemble de communautés vivant à l’intérieur d’une vaste organisation qu’est l’État. Ici, la mémoire n’est pas en soi un fait historique doté originellement de sens ; elle le devient à partir du moment où elle est appropriée et interprétée. La mémoire-travail porte dès lors sur ce que les gens font de leur rapport à l’histoire, traite de la manière dont les populations organisent leurs souvenirs et procèdent soit à des oublis, soit à des rappels. Lorsque Ricœur parle de la « manipulation de la mémoire »³³, cela exprime tout le processus d’interprétation ou d’invocation dont la mémoire fait l’objet, s’installe dans le corps social et articule la représentation collective. La mémoire se met au travail à travers la désignation, la sélection et la distinction des faits, des évènements, des tragédies perpétrées, des traumatismes vécus, des crimes engendrés, des défaites enregistrées ou des victoires engrangées. Ces différents faits historiques peuvent servir à alimenter les souvenirs ou, au contraire, à entretenir les oublis. La mémoire-travail marque par conséquent une dramatisation de l’histoire qui produit des scènes et des faits incandescents dont l’écho traverse les générations.

Mémoire-thérapie. Les crises provoquent des lignes de rupture et de fracture dans toutes les sociétés humaines. Elles ont parfois précipité la disparition des civilisations et l’écroulement des empires. L’ébranlement des États modernes est souvent engendré par la combinaison de multiples crises. Cependant, les crises ont servi à des fins de restauration d’un nouvel ordre où la société pose des balises pour se remettre en fonction et en régulation. La mémoire-thérapie

³³ P. Ricœur, *La mémoire, l’histoire, l’oubli*, op. cit., p. 579.

se destine à la refondation d'une société ou d'un État confronté à une crise qui l'a durablement désarticulé. La mémoire-thérapie, contrairement à la mémoire-impact et à la mémoire-travail qui tendent à réifier et à dramatiser les faits historiques advenus, ne procède ni d'imprécation ni de condamnation du passé ; elle puise dans ce passé des éléments de revivification et de vitalisation de la vie collective qui a été mortifiée par les crises. Comme le note Baczkó, la mémoire-thérapie, « ne s'exerce pas autrement que dans un champ symbolique déterminé, que par le jeu d'un réseau de représentation, de rituels et de stéréotypes... qui évoquent un passé spécifique, le modèlent et le relient aux expériences du présent et aux aspirations à l'avenir »³⁴. La mémoire-thérapie se reflète en effet dans la capacité d'une communauté ethnique ou nationale à une appropriation intelligente et conséquente des évènements du passé, que ceux-ci soient douloureux ou non. Ici, tout rapport amnésique et hystérique à l'histoire turbulente (celle de crise en particulier) demeure inopérant, voire discordant, à la mémoire-thérapie.

II. Mémoire de crise politique et fracturation de l'État centrafricain

Au reflet des crises successives qui ont frappé la société politique centrafricaine, parler de l'État-nation relève d'un exercice d'esprit. La constitution de l'État-nation a été mise en hypothèque, tant son émergence aura été longtemps contrée par des dynamiques qui ont plutôt travaillé à son évanescence, à son effondrement et à sa déstructuration. Outre la fragmentation territoriale symbolisée par l'incapacité de l'État à instaurer son autorité sur l'ensemble du territoire national, l'expression des identités plurielles qui prennent d'assaut les périphéries de l'État a vidé la nation centrafricaine de son énergie fonctionnelle et existentielle.

³⁴ B. Baczkó, *Les imaginaires sociaux. Mémoires et espoirs collectifs*, Paris, Payot, 1984, p. 220.

A. Pluri-polarisation des identités

La pluri-polarisation des identités en contexte centrafricain renvoie à la dynamique de fragmentation et de captation du territoire national par des forces et des groupes qui se livrent une guerre féroce en vue de l'appropriation des ressources, de l'imposition de la violence, de l'instauration de l'autorité et de la prise en otage des populations notamment dans les zones périphériques qui échappent au contrôle du pouvoir basé à Bangui. La pluri-polarisation des identités dans l'espace centrafricain ne se réduit pas à une guerre des ethnies, mais suggère un processus plus complexe où se mêlent à la fois la territorialisation, la politisation et l'ethnicisation appréhendées comme des manœuvres impulsées par des acteurs pluriels qui œuvrent à se tailler une parcelle de pouvoir sur le territoire national et à disposer d'un morceau d'autorité sur les populations. Partant de l'histoire politique centrafricaine de ces dernières années, et au regard de la dynamique de phagocytose dont l'État centrafricain fait l'objet, trois figures de pluri-polarisation identitaire se présentent : polarisation identitaire de facture territoriale, polarisation identitaire de facture politique et polarisation identitaire de facture ethnique.

Polarisation identitaire de facture territoriale. Ce processus évoque la prise d'une fraction du territoire soit par des groupes armés, soit par des forces rebelles qui, profitant des contextes de guerres ou de conflit, se taillent des fiefs et érigent des zones tampons à partir desquelles ils mènent des opérations d'instabilité et de subversion du pouvoir d'État. Les occasions de crises ont donné lieu à un processus de fragmentation territoriale sous l'action de certains leaders ou chefs rebelles qui manifestent des ambitions de renversement du pouvoir dont le siège se trouve à Bangui. En effet, depuis le coup d'État de 2003 qui a consacré la chute du pouvoir d'Ange-Félix Patassé par le Général François Bozizé, la question territoriale jouit d'une charge symbolique dans la manière dont les acteurs se représentent l'État centrafricain. En effet c'est partir du Nord du pays, limitrophe au Tchad et au Soudan, que le Général

Bozizé a entrepris le renversement du régime incarné par Patassé. En 2013, la rébellion portée par Michel Djotodia est toujours partie du Nord de la RCA pour s'en prendre au pouvoir tenu par Bozizé. Certes, bénéficiant du soutien des pays voisins ci-dessus nommés, les acteurs de la crise politique utilisent le territoire dans un pays qui souffre déjà d'une inaptitude à assurer l'intégrité territoriale à l'échelle nationale. Si cette situation est due à un défaut d'aménagement du territoire caractérisé par une disproportion des infrastructures et des politiques de développement en direction de différentes régions du pays, comme le souligne Maina-Ababa³⁵, il faut surtout relever que, longtemps confronté aux crises multiformes et d'intensité aiguë, l'État centrafricain n'est pas parvenu à contrôler effectivement les frontières nationales qui le démarquent des pays limitrophes. La dissémination des forces rebelles et autres groupes armés dans des zones grises, dans des localités aux potentialités énergiques (diamant notamment) souligne la faiblesse de l'État à s'installer sur son territoire national et à en assurer un contrôle ferme. Dans ce sens, et pour emprunter à Mbembe, il est loisible de parler du « gouvernement privé indirect du territoire »³⁶ que les seigneurs de guerre, les acteurs politiques avides de coups de force et autres segments complètement détachés de la vision étatique de la frontière s'entreprennent à remettre continuellement en question. Mais il serait réducteur, de comparer la fragmentation territoriale à la figure des forces extra-étatiques et aux communautés installées aux périphéries nationales. Cette dynamique est aussi nettement actionnée par les acteurs au pouvoir qui tiennent d'abord à sanctuariser Bangui, capitale du pays, comme le lieu de pouvoir, d'autorité et de sécurité, délaissant ainsi l'arrière-pays à la merci des forces déloyales. Finalement, la polarisation identitaire de facture territoriale signale l'impuissance de l'État qui, pris dans l'étau

³⁵ A. Maina-Ababa, « La récente crise en Centrafrique : conflit religieux ou la conséquence du déficit d'aménagement du territoire ? », in I. Mouiche et S. Kale Emusi (dir), *Gouvernance et sécurité en Afrique subsaharienne : entre corruption politique et défis sécuritaires*, Addis Abeba, UPEACE Programme Afrique, 2015, pp. 79-94.

³⁶ A. Mbembe, « Du gouvernement privé indirect », *Politique africaine*, n° 73, 1999, pp. 103-121.

des crises et des guerres larvées, se recroqueville sur le morceau territorial qu'est la capitale et, de fait, subit les assauts des dynamiques crisogènes venant de la périphérie.

Polarisation identitaire de facture politique. Il est juste de dire que les acteurs politiques centrafricains sont des seigneurs de guerre. De Bokassa à Djotodia, c'est la figure de l'homme politique centrafricain imprégné de l'habitus guerrier qui saute à la vue. Il faut parler ici de la « crise politique » comme ce phénomène symptomatique de la politique comme « forme de la dépense »³⁷, c'est-à-dire ce lieu où les hommes et les femmes se font perpétuellement la guerre pour se maintenir au pouvoir ou pour en chasser d'autres. À dire vrai, la succession des violences politiques et la combinaison des coups d'État qui jalonnent l'histoire de la RCA ont vidé la politique de sa vertu et de son sens éthique³⁸. À la suite de Mbembe, qui montre comment, durant ces dernières décennies, la politique est devenue, dans beaucoup des pays africains, une manière banale de faire la guerre et de produire la violence, de semer la terreur et de répandre la mort³⁹, il faut surtout souligner que le cas centrafricain constitue un véritable archétype de ritualisation de la politique par la force. Si les coups d'État structurent depuis l'histoire de l'État centrafricain, la civilisation des mœurs politiques ne s'est pas jusqu'ici opérée même dans le moment de transition à la démocratie⁴⁰. Le retour à l'ère pluraliste en 1990 a été consacré par les élections de 1993, qui ont favorisé l'instauration d'un régime politique libéral incarné par Ange Félix Passé. Mais au bout d'une décennie (1993-2003), la parenthèse démocratique s'est très vite refermée par le coup d'État de 2003 perpétré par François Bozizé. Il fera, lui aussi, la triste expérience de coup d'État, puisqu'il sera déchu en 2013 par une coalition des forces rebelles, la

³⁷ Voir à propos A. Mbembe, « Essai sur le politique en tant que forme de la dépense », in *Cahiers d'études africaines*, n° 173/174, 2004, pp. 151-192.

³⁸ Lire à propos J. Freund, *Qu'est-ce que la politique*, Paris, Seuil, 1965.

³⁹ A. Mbembe, « Essai sur le politique en tant que forme de la dépense », *op. cit.*

⁴⁰ Cf. M. Koyt, M.-F. M'Bringa Takama et P.-M. Decoudras, « République centrafricaine : les vicissitudes du changement », in *L'Afrique politique*, 1995, pp. 235-249

Séléka, portée par Michel Djotodia. Au reflet de cette trajectoire historique, il faut admettre que la polarisation identitaire de facture politique se traduit par une conception de la politique envisagée et pratiquée comme une activité guerrière, une entreprise de force, qui ne repose sur aucune règle ni sur aucun sens éthique. Du coup, la politique, en tant que modalité et possibilité d'organisation de la vie dans la cité ou en société, se pervertit par des logiques de violence et de force. Une telle pratique entretient chez les détenteurs de pouvoir l'idée que la politique est essentiellement une affaire de la force et non du droit, de la violence et non du dialogue, de la guerre et non du jeu civilisé. La société politique est ainsi parasitée par des sensibilités plus ou moins antagoniques, par des ambitions et des visions polarisées qui entrent toujours en conflit.

Polarisation identitaire de facture ethnique. Comme dans la plupart des pays africains, l'ethnie est une variable allègrement manipulée par les acteurs politiques centrafricains. Certainement, dans le contexte centrafricain, l'ethnie aura été utilisée dans les opérations de guerre civile et des prises de pouvoir par la force. En effet, la question de l'ethnie demeure prégnante dans la société politique centrafricaine. Selon Chauvin, c'est sur la base des appartenances ethniques et des clivages communautaires que les crises politiques se sont structurées. Car note-t-il,

...Tant Dacko, Bokassa, Kolingba Patassé que Bozizé ont usé de modes d'exercice du pouvoir susceptibles de favoriser l'émergence des conflits interethniques, la division du corps militaire entre l'armée, déstructurée et délaissée et des milices paramilitaires, valorisées et ethniquement proches du président ; l'accaparement des ressources de l'État pour une clientèle, une région et une ethnie ; l'utilisation contre les tentatives de déstabilisation d'une violence élargie à la famille et à la région d'origine des opposants⁴¹.

⁴¹ E. Chauvin, « Rivalités ethniques et guerre urbaine au cœur de l'Afrique-Ban-gui », *op. cit.*, p. 33.

Dans le cadre de la crise politique consécutive à la chute du régime Bozizé, la religion a rejailli comme une variable de clivage et de scission dans la société centrafricaine. Alors que les forces rebelles ayant à leur tête Michel Djotodia étaient en majorité des musulmans, les membres du camp Bozizé s'étaient constitués dans le bloc Anti-Balaka, en majorité de chrétiens. Une telle partition des camps en conflit était l'œuvre des acteurs qui cherchaient d'abord à construire des adhésions populaires autour d'un projet distinct, la capture de l'État et de ses ressources substantielles (pouvoir, territoire, ressources minières, etc.). L'instrumentalisation de l'appartenance à base religieuse travaille à polariser et à fragmenter la société qui s'enlise plus que jamais. Au demeurant, si les facteurs ethniques et religieux ne suffisent pas à rendre compte des crises centrafricaines, les protagonistes s'en servent pour entretenir des clivages et alimenter des fractures afin de justifier une entreprise guerrière ou un coup de force⁴².

B. Inanité de l'État-nation centrafricain

À tout point de vue, l'État-nation centrafricain est déliquescent. Frappé d'entropie en raison des crises qui l'ont longtemps structuré, cet État peine à fonctionner normalement et à assumer convenablement les missions qui sont les siennes, à savoir imposer la violence physique légitime, sauvegarder l'intégrité territoriale, déployer un aménagement territorial optimal et jouir de la légitimité auprès des populations⁴³. L'État centrafricain est pris en effet dans les tenailles d'une dynamique de violence structurelle qui l'a complètement

⁴² S. Fancello, « La religion du président Bozizé. Rhétorique guerrière d'un chrétien céleste », *in Politique africaine*, n° 159, pp. 169-190.

⁴³ Les États en situation de crise ou de guerre larvée accusent un réel déficit de légitimité et de fonctionnalité. Lire S. Bellina, D. Darbon, S. S. Eriksen, O. J. Sending, *L'État en quête de légitimité. Sortir collectivement des situations de fragilité*, Paris, Éditions Charles Léopold Meyer, 2010.

déstructuré au point d'en faire une « une case vide »⁴⁴ qui peine à s'affirmer et à s'exécuter effectivement sur le territoire qui le démarque. Depuis son émergence comme entité étatique en 1960, la RCA s'enlise dans une dynamique de décomposition et de déconstruction qui ont finalement œuvré à son évanescence progressive. À l'évidence, et selon les travaux de Chabal et de Daloz, l'inanité de l'État se produit là où les catégories dirigeantes ont réussi à personnaliser les institutions et à privatiser les ressources par le biais d'une accumulation primitive. Dans ce cas, l'État n'existe plus, tant il subit l'effet direct de désinstitutionnalisation dont il est l'objet. Ces auteurs soulignent même que dans ce type de pays : « ...l'État est une totale illusion, tandis que, dans la plupart, il se révèle subverti par la société et ne constitue au mieux qu'une devanture superficielle »⁴⁵. L'histoire de la République centrafricaine montre que la dynamique d'émergence de l'État a reposé sur la violence, la guerre de prédation et l'hyperpersonnalisation du pouvoir politique.

Alors que sous le régime Bokassa, la monarchie impériale fut imposée au peuple centrafricain à travers une violence terrifiante, les coups d'État qui ont instauré les régimes successifs de Kolingba, de Bozizé et de Djotodia ont contribué à la désétatisation des structures publiques et réduit l'État à une entité exsangue sans sens ni puissance⁴⁶. En outre, les guerres civiles et l'irruption des forces rebelles dans la vie politique ont contribué à l'ébranlement de l'autorité de l'État et à l'affaiblissement de sa capacité à instaurer un ordre régaliens sur l'ensemble du territoire national. À propos, il est difficile de parler des gouvernants alors même que ces derniers se comportent comme de véritables saigneurs de guerre qui luttent par des logiques de prédation et de patrimonialisation des ressources de l'État ; ce dernier qui demeure pourtant l'allocataire attitré.

⁴⁴ Ceci pour emprunter à L. Sindjoun, *L'État ailleurs. Entre noyau dur et case vide*, Paris, Economica, 2002.

⁴⁵ P. Chabal et J.-P. Daloz, *L'Afrique est partie ! Du désordre comme instrument politique*, Paris, Economica, 1999, p. 19.

⁴⁶ J.-P. Ngoupandé va jusqu'à parler de « l'État-néant », in *Chronique de la crise centrafricaine*, op. cit., p. 24.

À l’issue de chaque coup d’État qui survient et qui aboutit au renversement d’un régime, les auteurs sont moins préoccupés à la refondation de l’État qu’à la prise en otage des positions de rente. Dans ce sens, et comme le souligne Marchal, tous les régimes politiques centrafricains manient presque les mêmes arts et les mêmes logiques d’extorsion des ressources de l’État⁴⁷. Aussi, l’inanité de l’État se traduit-elle par une gouvernance qui ne repose sur aucune règle et privilégie plutôt les relations personnalisées, celles de clientèle et de parentèle. Au regard de la place de l’ethnie dans la société politique centrafricaine, chaque dirigeant l’aura utilisée pour patrimonialiser l’État et protéger d’abord la communauté ethnique ou la région. Que l’on ait parlé de « pouvoir Yakoma » (sous Kolingba), de la « domination Gbaya » (sous Bozizé) ou du « Pouvoir Mandja » (sous l’actuel président Touadéra), cela traduit l’indexation ethnique de la gouvernance qui est à l’œuvre en République centrafricaine. Par ricochet, les effets d’une telle gouvernance sur la construction de la nation sont patents. Plutôt que de se considérer comme centrafricains et de se comporter comme tels, c’est plutôt en référence à l’appartenance ethnique, religieuse ou régionale que l’on s’identifie. La crise de l’État débouche ainsi sur la vacuité de la nation qui n’existe plus que de nom.

III. Mémoire de crise politique au secours de la refondation de l’État-nation en RCA

La mémoire de crise politique ne produit pas seulement des effets éruptifs dans la vie d’une communauté, elle offre aussi l’occasion d’une réinvention de soi collectif⁴⁸. À partir des crises qui ont lourdement frappé la société dans son ensemble et au plus profond d’elle, il se produit une sorte de reprise et d’éveil au sein de la

⁴⁷ R. Marchal, *Centrafrique. La fabrique d’un autoritarisme*, op. cit.

⁴⁸ Sur un cas de pays frappé par une crise politique qui aura déstructuré l’État-nation lire F. Akindès (dir), *Côte d’Ivoire. La réinvention de dans la violence*, Dakar, CODESRIA, 2011.

conscience collective. À ce niveau, l'on décèle le rôle que remplit la mémoire-thérapie. C'est elle qui opère une remise en vie d'une société bloquée par la crise.

A. Construction narrative de la nation

La trajectoire historique de la société politique centrafricaine constitue un tableau à l'aune duquel s'appréhende le délabrement de l'État-nation. Le cycle de crises, des violences et des guerres civiles qui ont jalonné l'évolution de ce pays logé au cœur de l'Afrique centrale a largement contribué à l'évanescence de l'État-national. La société, elle-même, fracturée en poussières d'identités et de clivages de tous ordres, se présente comme une entité désarticulée. Or, dans l'histoire des sociétés humaines, l'expérience traumatique engendrée par des contextes de guerre et de violence, ayant parfois entraîné des tragédies et des massacres en série, a servi de raison à la reconstruction d'un nouvel ordre social⁴⁹. Selon Ricœur, l'histoire vécue constitue le reflet à partir duquel la société, ébranlée par des bouleversements de grande ampleur, cherche de nouveaux repères et esquisse des voies de reconstruction. Son approche se veut narrative car, note-t-il : « le processus d'historicisation de la mémoire, versé au bénéfice d'une phénoménologie herméneutique de la mémoire s'avère ainsi strictement symétrique du processus par lequel l'histoire exerce sa fonction corrective de vérité à l'égard d'une mémoire qui ne cesse d'exercer à son égard sa fonction matricielle »⁵⁰. En parfaite concordance avec la mémoire-thérapie, la construction narrative de la nation en Centrafrique s'opère par une dynamique de mémorisation qui consiste à dresser une sorte de récit des événements du passé.

Dans cette perspective, la société centrafricaine se remémore le passé par un ensemble d'actes et de comportements qui soulignent

⁴⁹ G. Manceron, « Éclairer par l'histoire les malaises de la société », in *Travail de mémoire. Une nécessité dans un siècle de violence*, *op. cit.*, pp. 39-45.

⁵⁰ P. Ricœur, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, *op. cit.*, p. 511.

une sorte d'assomption des choses qui ont eu lieu (guerre, violence, coups d'État)⁵¹. À ce niveau, le processus de mémorisation se voudra à tout point de vue sélectif et distinctif. La société, elle-même désireuse du nouveau, devra opérer des tris, mettre en avant ce qui construit le lien collectif, ce qui donne de l'honneur et de la grandeur aux figures qui auront joué un rôle décisif pour que la Centrafrique advienne comme une communauté nationale, entretenir l'oubli de ce qui est susceptible et possible de division et de fracture dans la société, bref, il s'agit fondamentalement de construire un narratif qui fait de l'histoire centrafricaine le viatique qui remodelle la nation, qui irrigue les représentations et innervé les comportements du peuple, ce dernier qui doit désormais manifester un sentiment émotionnel et affectif à son pays, au territoire qui est sien et aux hommes qui œuvrent à sa défense et à sa protection. Ici, en outre, la conception de Renan pour qui « la nation est un plébiscite de tous les jours » s'impose⁵². Les Centrafricains, bien que secoués par des décennies de crises, de violence aiguë et de guerre larvée, doivent se surpasser et tourner le dos à l'amnésie, à l'abjuration stérile, à une posture hystériquement passéiste. Car, comme le note Bodei, « Face aux changements brusques et imprévus de blocs institutionnels, face à des régimes qui s'écroulent ou à des formes de vie qui disparaissent, on s'étonne souvent du nombre élevé d'hommes qui leur étaient intimement liés et qui oublient une partie consistante de leur histoire et modifient le sens de leur passé »⁵³.

⁵¹ L'élévation des monuments, le baptême des bâtiments et des institutions publiques par les noms de certaines figures de l'histoire, la construction discursive de la paix, de dialogue et de l'unité nationale, l'instauration des journées commémoratives de certains faits historiques, l'élaboration des mécanismes de résolution de conflit et de promotion de dialogue politique, etc. sont autant des actes de mémorisation de l'histoire de ce pays.

⁵² E. Renan, *Qu'est-ce que la nation ?* Paris, Pocket, 1992. Il explicite en notant : « Une nation est... une grande solidarité, constituée par le sentiment des sacrifices qu'on a faits et de ceux qu'on est disposé à faire encore. Elle suppose un passé ; elle se résume pourtant dans le présent par un fait tangible : le consentement, le désir clairement exprimé de continuer la vie commune », *op. cit.*, p. 54-55.

⁵³ R. Bodei, « L'adieu au passé : mémoire historique oubli et identité collective », *op. cit.*, p. 99.

Selon Ngoupandé, et se fondant sur une perspective socio-historique, c'est au confluent des mouvements migratoires et de la dynamique coloniale que la société centrafricaine s'est constituée et a acquis son statut d'État-nation distinct⁵⁴. Cela souligne le caractère transculturel et transcommunautaire de l'identité nationale centrafricaine qui se reflète dans la parenté et la similitude des particules culturelles, linguistiques et cosmogoniques.

La construction narrative de la nation, fondée sur le substrat polyphonique des civilisations du peuple centrafricain, demeure une option décisive qui devra être prise au sérieux par les gouvernants et intériorisée dans les comportements collectifs et/ou individuels. En rapport avec les crises vécues dont les traces et les effets sont encore observables dans la société, il faut nécessairement procéder à une sorte de chirurgie dans la manière dont les Centrafricains les racontent, les dramatisent et les transmettent aux générations. Il est évident que, en dresser un catalogue de leçons ne suffira pas, il faudra bien que dans la conscience collective une réelle volonté de rupture émerge et s'inscrive dans la perspective de renouvellement d'une vision commune d'une société réconciliée, qui se refait des cendres laissées par le feu de la guerre, de la violence et de la force brute. Il importe que, dans ce sens, la société centrafricaine renoue avec des valeurs communes, des croyances partagées et des idéaux symboliques qui lui donnent force et sens comme une société constituée dont les membres sont pleinement conscients de leur sociabilité commune. Parce que « chaque société invente ainsi des compositions singulières de liens qui se déclinent autour des types fondamentaux construits dans le passé et de ceux qui s'imposent dans le nouveau paysage de ces sociétés »⁵⁵, il n'y a pas lieu, dans le comportement d'une société, à l'addiction maléfique ou à une sorte de conduite atavique qui l'incline à la guerre ou à la violence. En

⁵⁴ J. P. Ngoupandé, *Chronique de la crise centrafricaine*, *op. cit.*, p. 129 et ss. À propos par exemple de la langue comme outil du sentiment national, il écrit : « Le sango est plus qu'un simple outil de communication : c'est un véritable outil de l'unité nationale », *op. cit.*, p. 137.

⁵⁵ C. Giraud, *Qu'est-ce qui fait société ?*, Paris, L'Harmattan, 2014, p. 14.

cela, la refondation de la nation centrafricaine est possible et l'histoire lui en donne toutes les ficelles.

B. Dé-patrimonialisation de l'État

La prédateur de l'État centrafricain suit le long cours des crises et des guerres civiles qui ont œuvré à sa déstructuration. Agissant en véritables seigneurs de guerre, les dirigeants ont, au fil du temps, articulé un système de gouvernance consistant à faire main basse sur les ressources de l'État et à s'en servir selon leur bon vouloir. Le phénomène patrimonial tel qu'analysé par Médard s'inscrit certes dans la « spécificité des pouvoirs africains » où la confusion entre la chose publique et la chose privée est patente⁵⁶. Pour Médard, « La réalité de l'État se manifeste d'abord comme site et comme enjeu de la lutte pour le pouvoir, le pouvoir au sens global et pas seulement le pouvoir politique, et ceci inclut la lutte pour les ressources rares, y compris la richesse »⁵⁷. La patrimonialisation prend une dimension singulière dans des contextes de violence et de guerre larvée auxquels se livrent les acteurs politiques peu soucieux de la bonne gestion.

En parlant de la « criminalisation de l'État », les auteurs mettent en lumière les scènes de luttes hégémoniques que mènent les acteurs politiques africains afin d'extorquer à leur profit les biens publics de l'État⁵⁸. Car comme le note Bayart, « ...en Afrique les interactions entre pratiques du pouvoir, la guerre, l'accumulation économique et les activités illicites renvoient à une trajectoire politique singulière qu'il faut appréhender dans la longue durée »⁵⁹.

⁵⁶ J.-F. Médard, « La spécificité des pouvoirs africains », *Pouvoirs*, n° 25, 1983, pp. 5-22.

⁵⁷ J. F. Médard, « L'État patrimonialisé », *Politique africaine*, n° 39, 1990, p. 27.

⁵⁸ J.-F. Bayart, S. Ellis et B. Hibou, *La criminalisation de l'État en Afrique*, Paris, Éditions Complexes, 1997.

⁵⁹ J.-F. Bayart, « Présentation », in J.-F. Bayart, S. Ellis et B. Hibou, *La criminalisation de l'État*, op. cit., p. 13.

Les guerres et les crises politiques sont des occasions de production et d'accumulation des rentes. Elles deviennent des modalités essentielles par lesquelles les protagonistes de conflit privatisent l'État⁶⁰. Tout cela montre à quel point le phénomène patrimonial est une véritable gangrène pour le développement d'un pays et pour le fonctionnement optimal de l'État. En effet, pour la République centrafricaine, qui est confrontée aux dynamiques conflictuelles qui ont accentué et exacerbé la tentation patrimoniale au sein des classes dirigeantes, il se pose le défi de rompre avec cette pratique. D'où l'option de la dé-patrimonialisation qui doit servir de matrice à la mise en œuvre d'une gouvernance qui soit non seulement au bénéfice du peuple, mais qui renforce l'institutionnalisation de l'État. C'est par le processus de dé-patrimonialisation que l'État centrafricain va retrouver sa structuration effective (en tant que structure légale rationnelle) et fonctionner normalement en référence aux lois et normes qui l'ont constitué. Plus encore, la dé-patrimonialisation va éjecter de la gouvernance centrafricaine la culture de vénalité et d'incurie qui régit les comportements des agents publics et optimiser la rationalité administrative. Il s'agit en effet de donner de la teneur à « ce que gérer la chose publique veut dire » tout en affichant des comportements d'exemplarité ainsi que le souligne Tassou⁶¹.

Dans un pays en conflit avec des valeurs qui l'ont fondé et en quête des repères pour un futur qui enchante, la dé-patrimonialisation de l'État peut assurer une fonction expiatoire des démons et des tares qui ont enlisé la société centrafricaine dans le marasme économique et le délabrement moral. Dans cette visée, dé-patrimonialiser l'État, c'est renouer avec des valeurs fondatrices de la société centrafricaine dont la solidarité, le dialogue, le pardon ; c'est donner un sens éthique à la pratique gouvernante, à la gestion des affaires publiques et à la répartition des richesses nationales. Les

⁶⁰ A. Mbembe, « Pouvoir, violence et accumulation », *Politique africaine*, n° 39, 1990, pp. 7-24.

⁶¹ T. Tassou, « La chose publique dans les États africains : sens et contresens », *Revue juridique et politique*, n° 3, 2000, pp. 301-312.

effets de la capture de l’État par une minorité ont favorisé l’émergence des clivages et alimenté les replis communautaires. Par la suite la nation s’est disloquée. En restaurant la puissance de l’État par la mécanique de dé-patrimonialisation, il est possible que la société renoue avec ce que Ngoupandé appelle, sans esprit chauviniste, « l’exception centrafricaine » qui traduit l’histoire propre de ce pays⁶². Et d’indiquer la voie à une renaissance : « La profonde crise morale dans laquelle le pays se débat depuis longtemps, et qui nourrit la désespérance et le nihilisme, ne sera surmontée que par la moralisation de la vie politique. Moralisation au sens complet ; respect du bien public, de la parole donnée, de la vie de nos concitoyens, respectabilité des dirigeants dans la vie de tous les jours : le nouveau rivage à atteindre, pour la Centrafrique, sera moral ou ne sera »⁶³. La dé-patrimonialisation peut assumer la double fonction cathartique et créatrice à condition qu’elle s’inscrive dans un projet d’ensemble de rupture et de réinvention d’une société centrafricaine encore hantée par la mémoire de crise.

Conclusion

À la fin de cette réflexion, il faut surtout insister sur la perspective de refondation de l’État-nation centrafricain au regard des crises successives qui ont jalonné son histoire. Il ne suffira pas de ressasser les crises advenues pour en tirer des leçons lucides et intelligibles pour le futur. Il faudra davantage établir un rapport empreint de discernement et de bon sens, sans passion ni hystérie⁶⁴. C’est en cela que, dans la typologie des mémoires que nous avons élaborées — à savoir mémoire-impact, mémoire-travail et

⁶² J.-P. Ngoupandé, *Chronique de la crise centrafricaine*, *op. cit.*, p. 129.

⁶³ *Ibid.* pp. 246-247.

⁶⁴ L’évocation du passé, fut-il douloureux et marqué par la violence, doit, dans cette visée, répondre d’un objectif primordial qui est celui de faire advenir une nouvelle société centrafricaine, celle qui doit savoir passer l’éponge sur les évènements traumatiques et regarder dans la direction de restauration d’un nouvel ordre social et politique.

mémoire-thérapie —, cette dernière est celle qui permet à la société centrafricaine d'avoir prise sur son passé et d'en dégager des enseignements conséquents et intelligemment construits pour les générations présentes et futures. La mémoire-thérapie procède certes par tri, en mettant l'accent sur ce qui unifie et édifie, mais elle a surtout l'avantage de se révéler comme « mémoire juste » dont parle Ricœur⁶⁵, c'est-à-dire cette mémoire qui rappelle sans déformer, qui oublie sans taire, qui restitue sans grossir. L'œuvre de refondation de l'État-nation en Centrafrique ne sera pas possible sans que la mémoire collective ne procède par tri, par oubli et par discernement. Il faut trier les évènements (accession à l'indépendance, la figure de Barthélémy Boganda, résistance à la colonisation) qui ont permis de donner du sens à la Centrafrique comme entité collective, comme communauté nationale ; oublier les faits historiques (coups d'État, conflits communautaires, dictature) qui maintiennent la Centrafrique dans la division, l'enlisement et le sous-développement ; discerner les défis (construction de l'État-nation, armée nationale, intégrité territoriale) et les enjeux (souveraineté, sécurité, développement national) de renaissance d'une nouvelle Centrafrique.

Dans la visée de refondation, la mémoire de crise politique ne sera pas seulement celle qui ressasse et rappelle les faits du passé, elle devra agir comme un opérateur dans la réconciliation des Centrafricains eux-mêmes en relevant les traits d'union (culture, langues, identités, cosmogonies) et la communauté de destin (même pays, même nation, même territoire). Dans ce sens, tout rapport hysterique et amnésique au passé conduit tout droit au blocage et à la déperdition du projet de refondation. Il s'énonce comme le contraire à ce qui est possible de renouveau et de renaissance malgré des années, voire des décennies de guerres, de violence et de tragédies. Le peuple centrafricain devra, pour conquérir les espaces de vie et de vitalité, tourner le dos aux démons et aux idoles qui érigent le passé en horizon indépassable, et s'engager sur la voie de la dynamique

⁶⁵ P. Ricœur, « Entre mémoire et histoire », *Projet*, n° 248, 1997, p. 12.

recréatrice, celle-là même qui ouvre les lueurs d'un horizon enchanteur. Renouer avec le sens de la vie en communauté et savoir que l'état de guerre est le manifeste de l'état de nature, où l'homme s'abandonne à l'instinct de survie plutôt qu'à la raison humaine, posent déjà les bases d'une société qui renoue avec des valeurs et des vertus qu'elle a longtemps perdues. Le chemin d'y parvenir nous est proposé par Arendt pour qui la politique dans la cité est nécessairement bénéfique pour les membres. Car écrit-elle : « La politique... est une nécessité impérieuse pour la vie humaine, qu'il s'agisse de l'existence de l'individu ou celle de la société. L'homme ne vivant pas en autarcie, mais dépendant des autres pour son existence même, il doit y avoir un souci de l'existence qui concerne tout le monde, sans lequel précisément la vie commune ne serait pas possible. La tâche et la fin de la politique consistent à garantir la vie au sens le plus large »⁶⁶. Le projet de refondation de l'État-nation centrafricain est fondamentalement un projet de civilisation des mœurs politiques, qui s'inscrit dans une perspective de rupture avec la conception abrupte de la politique, envisagée essentiellement comme la « guerre de l'homme contre l'homme »⁶⁷.

Bibliographie

- Akandji-Kombé (J.-F.), Beninga (P.-C.) et Minfegue (C.), *État et violence (s) armée (s) en Centrafrique*, *Les Cahiers du CCRAG*, n°1, 2022.
- Akindès (F.), « Des origines des crises politiques récentes au sens de l'histoire en Côte d'Ivoire », in S. Mappa (dir), *Les métamorphoses du politique au Nord et au Sud*, Paris, Karthala, 2004, pp. 113-153.
- Akindès (F.) (dir), *Côte d'Ivoire. La réinvention de soi dans la violence*, Dakar, CODESRIA, 2011.
- Arendt (H.), *Qu'est-ce que la politique ?*, Paris, Seuil, 1993.
- Baczko (B.), *Les imaginaires sociaux. Mémoires et espoirs collectifs*,

⁶⁶ H. Arendt, *Qu'est-ce que la politique ?*, Paris, Seuil, 1993, p. 73.

⁶⁷ Lire sur cette conception de la politique par T. Hobbes, N. Bobbio, *L'État et la démocratie internationale*, Paris, Éditions Complexes, 1998, pp. 92 et ss.

- Paris, Payot, 1984.
- Bayart (J.-F.), *L'État en Afrique. La politique du ventre*, Paris, Fayard, 1989.
- Bayart (J.-F.), « L'historicité de l'État importé », in Bayart (J.-F.) (dir), *La greffe de l'État*, Paris, Karthala, 1996, pp. 11-39.
- Bayart, (J.-F.), Ellis, (S.) et Hibou, (B.), *La criminalisation de l'État en Afrique*, Paris, Editions Complexe, 1997.
- Bellina (S.), Darbon (D.), Eriksen (S. S.), Sending (O. J.), *L'État en quête de légitimité. Sortir collectivement des situations de fragilité*, Paris, Editions Charles Léopold Meyer, 2010.
- Bigo (D.), *Pouvoir et obéissance en Centrafrique*, Paris, Karthala, 1986.
- Bobbio (N.), *L'État et la démocratie internationale*, Paris, Editions Complexe, 1998.
- Chabal (P.) et Daloz (J.-P.), *L'Afrique est partie ! Du désordre comme instrument politique*, Paris, Economica, 1999.
- Châtaigner (J.-M.) et Magro (H.), (dir), *États et sociétés fragiles. Entre conflits, reconstruction et développement*, Paris, Karthala, 2007.
- Chauvin, (E.), « Rivalités ethniques et guerre urbaine au cœur de l'Afrique- Bangui », in *Enjeux*, n°40, 2009, pp. 30-38.
- Dobry (M.), *Sociologie des crises politiques*, Paris, Pfnsp, 1992.
- Durkheim (E.), *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, Flammarion, 2010.
- Fancello (S.), « La religion du président Bozizé. Rhétorique guerrière d'un chrétien céleste », *Politique africaine*, n°159, pp. 169-190.
- Féron (E) et Hastings (M.), *L'imaginaire des conflits communautaires*, Paris, L'Harmattan, 2002.
- Giraud (C.), *Qu'est-ce qui fait société ?*, Paris, L'Harmattan, 2014.
- Gomina-Pampali (L.), *Une État, ça meurt aussi ! Histoire de l'instabilité politique et de la violence armée, facteurs de la déchéance de l'Etat centrafricain*, Yaoundé, Presses de l'UCAC, 2017.
- Grosser (A.), *Le crime et la mémoire*, Paris, Flammarion, 1989.
- Halbwachs (M.), *Les cadres sociaux de la mémoire*, Paris, Albin Michel, 1994.
- Hastings (M.) « Imaginaires des conflits et conflits d'imaginaires », in E. Féron et M. Hastings (dir.), *L'imaginaire des conflits communautaires*, Paris, L'Harmattan, 2002, pp. 41-62.
- International Crisis Group, *République centrafricaine. Anatomie d'un Etat*, Rapport Afrique, n°136, 2007.
- Koyt (M.), M'Bringa Takama (M. F.) et Decoudras (P.-M.), « République

- centrafricaine : les vicissitudes du changement », *L'Afrique politique*, 1995, pp. 235-249.
- Latarjet (B.) (dir), *Travail de mémoire. Une nécessité dans un siècle de violence*, Paris, Editions, Autrement, 1999.
- Maina-Ababa (A.), « La récente crise en Centrafrique : conflit religieux ou la conséquence du déficit d'aménagement du territoire ? », in I. Mouiche et S. Kale Emusi (dir), *Gouvernance et sécurité en Afrique subsaharienne : entre corruption politique et défis sécuritaires*, Addis Abeba, UPEACE Programme Afrique, 2015, pp. 79-94.
- Marchal (R.), *Centrafrique. La fabrique d'un autoritarisme*, Les Études du CERI, n°268-269, 2023.
- Médard (J.-F.), « L'État patrimonialisé », *Politique africaine*, n°39, 1990, pp. 25-36.
- Mbembe (A.), « Pouvoir, violence et accumulation », *Politique africaine*, n°39, 1990, pp. 7-24.
- Mbembe (A.), « Du gouvernement privé indirect », *Politique africaine*, n°73, 1999, pp. 103-121.
- Mbembe (A.), « Essai sur le politique en tant que forme de la dépense », *Cahiers d'études africaines*, n°173/174, 2004, pp. 151-192.
- Michalon (T.), *Quel État pour l'Afrique ?*, Paris, L'Harmattan, 1984.
- Minfegue (C.), « Notes sur l'économie de la violence en RCA », *Les Cahiers du CCRAG*, n°1, 2022, pp. 17-38.
- Ngoupandé (J.-P.), *Chronique de la crise centrafricaine*, Paris, L'Harmattan, 1996.
- Quantin (P.), « L'Afrique centrale dans la guerre : les Etats-fantômes ne meurent jamais », *African journal of political science*, vol. 4, n°2, 1999, pp. 106-125.
- Renan (E.), *Qu'est-ce que la nation ?*, Paris, Pocket, 1992.
- Ricoeur (P.), *Soi-même comme un autre*, Paris, Seuil, 1990.
- Ricoeur (P.), « Entre mémoire et histoire », *Projet*, n°248, 1997, pp. 7-16.
- Ricoeur (P.), *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Seuil, 2000.
- Sindjoun (L.), *L'État ailleurs. Entre noyau dur et case vide*, Paris, Economica, 2002.
- Tassou (T.), « La chose publique dans les États africains : sens et contresens », *Revue juridique et politique*, n°3, 2000, pp. 301-312.
- Terray (E.), *L'État contemporain*, Paris, L'Harmattan, 1987.
- Vircoulon (T.), *Écosystème des groupes armés en Centrafrique*, note de l'IFRI, 2020.

Discours mémoriels dans les processus de peacebuilding en Afrique : étude comparée RCA – Cameroun

Chantal Marie NGO TONG
(Université de Garoua)

Introduction

Le Cameroun et la RCA ont une socio-histoire et des trajectoires politiques distinctes. Ils ne présentent aucune similitude dans les crises et les situations d'instabilité auxquelles ils sont confrontés depuis les indépendances : alors que le Cameroun fait face à des crises multiformes (affrontements intercommunautaires, guerre contre Boko Haram, crise des régions anglophones du Nord-Ouest et Sud-Ouest), la RCA vit une succession de crises ayant une cause unique : la dissolution de l'État dans « la militarisation de sa politique et l'ethnicisation des pouvoirs successifs »¹. Par ailleurs, le Cameroun n'a jamais fait l'expérience d'une opération de maintien de la paix, au contraire de la RCA qui a connu de nombreuses missions de maintien de la paix sous-régionales, régionales et

¹ International Crisis Group, République centrafricaine : anatomie d'un état fantôme, Rapport Afrique n° 136 — Décembre 2007. URL : <https://www.crisis-group.org/sites/default/files/central-african-republic-anatomy-of-a-phantom-state-french.pdf>.

internationales². Deux États, deux trajectoires distinctes, mais qui traversent des crises dont la résolution nécessite de mettre en œuvre des processus de construction et de consolidation d'une paix durable. Même si les exigences ou la démarche seraient différentes parce que la RCA est engagée dans le processus *peacebuilding* sous l'encadrement des Nations Unies, le Cameroun bénéficie des financements du peacebuilding Fund³ pour des activités de consolidation de la paix. En outre, la participation du Cameroun dans la résolution de la crise centrafricaine (envoi des soldats dans la formation de la MINUSCA, accueil des réfugiés centrafricains) s'inscrit dans les stratégies de l'ONU de rétablissement de la paix (*peacemaking*), de maintien de la paix (*peacekeeping*) et de consolidation de la paix (*peacebuilding*). Ces stratégies *peacemaking*, *peacekeeping* et *peacebuilding*⁴ s'inscrivent dans une philosophie globale de solidarité internationale. Dans les sociétés en conflit à l'exemple de la RCA, le *peacebuilding*⁵ est la dernière étape du

² Depuis 1997, une douzaine d'opérations et missions de maintien de la paix se sont succédées en RCA afin de tenter de restaurer l'ordre, la stabilité et la sécurité. Peuvent être citées entre autres : Mission interafricaine de surveillance des Accords de Bangui (MISAB), 1997 ; Mission des Nations Unies en RCA (MINURCA), 1998-2000 ; Force multinationale (FOMUC) de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale, 2002-2008 ; Mission de consolidation de la paix (MICOPAX), 2008-2013 ; Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine (MISCA), 2013-2014 ; Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation de la République centrafricaine (MINUSCA), depuis 2014.

³ ONU, Commission de la Consolidation de la paix, Peacebuilding Fund. PBF/IRF-247 : renforcement des capacités des acteurs et appui aux processus électoraux pacifiques et à la cohésion sociale. URL : <https://www.un.org/peace-building/fr/document-topic/peacebuilding-fund?page=7>.

⁴ A. B Fetherston, "Peacekeeping, Peacemaking and Peacebuilding: Definitions and Linkages", in *Towards a Theory of United Nations Peacekeeping*. Palgrave Macmillan, 1994, pp. 124-140. "Peacekeeping, conflict resolution and peacebuilding: A reconsideration of theoretical frameworks" in *International Peacekeeping* Volume 7, 2000, pp. 190-218.

⁵ D. Bresson, *Le « Peacebuilding » : concept, mise en œuvre, débats : le point sur les péripéties complexes d'un outil de paix en construction*. Paris : L'Harmattan, 2012.

processus de paix, un outil de consolidation de la « paix rétablie ». Michel Maiese définit le *peacebuilding* comme « un processus de facilitation de l'établissement d'une paix durable et de prévention du retour à la violence »⁶. Ce processus prend en compte les causes essentielles et les conséquences du conflit à court, moyen et long termes. Son objectif est d'éviter une reprise des conflits après le départ d'une mission de paix. En tant qu'outil d'une paix en construction, le *peacebuilding* est un long processus qui implique les processus mémoriels⁷ appréhendés comme l'ensemble des procédures et mécanismes mis en œuvre pour un travail de mémoire effectif dans les sociétés sortant d'un conflit⁸ (récits mémoriels, témoignages, procès mémoriels, commémorations, lieux de mémoire, sites mémoriels, etc.).

Le discours mémoriel, au sein des processus mémoriels, s'apparente à un discours sur la mémoire, ou « un discours de la mémoire qui prend son essor dans les contextes judiciaires, associés aux contextes commémoratifs »⁹. Il est « un discours normatif qui juge les acteurs du passé en dénonçant les uns et en réhabilitant les autres. C'est un discours qui met en scène, le plus souvent, des victimes et des coupables »¹⁰. Il s'inscrit ainsi dans une logique de

⁶ M. Maiese, " "Peacebuilding". Beyond intractability" in Guy Burgess, Heidi Burgess, *Conflict Information Consortium*, University of Colorado

⁷ Les processus mémoriels sont des processus qui conduisent les communautés et l'État vers le devoir de mémoire. Ils incluent la mémorialisation et la muséification. Suivant les recommandations du Rapport A/HRC/25/49 de l'Assemblée générale des Nations unies, les objectifs des processus mémoriels devraient être définis consensuellement par tous les acteurs pour éviter et surmonter les dénis qui, trop souvent, alimentent la haine, la rancœur et le désir de vengeance à l'origine de la reprise des violences.

⁸ F. Shaheed, « Les processus mémoriels », Rapport de la rapporteuse spéciale dans le domaine des droits culturels. A/HRC/25/49. Disponible sur <https://docs.un.org/fr/A/HRC/25/49>.

⁹ F-J. Francillon, « Le discours de la mémoire », Revue française de Pédagogie. Recherches en éducation n° 165, 2008, pp. 5-15

¹⁰ G. Noiriel, « De l'histoire-mémoire aux « lois mémorielles ». Note sur les usages publics en France », *Revue arménienne des questions contemporaines* n° 15, 2012, pp. 35-49, spéc. p. 35.

justice post-conflit où la réparation des torts causés constitue un préalable à la réconciliation. En tant qu'instrument de justice, les discours mémoriels peuvent, selon les contextes sociaux, favoriser la paix ou raviver les haines et les conflits.

Le discours mémoriel établit une relation entre le discours et la mémoire et met la mémoire en discours dans une logique de réorientation et de réinterprétation du passé par des procédés argumentatifs, des énoncés produits et commentés par différents acteurs dans les médias et réseaux sociaux : citoyens, politiques, agents sociaux, communautés. La mémoire s'appréhende dans cette perspective comme la capacité à produire des représentations mémorielles ; elle s'inscrit ici dans un processus d'élaboration, de production, de diffusion et de circulation des discours sur des sujets situés¹¹. Cette mémoire mise en discours est, de l'avis de Marie-Anne Paveau, une mémoire collective¹². En ce sens, « le discours est le lieu où la mémoire collective trouve un ancrage ; il est le garant de la pérennité et la continuité des liens sociaux »¹³. En RCA comme au Cameroun, bien qu'à des degrés divers, cette mémoire est chargée de souvenirs douloureux et traumatisants, elle est ce que Marie-Cécile Agnant appelle « la mémoire douloureuse »¹⁴. Beatriz Calvo Martín revient sur cette expression pour relever que « la mémoire douloureuse trouve sa source dans des événements traumatisants qui s'enchaînent dans le temps »¹⁵. Ces événements traumatisants créent une chaîne mémorielle dont les origines

¹¹ M-A. Paveau, « Chapitre 3. La mémoire en discours » *Les prédiscours*, Paris, Presses Sorbonne Nouvelle, 2006, pp. 85-111.

¹² *Ibidem*.

¹³ M. Meryem, Sari Mohammed Leila, « Le discours mémoriel de l'espace entre fiction et diction dans l'écriture féminine contemporain », *Langues, Médias & Sociétés* vol 10 n° 2, 2023, pp. 415-425.

¹⁴ C. Martin, Beatriz, « Le discours mémoriel : langue et transmission dans l'œuvre de Marie-Célie Agnant » in *Paroles et silences chez Marie-Célie Agnant, L'oubliouse mémoire d'Haïti*, Paris, Karthala, 2013, pp. 27-48.

¹⁵ C. Martín, Beatriz. « 2. Le discours mémoriel : Langue et transmission dans l'œuvre de Marie-Célie Agnant », in *Paroles et silences chez Marie-Célie Agnant L'oubliouse mémoire d'Haïti*, Paris, Karthala, 2013. pp. 27-47, spé. p. 27.

remontent à la traite négrière, fondatrice des douleurs postérieures : les douleurs des réfugiés, des déplacés, des victimes. Face à la douleur, le discours mémoriel se situe entre le besoin d'oublier et la nécessité de se souvenir comme le démontre le travail de Corinne Gomila et Nesrine Raissi, qui étudient le discours mémoriel à partir des verbes de l'oubli et du souvenir¹⁶. Entre oubli et souvenir, les discours mémoriels servent à donner une signification contemporaine à des événements passés dont les populations sont appelées à garder le souvenir, aussi douloureux soit-il, ou à retrouver la mémoire : il faut donc se rappeler, il faut se souvenir. Pourquoi se rappeler ? Pourquoi se souvenir de ce qui fait mal ? Pourquoi garder le souvenir des stigmates de la douleur et des traumatismes quand il est possible de simplement oublier, de tourner la page et d'avancer ? Tzvetan Todorov explique qu'on a « besoin de se souvenir parce que le passé constitue le fond même de notre identité, individuelle et collective »¹⁷. Ce besoin justifie « un devoir de mémoire »¹⁸ qui, dans son sens originel traduit les aspirations individuelles et collectives de sauvegarder le patrimoine et les identités culturelles qui semblent menacés. Dans les discours politiques, le devoir de mémoire est mobilisé pour rendre hommage aux combattants et pour demander des réparations judiciaires envers les victimes des conflits. Depuis 1990, le devoir de mémoire¹⁹ fonde la légitimité de tirer les leçons et de demander réparations des torts subis dans le passé. Il entre dans le discours social et s'applique à la politique commémorative de l'État occidental à

¹⁶ C. Gomila et N. Raissi. « Discours mémoriel : étude des verbes du souvenir et de l'oubli dans

les témoignages des internés du camp de Rivesaltes », *Interstudia*, 2021. URL : <https://univ-montpellier3-paul-valery.hal.science/hal-03825280v2>.

¹⁷ C. Martin, Beatriz, *op. cit.*, pp. 27-28. Il paraphrase Tzvetan Todorov s'inspirant de son travail sur les abus de la mémoire, Paris, Arléa, 1995.

¹⁸ Le concept de « devoir de mémoire » apparaît en 1972 sous la plume de Jean Roudaut. Lire à ce sujet, S. Ledoux, *Le devoir de mémoire. Une formule et son histoire*, Paris, CNRS, 2016.

¹⁹ O. Lalieu, « L'invention du devoir de mémoire », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, vol. 1 n° 69, 2001, pp. 83-94.

l'instar de la France, qui reconnaît officiellement son rôle dans la survenance d'événements tragiques à l'exemple de la Shoah. Mais la notion va s'élargir au dossier de l'esclavage et du passé colonial des sociétés occidentales. Il y aura ainsi une institutionnalisation du devoir de mémoire, à travers la promotion des institutions commémoratives et l'adoption de lois mémoriels dans les sociétés occidentales. Critiqué à partir de 2000, le devoir de mémoire n'en demeure pas moins, depuis son apparition, le témoin de notre temps et des nouveaux rapports au passé, et il s'impose de plus en plus dans la littérature africaine²⁰. Albert JiatSA Jokeng, Carole Njiomou Langa, et Daniel Houli ont conduit une réflexion sur les fondements littéraires du devoir de mémoire au Cameroun²¹. Dans son discours prononcé le 20 février 2014 lors du Cinquantenaire de la Réunification, le chef de l'État camerounais soulignait que « S'il va de soi que nous avons un devoir de mémoire, nous avons aussi une obligation de vérité. Le devoir de mémoire ne saurait avoir de valeur ni exister, sans l'obligation de vérité »²². En RCA, s'il n'existe pas de littérature spécifique sur le devoir de mémoire, la notion revient très souvent dans les discours des acteurs politiques. Firmin Ngrébada, ancien chef du Gouvernement centrafricain, affirmait ainsi en 2019 que « c'est un devoir de mémoire que nous sommes venus assurer à l'endroit des victimes mais également à l'endroit de ceux qui ont la chance de survivre et qui vivent encore des moments très difficiles »²³. Dans une interview accordée au magazine *Afrique*, la ministre centrafricaine des Affaires

²⁰ J-F. Bédia et Jean-Francis Ekoungoun, *Ahmadou Kourouma : mémoire vivante de la géopolitique en Afrique*. Bordeaux, Presses Universitaires de Bordeaux, 2015. doi:10.4000/books.pub.16148.

²¹ A. JiatSA Jokeng, C. Njiomou Langa, et D. Houli, *Littératures camerounaises : devoirs de mémoire et politiques du pardon*, Paris, L'Harmattan, 2020.

²² Paul Biya, « Discours du Chef de l'État à l'occasion de la célébration du Cinquantenaire de la Réunification. » Buea, le 20 février 2014. URL : <https://www.prc.cm/fr/multimedia/documents/1378-discours-de-se-paul-biya-a-buea-20-02-2014-fr>.

²³ F. Ngrébada, chef du Gouvernement en RCA, Propos recueillis par Radio Ndeke Luka le 11 mai 2019, à l'occasion de la 4^e édition de la Journée Nationale des Victimes de la crise centrafricaine.

étrangères relevait que : « Nous avons un devoir de mémoire qui nous oblige, aujourd’hui, à être mesurés et en cohérence avec nos propres enjeux »²⁴. Les conflits engendrent des drames et des traumatismes ; les rappeler peut très souvent raviver de vieilles blessures, ranimer des griefs contre les coupables et nourrir des désirs de vengeance qui pourraient alimenter des braises d’un nouveau conflit. Les conflits laissent toujours des traces indélébiles dans la mémoire, quelle que soit leur issue. L’identification de ces traces et ce qu’il convient d’en faire sont des enjeux dans la gestion de la mémoire post-conflit dans la mesure où « ces traces peuvent rester un poids ou [...] être une ressource »²⁵. À l’occasion du 1^{er} anniversaire de l’Accord Politique pour la Paix et la Réconciliation en Centrafrique (APPR-RCA), le Président de la République Faustin-Archange Touadéra²⁶ a appelé à une minute de silence « par respect pour la mémoire des victimes innocentes », soulignant dans son discours que le défi à relever pour tous les Centrafricains était « le retour à la paix définitive pour un développement harmonieux de notre pays ». La paix définitive après un conflit, comme objectif politique, intègre les discours mémoriels comme outils de paix, « le souvenir [étant] une arme, une arme politique dans son essence même »²⁷. Mais au-delà de la rhétorique, les acteurs politiques et sociaux centrafricains et camerounais maîtrisent-ils les enjeux du discours mémoriel dans les processus de peacebuilding ? S’ils en

²⁴ S. Baïpo Temon ministre des Affaires étrangères de la République centrafricaine dans une interview accordée à Aïssatou Damanka-Besland, du magazine Afrique, Interview publié le 20 octobre 2022. URL : <https://magazinedelafrique.com/entretien/la-russie-est-en-centrafrique-depuis-lindependance>.

²⁵ J. Salzer et A. Stimec, « Outil 65. La mémoire du conflit » in *La boîte à outils de la gestion des conflits. 66 outils clés en main + 6 vidéos d’approfondissement*, Paris, Dunod, 2022, pp. 186-187.

²⁶ Discours de Son Excellence Monsieur Le Président de la République, Chef de l’État à l’occasion du premier anniversaire de la signature de l’AAPR, le 06 février 2020 à Bangui. URL : https://minusca.unmissions.org/sites/default/files/discours_pr_rca - 1er anniversaire appr.pdf.

²⁷ O. Lalieu, L’invention du « devoir de mémoire », *Vingtième Siècle. Revue d’histoire* vol. 1, n° 69, 2001, pp. 83-94.

ont la maîtrise, comment passer du discours à l'action politique et faire des discours mémoriels des instruments de stabilité et de cohésion sociale ? Dans une perspective interactionniste, il apparaît que la maîtrise des enjeux et des défis des discours mémoriels est importante pour que le discours se transforme en actions (I) et que les discours autour de la mémoire s'inscrivent dans les stratégies de *peacebuilding* (II) de manière pertinente, cohérente et efficace.

I. Maîtriser les enjeux et défis des discours mémoriels dans la construction d'une paix durable

Les enjeux mémoriels se structurent entre l'oubli et le souvenir, enjeux essentiels de la société engagée dans une lutte contre l'oubli pour imposer l'obligation, morale et politique, de se souvenir. Paul Ricœur exprime les risques d'une surenchère de la mémoire ou de l'oubli en ces termes : « le trop de mémoire ici, le trop d'oubli ailleurs, [...] et des abus de mémoire — et d'oubli »²⁸. Si l'oubli participe du fonctionnement de la mémoire, le souvenir permet de s'adapter au présent en prenant en compte le passé. Il est donc question de trouver le juste milieu entre l'oubli et le souvenir, la juste mémoire, une juste mémoire fondatrice de la mémoire collective (A). Dans le processus de construction de la mémoire collective, l'un des défis à relever est celui de la réconciliation des mémoires (B).

A. L'enjeu de la mémoire collective

La notion de « mémoire collective », issu des travaux pionniers de Maurice Halbwachs²⁹, « consiste dans l'ensemble des représentations majoritairement partagées [d'une histoire] par [...] des

²⁸ P. Ricœur, *La mémoire, l'histoire et l'oubli*, Paris, Le Seuil, 2014. p. 1.

²⁹ M. Halbwachs, *Les cadres sociaux de la mémoire*, Paris, Félix Alcan, 1925. *La mémoire collective*, Paris, PUF, 1950.

individus et des groupes »³⁰. En 2017, Paul-Crescent Beninga *et al.*, relevaient que l’absence de mémoire collective en RCA du fait de la « non capitalisation des initiatives de paix »³¹ expliquait la persistance de la crise. Mais il faudrait relever que la mémoire collective est à distinguer de la mémoire publique et de la mémoire officielle³². Cette notion de « mémoire collective » renvoie à l’ensemble de souvenirs effectivement partagés par un groupe donné. Elle fait référence à la production et à la transmission de souvenirs communs dans le cadre étroit de « groupes intermédiaires », à l’exemple des familles et des communautés locales et/ou ethniques. Cette mémoire collective exerce une fonction publique lorsqu’elle se présente sous la forme de commémorations ou de musées, tout comme l’évocation de souvenirs traumatisants pour toute une collectivité³³. En RCA, il y a environ 80 ethnies qui peuvent être regroupées en trois grands groupes principaux : les peuples de la forêt, les peuples de la savane et les peuples du fleuve. Dans les crises successives qu’aura connues la RCA, il y a eu des affrontements entre communautés armées à l’exemple de ceux qui se sont greffés au conflit entre ex-Seleka et anti-balaka³⁴, affrontements qui trouvent leurs origines dans de vieilles querelles et blessures qui n’ont pas été cicatrisées. La mémoire collective, dans des circonstances pareilles, a un effet thérapeutique. Il s’agit en fait de donner la parole aux communautés les plus fortement touchées par la crise pour raconter leur vécu du

³⁰ J. Vidal-Beneyto, « La construction de la mémoire collective : Du franquisme à la démocratie », *Diogène*, 2003/1 n° 201, 2003. pp. 17-28.

³¹ P-C. Beninga, D. Grâce Manga Essama, Z. J. R. Mogba, *Persistance de la crise en République centrafricaine. Comprendre pour agir*, Yaoundé, PUA, 2017, p. 22.

³² J. Michel « 10. Mémoire publique, mémoire collective et mémoire officielle de l’esclavage », in *Devenir descendant d’esclave. Enquête sur les régimes mé moriels*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2019.

³³ J. Andrew Barash, « Qu’est-ce que la mémoire collective ? Réflexions sur l’interprétation de la mémoire chez Paul Ricœur », *Revue de métaphysique et de morale*, vol 2, n° 50, 2006, pp. 185-195, spec. p. 185.

³⁴ B. Martinelli, « La mémoire en violence en Centrafrique » in Society for cultural Anthropology, 2014. URL : <https://www.culanth.org/fieldsights/la-mémoire-de-la-violence-en-centrafrique>.

conflit, dire ce qui s'est passé, relater les faits et exprimer leurs douleurs et leurs traumatismes.

S'inscrivant dans la dynamique de construction des identités des communautés, la mémoire collective devient un problème public si une demande sociale de mémoire est formulée par les communautés ; en ce sens, « la demande mémorielle traduit une demande de reconnaissance qui passe par un besoin de visibilité dans l'espace public »³⁵. Il s'agit pour les groupes victimes d'exactions et d'injustice d'obtenir, à défaut de réparation, le respect de leur dignité, l'acceptation de leur spécificité et la mise en œuvre d'une politique de discrimination positive en leur faveur dans un système pluri ou multiculturel. Cette construction mémorielle dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest du Cameroun se manifeste, dans les discours des leaders anglophones, par une dénonciation de ce qu'ils qualifient d'assimilation ou de francophonisation des peuples anglophones. Ils revendentiquent leurs spécificités au sein du grand ensemble national et, au plus fort de la crise débutée en 2016, les plus radicaux d'entre eux se sont engagés sur la voie de la sécession.

La mémoire collective est une production sociale qui « [résulte] d'une série de pratiques sélectives, exercées de manière expresse et/ou implicite, par ceux à qui l'on reconnaît la légitimité de les réaliser : les protagonistes politiques et sociaux, les historiens, les analystes, etc. »³⁶. Elle est l'œuvre des « entrepreneurs de la mémoire » qui impose autant un travail politique qu'un travail mémoriel³⁷. Dans cette dynamique, la mémoire collective se construit et s'élabore pour « sauver le passé de l'oubli et l'instituer comme une référence de l'identité communautaire »³⁸. Cet impératif de survie

³⁵ F. Jacquet-Francillon, « Le discours de la mémoire », *Revue Française de Pédagogie*, n° 165, 2008, p. 5-15, spéc. p. 6.

³⁶ J. Vidal-Benyeto, « La construction de la mémoire collective. Du franquisme à la démocratie », *Diogène* vol 1, n° 201, 2003, pp. 17-28.

³⁷ P. Thibaud, « Travail politique ou travail mémoriel ? », *Esprit* n° 4, 2004, pp. 23-25. URL : <https://doi.org/10.3917/espri.2004.0023>.

³⁸ J. Vidal-Benyeto, « La construction de la mémoire collective : Du franquisme à la démocratie », *Diogène*, 2003/1 n° 201, 2003. pp. 17-28, spéc. p. 17.

du groupe fait du devoir de mémoire une pratique nécessaire à toute affirmation d'appartenance à un groupe. Le devoir de mémoire est ainsi un instrument de reconnaissance des groupes mémoirels qui réclament leur inclusion dans l'écriture d'un nouveau récit national. La production des discours autour de la mémoire aurait donc pour finalité, la construction de cette « mémoire collective » qui constitue un enjeu politique de cohésion sociale dans la mesure où elle constitue « une référence de l'identité » d'une communauté ou d'un peuple au sein de la Nation et détermine les relations de pouvoir entre les communautés.

B. Le défi de la réconciliation des mémoires

L'un des défis des discours mémoirels consiste donc à « réconcilier les mémoires ». La réconciliation des mémoires suppose des mémoires rivales et antagonistes, un rapport différencié au passé et une perception différenciée des événements tragiques survenus au sein d'une société. Entre victimes et présumés coupables, les souvenirs et leurs interprétations ne sont ni communs ni partagés. Entre victimes des Séléka et celles des Anti-Balaka en RCA, entre victimes de la crise au Nord-Ouest et Sud-Ouest (NOSO), ambazoniens et armée nationale au Cameroun, les récits seront difficilement convergents. Pour établir la vérité, un travail de mémoire, entrepris pour une restitution fidèle et objective des faits, est nécessaire.

La réconciliation des mémoires pose en effet le problème de la restitution des faits, de la vérité et de la concordance. Nous n'avons pas tous le même rapport au passé ; les auteurs de crimes et les victimes ne peuvent pas revivre les événements de la même manière, et les événements passés ne susciteront pas en eux la même émotion. Pendant que les uns justifieront leurs actes ignobles par le contexte d'alors et les nécessités perçues du moment, les autres réclameront repentance, réparation et aveux.

La restitution fidèle et objective des faits, des événements ou des situations dramatiques vécues ou subies constitue, par

conséquent, un enjeu mémoriel, dans la mesure où les différences de socialisation peuvent créer des mémoires antagonistes. En fait, la mémoire se situe au cœur des rivalités entre individus et groupes d'individus, ainsi qu'entre mémoires individuelles et collectives, en vue d'une reconnaissance publique des torts perpétrés. Ces rivalités ont fait émerger les notions de « guerre de mémoires » et de « guerre mémorielle »³⁹. Le rapport au passé et la manière de donner une histoire aux conflits se situent au cœur des batailles de mémoire liées à des drames tels que l'esclavage, la colonisation, les guerres d'indépendance, les génocides et les conflits armés. L'occultation de certains faits ou leur reconstitution fait de la vérité un enjeu de luttes politiques. Il en est ainsi, surtout lorsqu'il s'agit d'identifier les coupables des exactions, de qualifier la nature des crimes commis et de déterminer leur portée juridique ainsi que leurs incidences sur les mesures de réparation à prendre. À cet effet, la Commission Vérité, Justice, Réparation et Réconciliation (CVJRR) créée en RCA, a la charge « d'enquêter, d'établir la vérité et de situer les responsabilités sur les graves événements nationaux survenus depuis 1959, date de la disparition du Président Fondateur Barthélémy Boganda, jusqu'au 31 décembre 2019 »⁴⁰. La vérité sur les crimes et les violations des droits nécessite pour cette commission un travail de mémoire rigoureux et ardu dans la mesure où la restitution fidèle et objective des événements est pratiquement difficileuse. Nonobstant les difficultés et les embûches, ce travail de mémoire est un impératif car « le processus de reconstruction exige la prise en compte de la mémoire des victimes,

³⁹ P. Blanchard et I. Veyrat-Masson, « Introduction. Les guerres de mémoires : un objet d'étude, au carrefour de l'histoire et des processus de médiatisation » in *Les guerres de mémoires. La France et son histoire. Enjeux politiques, controverses historiques, stratégies médiatiques*, Paris, La Découverte, 2008. Arnaud De Raulin, « La guerre mémorielle et les nouveaux enjeux contemporains », *Revue Politique et Parlementaire*, 2024. URL : <https://www.revuepolitique.fr/la-guerre-memorielle-et-les-nouveaux-enjeux-contemporains>.

⁴⁰ Loi n° 20-009 du 7 avril 2020 portant création, organisation et fonctionnement de la Commission Vérité, Justice, Réparation et Réconciliation (CVJRR). Article 1^{er}.

l’application de mesures destinées à atténuer ou à réparer, dans la mesure du possible, le mal causé, et à mettre fin à l’impunité »⁴¹. Au Cameroun, des exactions sont dénoncées par les Organisations de la société civile mais il ne résulte aucune conclusion et aucun rapport public des résultats des enquêtes ouvertes par le gouvernement. Mais la persistance du conflit du NOSO augure qu’après ce régime, il sera nécessaire d’envisager une Commission Vérité et Réconciliation pour apurer les comptes de ce qui sera alors le passé douloureux de la crise sécessionniste.

Paul Ricœur⁴² conduit une réflexion sur la mémoire des collectivités nationales et de différents groupes qui les composent, en insistant sur le rôle de la mémoire dans la constitution de l’identité humaine. Dans cette perspective, la mémoire nationale se construit à partir de la prise en compte des mémoires collectives. Pour les communautés ayant différentes perceptions et vécus du conflit, la vérité des mémoires⁴³ peut se construire autour d’un dialogue des mémoires⁴⁴ organisé au sein des instances de dialogue à l’exemple du :

- Forum national de Bangui organisé du 4 au 11 mai 2015 dans le contexte de la crise socio-politique dans laquelle se trouvait la RCA depuis 2013, avec pour objectif de booster le processus de paix et de réconciliation nationale ;
- Dialogue national organisé au Cameroun dans le cadre de la crise du Nord-Ouest et du Sud-Ouest dite « crise du NOSO » en 2019 ;
- Dialogue républicain organisé du 21 au 27 mars 2022 en RCA dans le cadre d’un processus de réconciliation nationale.

⁴¹ C. Martin Beristain, « Mémoire collective et violence », *VST — Vie sociale et traitements* vol. 1 n° 81, 2004, pp. 69-77, spéc. 77.

⁴² P. Ricœur, *La mémoire, l’histoire, l’oubli*, op. cit.

⁴³ D. Zanone, *Ecrire son temps*, Lyon, PUL, 2006, pp. 243-292.

⁴⁴ M. Eckmann, *Identités en conflit, dialogue des mémoires*, Genève, Éditions IES, 2004, pp. 147-214.

Ces formules de dialogue, qui se veulent intégratrices et inclusives, excluent inopportunément des acteurs majeurs de la crise qu'elles entendent résoudre. Le Cameroun, n'ayant pas connu de crises socio-politiques et d'instabilité aussi constantes que la RCA, n'a pas l'habitude de ces concertations nationales, au contraire de la RCA, qui en était à sa 12^e concertation nationale du genre depuis 1980, où David Dacko a organisé un séminaire national de réflexion. Ces formes de dialogue constituent, dans la pratique, des indicateurs de l'existence d'une volonté politique, affirmée ou non, de s'engager sur le chemin d'une paix durable, en apurant au préalable les comptes du passé. Mais le constat amer qui résulte de l'observation de la scène politique après ces assises, est que non seulement les violences ne disparaissent pas, mais, en plus, les réformes institutionnelles attendues pour assurer la paix ne suivent pas les discours. Or, les discours mémoriels sont une forme d'expression mémorielle qui, au-delà des discours, requiert des actions politiques fortes pour restaurer la paix et la cohésion sociale.

II. Incrire les discours mémoriels dans les stratégies *peacebuilding*

Les stratégies *peacebuilding* ont pour objectif de rétablir et de renforcer une paix durable dans les sociétés fragilisées par des conflits armés, en mettant l'accent sur les actions de consolidation de la paix après les hostilités. Le *peacebuilding*, comme outil de construction de la paix, est une action politique ou une stratégie politique insérée dans une action culturelle ou humanitaire, qui vise la réconciliation, la construction des institutions et les transformations du système politico-économique. La réconciliation (A) au-delà du discours est un processus dont l'aboutissement heureux dépend de la forte volonté politique des acteurs publics d'assumer la vérité des faits, de les interpréter correctement et, surtout, d'élaborer des politiques mémorielles ou des politiques publiques de mémoire (B) qui y contribuent efficacement.

A. Œuvrer pour la réconciliation

La réconciliation est une approche du processus de peacebuilding qui s’appréhende sur le long terme comme « une reconstruction des cœurs et des esprits ». La réconciliation, comme stratégie de reconstruction post-conflit, est « un effort de résolution non violente d’irréconciliables divisions politiques héritées du passé »⁴⁵. Duncan Marrow définit la réconciliation comme le rétablissement d’une relation qui inspire « suffisamment de confiance » pour ne plus diviser. Selon M. Ignatieff, « se réconcilier signifie sortir de la spirale de la vengeance entre générations, substituer au cercle vicieux de la violence le cercle vertueux du respect mutuel »⁴⁶. La réconciliation en tant qu’outil de consolidation de la paix est un long processus qui impose la recherche de la vérité, de la justice et le pardon. Ce processus requiert des efforts individuels et collectifs pour guérir les victimes des blessures et des traumatismes subis durant les conflits, et pour faire reconnaître leurs responsabilités ainsi que les torts causés par les auteurs des crimes perpétrés. Mais la réconciliation ne saurait déboucher sur l’impunité, d’où l’émergence, ces dernières années, de la justice transitionnelle. Cette justice transitionnelle fait apparaître des formes de justice non judiciaire dans les institutions dites commissions de vérité et de réconciliation, à l’exemple de la Commission de vérité, justice, réparation et réconciliation (CVJRR) en RCA, dont la mission est d’œuvrer activement pour la réconciliation et la justice en RCA. Au Cameroun, la crise du NOSO persiste et forge des mémoires douloureuses et blessées d’une génération témoin des crimes perpétrés contre leurs familles et leurs communautés. Par ailleurs, même si la guerre contre Boko Haram n’est pas un affrontement entre acteurs nationaux, la complicité de certaines populations, chefs traditionnels et acteurs politico-administratives soupçonnés

⁴⁵ B. Jewsewicki, « De la vérité de mémoire à la réconciliation Comment travaille le souvenir ? », *Le Débat*, 122(5), 2002, pp. 63-77.

⁴⁶ M. Ignatieff, *The Ordinary Virtues: Moral Order in a Divided World*. Cambridge, Massachusetts : Harvard University Press. 2017, pp. 167-175.

d'intelligence avec l'ennemi nourrit des rancœurs et des ressentiments qui peuvent « engendrer des représailles ». La prise en compte de ces facteurs révèle en filigrane qu'il sera nécessaire, pour éviter un conflit d'une grande ampleur dans les années à venir, que les acteurs publics et sociaux soient pro-actifs et avant-gardistes pour organiser des commissions vérité et justice afin de « réparer les cœurs » et d'éliminer la semence d'une revanche nourrie et entretenue par les jeunes générations victimes des crises actuelles.

Les discours mémoriels s'imbriquent dans les processus de réconciliation nationale après des conflits intenses qui ont profondément divisé la société. La réconciliation ne saurait être une fin, mais un processus politique et social qui offre aux survivants d'un conflit l'occasion d'honorer leurs morts, de guérir les blessures des vivants et de restaurer les sociétés. Les obstacles à la réconciliation sont nombreux et, très souvent, les actions des dirigeants, au-delà des déclarations d'intention, sont en contradiction avec l'objectif de réconciliation officiellement affiché. Il en est ainsi parce que, trop souvent, les discours sur la réconciliation ne sont pas encadrés par des politiques publiques de mémoire qui favoriseraient des actions concrètes et pratiques propices à ladite réconciliation.

B. Mettre en œuvre des politiques mémorielles efficaces et pertinentes

Les politiques mémorielles⁴⁷ ou politiques publiques de la mémoire peuvent être définies comme « l'ensemble des interventions des acteurs publics qui visent à produire et à imposer des souvenirs communs à une société donnée ». Ces politiques, pour leur efficacité et leur pertinence, doivent être cohérentes et concordantes avec le vécu réel des populations. Il ne conviendrait pas, en voulant imposer des souvenirs communs, de travestir la vérité, d'occulter

⁴⁷ J. Michel, « L'évolution des politiques mémorielles : l'état et les nouveaux acteurs », *Migrations et société* vol 6 n° 138, 2011, pp. 59-70.

certains faits jugés importants par certains groupes sociaux, ni de minimiser le drame vécu par les victimes. Dans le processus de construction des souvenirs communs, écouter toutes les communautés impliquées dans le conflit est important ; les acteurs et les victimes n'ont pas toujours la même compréhension des faits et n'ont pas forcément les mêmes souvenirs. De ce fait, les politiques de mémoire se construisent dans une dynamique d'interdépendance entre les acteurs publics et sociaux. Dans ce cas, choisir des souvenirs communs à imposer à tous est une tâche extrêmement délicate, d'autant plus que « l'ambition de ces politiques mémorielles est de construire une société apaisée, dans une démocratie stable comme dans un pays qui a connu un conflit politique violent »⁴⁸. Elles mettent ainsi en exergue, les enjeux de l'usage public de l'histoire. Pierre Abomo relèvera entre autres enjeux, « la mise en cohérence du récit national [...] et sa réactualisation [...] »⁴⁹. Les interactions entre acteurs publics et acteurs sociaux dans la gouvernance des mémoires imposent la mise en place d'un dispositif à l'exemple de celui de « l'ingando » au Rwanda qui constitue le fondement de sa politique mémorielle⁵⁰. Les politiques mémorielles désignent alors « les interventions des acteurs publics visant à produire et à imposer une mémoire publique officielle à la société à la faveur du monopole d'instruments d'action publique »⁵¹. L'élaboration de ces politiques mobilise différents instruments d'action publique à l'exemple des commémorations, des lois mémorielles, des manuels d'histoire dont le contenu est centré sur

⁴⁸ S. Gensburger et Sandrine Lefranc, *A quoi servent les politiques de mémoire ?* Paris, Presses de Sciences Po, 2017.

⁴⁹ P. Abomo, « Le destin politique de la mémoire du nationalisme camerounais : entre réhabilitation et rejet », *Cahiers Mémoire et Politique* n° 4, pp. 81-98. URL : <https://popups.ulg.ac.be/2295-0311/index.php?id=181>.

⁵⁰ E. Ndushabandi, « La gouvernance des mémoires au Rwanda au travers du dispositif “ingando” : une analyse critique des représentations sociales », *Journal of African Conflicts and Peace Studies* vol 2, Issue 2 : Memory & Peace Accords, pp. 37-61.

⁵¹ J. Michel, *Gouverner les mémoires. Les politiques mémorielles en France*, Paris PUF, 2010, p. 16.

l'histoire du pays telle que racontée par des acteurs endogènes. Ces instruments contribuent à la construction d'une identité nationale et la production d'espaces de mémoire par des processus de mémorialisation ou de muséification. Ces processus de mémorialisation et/ou de muséification se réalisent par différentes formules, allant de l'institution des journées mémorielles à la construction de monuments commémoratifs, passant par la détermination des lieux précis en mémoire des événements particuliers qui marquent l'histoire d'une communauté. Nous pouvons ainsi citer, en RCA, l'exemple de la Journée nationale des victimes de conflits armés, instituée en 2015 à la suite du Forum de Bangui. Un monument en mémoire de toutes ces victimes de conflits armés en RCA est en cours de construction ; la place de la réconciliation, le musée Barthélémy Boganda, le monument Boganda, etc...

La RCA, tout comme le Cameroun, ne dispose pas de lois mémorielles formelles mais de monuments et de commémorations. Dans le registre des commémorations, la RCA célèbre la fête de l'indépendance deux fois par an et commémore tous les 29 mars, la figure de Barthélémy Boganda. Au Cameroun, la fête nationale de l'unité est célébrée pour commémorer l'unification. Aucun héros n'est célébré. Le 11 février, qui était à l'origine une journée de deuil national pour commémorer le rattachement du Northern Cameroon au Nigéria, s'est transformé par la suite en une célébration en l'honneur de la jeunesse. Dans les manuels d'histoire, en RCA comme au Cameroun, les acteurs du système éducatif déplorent que les récits nationaux soient très peu inscrits dans les enseignements primaires et secondaires.

Secouée par des crises à répétition et en constante reconstruction, la RCA ne dispose pas d'une politique mémorielle et de préservation du patrimoine pour construire une mémoire du peuple centrafricain. Les vestiges du passé, à l'exemple du musée Barthélémy Boganda, qui auraient pu structurer ou nourrir le projet d'une politique de mémoire, sont en désuétude. Le musée Barthélémy Boganda, inauguré en 1966, avait pour objectif de promouvoir des richesses culturelles de la RCA et d'écrire l'histoire nouvelle du

peuple centrafricain indépendant. Mais au fil des ans et du fait des crises, cet objectif a été perdu de vue et l'idée de construire une mémoire centrafricaine a été laissée aux oubliettes. Les chefs d'État qui se sont succédé n'en ont pas fait une priorité, travaillant plutôt au quotidien à effacer les traces de leurs prédécesseurs. Or, il convient de donner à un groupe social la capacité de se construire une mémoire commune, un récit commun ; refuser cette capacité ou la nier serait un mnémocide. Cette tendance mnémocide des chefs d'État n'est pas une spécificité centrafricaine. Au Cameroun, faire oublier l'Union des Populations du Cameroun (UPC) et ses leaders, combattants nationalistes, est une constante pour les différents régimes qui se sont succédés. La mémoire des nationalistes sera occultée dans les manuels scolaires qui valorisent l'administration franco-britannique et passent sous silence le contenu de leurs revendications et la nature de leurs luttes. En l'absence de la volonté politique de l'État de restaurer la mémoire des indépendantistes, des initiatives ont été prises par certaines communautés pour ériger des statues en l'honneur de ceux qu'elles considèrent comme héros⁵² et aménager des lieux de commémoration des figures et des événements de l'histoire. Pierre Abomo reviendra sur ce « destin politique de la mémoire du nationalisme camerounais entre réhabilitation et rejet »⁵³, soulignant que malgré le tabou de la question, la mémoire des nationalistes reste discrète dans la conscience de plusieurs Camerounais. En RCA, la mémoire de Barthélémy Boganda est fortement présente dans les discours.

La France, en 2018, avait affirmé qu'elle était « disponible pour que les livres d'histoire puissent être ouverts, les archives aussi » concernant la période de la guerre d'indépendance du Cameroun. À cet effet, une commission mixte Mémoire France-Cameroun a été mise en place à l'effet de documenter et déterminer le rôle et l'engagement de la France dans la lutte contre les mouvements indépendantistes et d'opposition au Cameroun entre 1945 et 1971.

⁵² Statue de Ruben Um Nyobé à Eseka dans le Nyong-et-Kelle, les rues Douala Manga Bell à Douala, etc.

⁵³ Abomo, *art. cit.*,

Elle a commencé ce travail le 3 mars 2023 et a remis son rapport au Cameroun le 28 janvier 2025. Il s'agissait, pour cette commission, de restituer la vérité sur les faits concernant les événements graves et particulièrement douloureux survenus au Cameroun durant cette période. Lors de la cérémonie de remise du rapport, le Président Paul Biya a souligné dans son discours : « il s'agit en définitive d'un travail de thérapie collective qui amène les peuples à mieux s'accepter et à s'assumer pleinement dans leurs relations ».

Cet exemple du Cameroun illustre une dimension importante de l'élaboration des politiques de mémoire : l'implication des puissances étrangères. Les politiques mémorielles impliquent de solliciter des puissances étrangères, le déclassement des archives, tout comme le retour des vestiges culturels ou la restitution des restes des morts pour les enterrer dignement au sein des communautés. Elles se justifient par l'opportunité ou la légitimité de produire des lois mémorielles, et de fixer les conditions de transmission scolaire de la mémoire nationale. Si la mémoire participe à la construction de l'identité de nos sociétés, il ne serait pas inopportun de relever que le déficit de mémoire constitue un facteur de crise et de déstructuration des identités sociales.

Conclusion

Le processus *peacebuilding* ou construction de la paix recouvre toutes les actions ayant vocation à renforcer et à consolider la paix. Ces actions intègrent les stratégies militaires, politiques, économiques et socioculturelles pour instaurer une paix durable. Elles sont très souvent des opérations de reconstruction des États détruits par la guerre. Il est question pour les autorités et les acteurs du processus d'appuyer le développement d'infrastructures économiques, routières, sécuritaires, et politiques des États qui émergent du conflit. Mais ces actions, pratiques et pragmatiques, nécessitent une dimension symbolique et immatérielle que véhicule la

mémoire d'un peuple conscient de son histoire. La reconstruction ne se fait pas ex nihilo, elle s'ancre dans une histoire qui mérite d'être connue et transmise aux jeunes générations. Bien plus, les infrastructures construites (ponts, routes, gares, marchés, monuments...) sont des conteurs de cette mémoire, à l'exemple des porteurs de mémoire ou des témoins de l'histoire, pour transporter les souvenirs de ceux qui sont partis et rappeler à ceux qui sont restés de se rappeler que l'humanité est capable du pire, et qu'il faut prendre garde. Les discours officiels et ceux des acteurs sociaux seraient contre-productifs s'ils occultent les réalités vécues par les victimes des conflits et pire encore, s'ils sont enclins à minimiser ou excuser les actes criminels perpétrés par les parties au conflit. Parallèlement, l'incrimination des coupables sans une possible ouverture de pardon et de réconciliation enfermerait les sociétés post-conflit dans des logiques de vengeance et de diabolisation qui ne favoriseraient pas une paix durable. Incrire la reconstruction post-conflit invite donc de ce fait à inscrire la mémoire comme un enjeu prioritaire de la réconciliation ; la maîtrise d'un tel enjeu autant par les acteurs publics que les acteurs sociaux mettent en exergue l'impérieuse nécessité pour eux de travailler en étroite collaboration pour construire et mettre en cohérence mémoire collective et mémoire publique officielle dans l'objectif commun et partagé de restituer aux sociétés post-conflit leur dignité et leur identité.

Bibliographie

- Abomo (P.), « Le destin politique de la mémoire du nationalisme camerounais : entre réhabilitation et rejet », *Cahiers Mémoire et Politique* n° 4, pp. 81-98. URL : <https://popups.uliege.be/2295-0311/index.php?id=181>.
- Barash (J. A.), « Qu'est-ce que la mémoire collective ? Réflexions sur l'interprétation de la mémoire chez Paul Ricoeur », *Revue de métaphysique et de morale*, vol. 2, n° 50, 2006, pp. 185-195, spéc. p. 185.
- Bédia (J-F.) et Ekoungoun (J-F.), *Ahmadou Kourouma : mémoire vivante de la géopolitique en Afrique*. Bordeaux, Presses Universitaires de

- Bordeaux, 2015. doi:10.4000/books.pub.16148.
- Beatriz Calvo (M.), « Le discours mémoriel : langue et transmission dans l'œuvre de Marie-Célie Agnant », in Boucher (C.) et Spear (C.) (dir.), *Paroles et silences chez Marie-Célie Agnant, L'oublieuse mémoire d'Haïti*, Paris, Karthala, 2013, pp. 27-48.
- Beninga (P-C), Manga Essama (D. G.) et Mogba (Z.), *Persistance de la crise en République Centrafricaine. Comprendre pour agir*, Yaoundé, Fondation Friedrich Ebert Stiftung, 2017.
- Beristain (C. M.), « Mémoire collective et violence », *VST - Vie sociale et traitements* vol.1 n° 81, 2004, pp. 69-77, spéc. 77.
- Blanchard (P.) et Veyrat-Masson (I.), « Introduction. Les guerres de mémoires : un objet d'étude, au carrefour de l'histoire et des processus de médiatisation », in Blanchard (P.) et Veyrat-Masson (I.) (dir.), *Les guerres de mémoires. La France et son histoire. Enjeux politiques, controverses historiques, stratégies médiatiques*, Paris, La Découverte, 2008.
- De Raulin (A.), « La guerre mémorielle et les nouveaux enjeux contemporains », *Revue Politique et Parlementaire*, 2024. URL: <https://www.revuepolitique.fr/la-guerre-memorielle-et-les-nouveaux-enjeux-contemporains>.
- Bresson (D.), *Le "Peacebuilding" : concept, mise en œuvre, débats : le point sur les péripéties complexes d'un outil de paix en construction*. Paris: L'Harmattan, 2012.
- Eckmann (M.), *Identités en conflit, dialogue des mémoires*, Génève, Editions IES, 2004.
- Fetherston (A. B.), *Towards a Theory of United Nations Peacekeeping*. Palgrave Macmillan, 1994.
- Fetherston (A. B.) « Peacekeeping, conflict resolution and peacebuilding: A reconsideration of theoretical frameworks », *International Peacekeeping* Volume 7, 2000, pp. 190-218.
- Francillon (F-J), « Le discours de la mémoire », *Revue française de Pédagogie. Recherches en éducation* n°165, 2008, pp. 5-15.
- Gensburger (S.) et Lefranc (S.), *A quoi servent les politiques de mémoire ?*, Paris, Presses de Sciences Po, 2017.
- Halbwachs (M.), *Les cadres sociaux de la mémoire*, Paris, Félix Alcan, 1925.
- Halbwachs (M.), *La mémoire collective*, Paris, PUF, 1950.
- Ignatieff (M.), *The Ordinary Virtues: Moral Order in a Divided World*. Cambridge, Massachusetts: Harvard University Press. 2017.

- International Crisis Group, *République centrafricaine : anatomie d'un état fantôme*, Rapport afrique n°136 – Décembre 2007. URL: <https://www.crisisgroup.org/sites/default/files/central-african-republic-anatomy-of-a-phantom-state-french.pdf>.
- Jewsiewicki (B.) « De la vérité de mémoire à la réconciliation Comment travaille le souvenir ? », *Le Débat*, 122(5), 2002, 63-77.
- Jiatsa Jokeng (A.), Njiomou Langa (C.) et Houli (D.), *Littératures camerounaises : devoirs de mémoire et politiques du pardon*, Paris, L'Harmattan 2020.
- Johann (M.), « L'évolution des politiques mémorielles : l'État et les nouveaux acteurs », *Migrations et société* vol. 6 n° 138, 2011, pp. 59-70.
- Kaiser (C.), « L'évolution du discours mémoriel dans les œuvres filmiques depuis 1945 », in Camarade (H.), Guilhamon (E.), Kaiser (C.) (dir.), *Le national-socialisme dans le cinéma allemand contemporain*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2013.
- Lalieu (O.), « L'invention du "devoir de mémoire. Vingtième Siècle », *Revue d'histoire*, vol. 1 n° 69, 2001. pp. 83-94.
- Loi n°20-009 du 07 avril 2020 portant création, organisation et fonctionnement de la Commission Vérité, Justice, Réparation et Réconciliation (CVJRR). Article 1^{er}.
- Maiese (M.), "Peacebuilding". Beyond intractability" in Burgess (G.) and Burgess (H.) (dir.), *Conflict Information Consortium*, University of Colorado, 2003.
- Martinelli (B.), « La mémoire en violence en Centrafrique », *Society for cultural Anthropology*, 2014. URL: <https://www.culanth.org/field-sights/la-mémoire-de-la-violence-en-centrafrique>.
- Meryem (M.) et Sari Mohammed (L.), « Le discours mémoriel de l'espace entre fiction et diction dans l'écriture féminine contemporain », *Langues, Médias & Sociétés* vol. 10 n° 2, 2023, pp. 415-425.
- Michel (J.), *Gouverner les mémoires. Les politiques mémorielles en France*, Paris PUF, 2010.
- Michel (J.), *Devenir descendant d'esclave. Enquête sur les régimes mémoriels*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2019.
- Ndushabandi (E.), « La gouvernance des mémoires au Rwanda au travers du dispositif "ingando" : une analyse critique des représentations sociales », *Journal of African Conflicts and Peace Studies* vol 2, Issue 2 : Memory & Peace Accords, pp. 37-61.
- Gomila (C.) et Nesrine Raissi, « Discours mémoriel : étude des verbes du souvenir et de l'oubli dans les témoignages des internés du camp

- de Rivesaltes », *Interstudia*, 2021, pp. 56 – 71. URL : <https://univ-montpellier3-paul-valery.hal.science/hal-03825280v2>.
- Noiriel (G.), "De l'histoire-mémoire aux "lois mémorielles". Note sur les usages publics en France", *Revue arménienne des questions contemporaines* n°15, 2012, pp. 35-49.
- ONU, Commission de la Consolidation de la paix, Peacebuilding Fund. PBF/IRF-247 : renforcement des capacités des acteurs et appui aux processus électoraux pacifiques et à la cohésion sociale. URL: <https://www.un.org/peacebuilding/fr/document-topic/peacebuilding-fund?page=7>.
- Paveau (M-A.), *Les prédiscours*, Sorbonne, Presses Sorbonne Nouvelle, 2006,.
- Ricoeur (P.), *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Le Seuil, 2014.
- Shaheed (F.), *Les processus mémoriels*, Rapport de la rapporteuse spéciale dans le domaine des droits culturels. A/HRC/25/49. Disponible sur <https://docs.un.org/fr/A/HRC/25/49>.
- Salzer (J.), Stimec (A.), « Outil 65. La mémoire du conflit » in *La boîte à outils de la gestion des conflits. 66 outils clés en main + 6 vidéos d'approfondissement*, Paris, Dunod, 2022, pp. 186-187.
- Thibaud (P.), « Travail politique ou travail mémoriel ? », *Esprit* n°4, 2004, pp. 23-25. URL : <https://doi.org/10.3917/espri.2004.0023>.
- Vidal-Beneyto (J.), « La construction de la mémoire collective : Du franquisme à la démocratie », *Diogène*, 2003/1 n° 201, 2003. pp. 17-28.
- Zanone (D.), *Écrire son temps*, Lyon, PUL, 2006.

La mémoire comme lieu de mémoire : le président Boganda dans le mental des réfugiés centrafricains au Cameroun

Ferdinand MBEN LISSOUCK

(Université de Yaoundé 1. Laboratoire Camerounais d'Études et de Recherche sur les Sociétés Contemporaines [CERESC])

Introduction

La revue *Politique Africaine*, en 2014, dans son 134^e numéro, publie un article intitulé : « La Centrafrique, de la rébellion Séléka aux groupes antibalaka (2012-2014) : Usages de la violence, schème persécutif et traitement médiatique du conflit », signé par Andrea Ceriana Mayneri de l'Institut des mondes africains (IMAF). Ce travail est en partie une critique du traitement médiatique de la guerre opposant, de 2012 à 2014, les rebelles Séléka aux groupes d'autodéfense dits Antibalaka. Il analyse, entre autres, « la complexité des relations qui, depuis le XIX^e siècle, caractérisent les échanges et les heurts entre les populations établies sur le territoire centrafricain »¹. Pour tout dire, cette énième guerre civile centrafricaine considérée comme la « plus dramatique de son histoire récente »² n'est pas une simple opposition armée sur fond de clivage religieux. Ce conflit est davantage une conséquence de « violences chroniques sur fond de faillite de l'État, d'économie de la

¹ A. Ceriana Mayneri, « La Centrafrique, de la rébellion Séléka aux groupes antibalaka (2012-2014) : Usages de la violence, schème persécutif et traitement médiatique du conflit », in *Politique Africaine*, n° 134, 2014/2, p. 179.

² T. Lesueur, « République centrafricaine : autopsie d'une crise méconnue », in *Politique étrangère* 2014/3 Automne, p. 163.

débrouille et de profonds clivages entre groupes socio-ethniques [qui ont généré des] tensions intercommunautaires [qui en retour] ont mis à mal l'unité nationale et le contrat social centrafricain »³.

Une des conséquences directes de cette guerre civile qui s'est terminée en guerre fratricide est que plus de 10 % de la population centrafricaine était toujours, en mars 2025, constituée d'exilés ou de déplacés internes, selon le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés. Pour cette agence onusienne, le nombre de réfugiés centrafricains au niveau sous-régional au premier trimestre de l'année 2025 était de « 238 000 au Cameroun, 207 000 en République démocratique du Congo, 140 000 au Tchad, et 35 000 en République du Congo. En outre, en raison de l'insécurité persistante et de l'accès limité aux services de base, il y a encore plus de 476 000 personnes déplacées en RCA »⁴.

Ce séjour en terre d'exil, qui dure déjà plus d'une décennie, ne se transforme pas seulement en une sorte de nostalgie d'un « paradis perdu »⁵ ; mais produit, dans l'esprit des Centrafricains, une sorte de « rêveries du promeneur solitaire »⁶ rendues possibles par la vision du Président Barthélémy Boganda. En effet, ce père qu'on ne verra plus, a laissé en héritage une vision du monde en trois mots aux Centrafricains : « Zo Kwe Zo », qui signifie en langue véhiculaire Sango « toute personne est une personne ». Cette vision se transmet de père s-en fils, de mère en fille et de génération en génération dans la diaspora centrafricaine au Cameroun, aussi bien chez les immigrés que chez les réfugiés.

³ A. Seminakpon Houénou « *Aspects de la crise en République centrafricaine* », in *Paix et sécurité européenne et internationale*, 2016, 5. halshs-03156072, p. 2.

⁴ « L'augmentation des retours volontaires vers la République centrafricaine porteuse d'espoir en matière de solutions durables, in www.unhcr.org/fr/actualites/communiques-de-presse/l-augmentation-des-retours-volontaires-versrepublique#, consulté le 15 septembre 2025.

⁵ J. Milton, *Paradise Lost a Poem in Twelve*, London, by Miles Flesher for Jacob Tonson, 1688.

⁶ J.-J. Rousseau, *Rêveries du promeneur solitaire*, Paris, Poche, 2001.

Les travaux sur les questions de mémoire sont particulièrement féconds ; tant et si vrai qu'il est difficile de « prétendre établir un bilan raisonné de la question [...] tant les réflexions et recherches [...] se sont développées qualitativement »⁷. Il est toutefois réaliste, lorsqu'on parcourt ces travaux spécialisés, de dégager un certain nombre d'hypothèses majeures : La première postule que la mémoire, et notamment la mémoire collective, est une sorte d'instance de gestion des souvenirs⁸. Cette lecture semble ainsi s'inscrire dans une perspective augustinienne qui en fait de la mémoire une sorte de présent du passé⁹. Ici, « saisir la mémoire, ce n'est pas saisir tout ou partie du passé, mais la présence — toujours incertaine — du passé et, plus précisément encore, la présence, non pas du passé tel qu'il s'est passé, mais de l'impression qu'en passant ces “choses qui ont passé” ont laissée »¹⁰. Autrement dit, ceux qui ont vécu des expériences, douloureuses notamment, en sont marqués chacun en fonction de ses trajectoires biographiques. Il peut même arriver que certains en ressortent avec des séquelles traumatisantes. C'est la thèse que défend l'hypothèse traumatique¹¹. Elle postule principalement que, dans le cadre des violences politiques, par exemple, « le sujet subit une effraction physique et psychique déssubjectivante. [...] Il se retrouve aux prises

⁷ M-C. Lavabre, « Paradigmes de la mémoire », *Transcontinentales* [En ligne], 5 | 2007, document 9, mis en ligne le 15 avril 2011, consulté le 25 novembre 2025. URL : <http://journals.openedition.org/transcontinentales/756> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/transcontinentales.756>.

⁸ Lire, M. Halbwachs, *Les cadres sociaux de la mémoire*, Paris, Albin Michel, 1994. (Alcan, 1925) ; Maurice Halbwachs, *La mémoire collective*, Paris, Albin Michel, 1997. (PUF, 1950 et 1968) et Paul Ricœur, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Le Seuil, 2000.

⁹ M.-C. Lavabre, « paradigmes de la mémoire », *op. cit.*

¹⁰ M-C. Lavabre, « *La » mémoire collective » entre sociologie de la mémoire et sociologie des souvenirs ?* », 2016, halshs-01337854, p. 8.

¹¹ Cette hypothèse est défendue par des auteurs comme R. Manuel, *Qu 'allais-je faire dans cette galère ?* Paris, Émile-Paul, 1975 ; H. Rousso, *Le Syndrome de Vichy*, Paris, Seuil, 1990 ; E. Conan et H. Rousso, *Vichy, un passé qui ne passe pas*, Paris, Gallimard, 1996 ; M. Pollak, *L'Expérience concentrationnaire. Essai sur le maintien de l'identité sociale*, Paris, Métailié (Leçons de choses), 1990 ; M. Pollak, *Une Identité blessée*, Paris, éditions Métailié, (Leçons de choses), 1993.

avec un ressassement intrusif et insistant, dont les perceptions traumatiques échappent à l'oubli et réduisent la temporalité à un présent d'horreur. Telle est la mémoire traumatique : un présent qui ne passe pas au passé »¹². Cette mémoire traumatique a été observée chez les réfugiés centrafricains du camp de Gado-Badzéré au Cameroun. C'est ainsi que pendant des échanges en 2019 avec un réfugié arrivé deux ans plus tôt dans le camp de Gado-Badzéré, nous avons appris qu'il avait banni la viande de bœuf de son alimentation. Cette dernière, avait-il dit, lui rappelait la chair rouge des corps déchiquetés par les balles qu'il avait enjambés sur la route, alors qu'il fuyait les combats dans son pays en 2013. Ici, il apparaît effectivement qu'après six ans, le réfugié continuait de revivre les horreurs du passé, bien malgré lui ; créditant ainsi l'hypothèse de cette mémoire traumatique qui a souvent été observée chez ceux qui ont vécu des expériences effrayantes ou horribles de leur point de vue.

Les recherches de troisième catégorie, quant à elles, défendent, d'une certaine façon, « l'hypothèse mémorielle ». Elles s'intéressent principalement aux « espaces de mémoire »¹³ ; ou de la restauration de la mémoire¹⁴. Cette dimension mémorielle privilégie « les symboles, réalités idéelles ou matérielles, qui sont présumés tantôt exprimer, tantôt organiser les “mémoires collectives” et partant, les “identités”, et de manière privilégiée, l'identité nationale »¹⁵.

¹² H. D'Elia et N. Dollez, *Exil et violence politique, les paradoxes de l'oubli*, Toulouse, Érès, 2019, p. 7.

¹³ Lire à cet effet : S. Klarsfeld, *Le mémorial de la déportation des juifs de France*, Paris, Beate et Serges Klarsfeld, FFDJF, 1997 ; P. Nora, « La mémoire collective », in Le Goff Jacques (dir.), *La nouvelle histoire*, Paris, Retz-CEPL, 1978. P. Nora, « Quatre coins de la mémoire », in *H. Histoire*, n°2, juin 1979, pp. 9-32 ; P. Nora, *Les lieux de mémoire*, Paris, Gallimard, 3 tomes : t. 1 La République (1 vol., 1984.), t. 2 La Nation (3 vol., 1986.), t. 3 Les France (3 vol., 1992.).

¹⁴ G. Kasianov, « Mémoire de la shoah en Ukraine : oubli, reconnaissance, révision, distorsions », in *Revue d'Histoire de la Shoah*, avril 2025, <https://doi.org/10.3917/rhsho.221.0187>, pp. 187-222.

¹⁵ M.-C. Lavabre, « La » mémoire collective » entre sociologie de la mémoire et sociologie des souvenirs ? », *op. cit.*

Cette recherche, en rupture avec ces travaux, s'intéresse à la question de la mémoire sous l'angle de l'espérance. Ce faisant, elle opère un dépassement de cette dualité traditionnelle de la mémoire, jusqu'ici présentée par les spécialistes comme « objet théorique, conceptuel et objet réel, social »¹⁶. Ce travail propose une troisième voie et fait de la mémoire un objet onirique, de représentation.

La contribution s'intéresse d'abord à la situation de refuge des Centrafricains en terre camerounaise, qui les conduit à une sorte de retour sur terre. Ensuite, elle montre que la mémoire diasporique centrafricaine se nourrit abondamment de discours « avant-gardistes » du « Père fondateur » de la République centrafricaine, qui leur donne l'impression d'avoir commis une erreur historique. Ainsi, le rêve d'une Centrafrique futur est celui d'une sorte de retour aux sources libérateur et juste pour tous les Centrafricains. *In fine*, ce que l'exemple de la RCA donne à penser est que si la mémoire est étudiée comme une sorte de présent du passé, elle peut aussi être perçue comme une sorte de « futur du passé ».

I. Une situation de refuge entre exil et « rapatriement »

La dernière crise centrafricaine de 2013 a entraîné un exode massif de populations, dispersées dans les pays frontaliers de la RCA. Cet exil, qui a été une sorte de « rapatriement » pour certaines personnes, a également constitué pour ceux qui se sont vraiment retrouvés en exil, une sorte de moment méditatif.

A. La situation de refuge, un « retour vers le futur »

Le 23 mars 2013, le président de la République centrafricaine est renversé par une rébellion armée connue sous le nom de Séléka, qui signifie « alliance » en Sango, langue véhiculaire du pays. Mais

¹⁶ M.-C. Lavabre, « *Paradigmes de la mémoire* », *op. cit.*, p. 140.

l'action de cette coalition, majoritairement constituée d'individus de confession musulmane, ne s'est pas limitée à ce putsch réussi. De mars à juillet 2013, par exemple, un certain nombre de crimes ont été recensés par la Fédération internationale pour les droits humains. « Au moins 400 personnes tuées [dans cette période...]. 82 viols commis [...]. Nombreux enlèvements [...] 270 maisons incendiées dans six villages »¹⁷.

Quelques années plutôt, en 2006, des paysans principalement chrétiens et animistes s'étaient déjà constitués en milice d'auto-défenses anti-balaka (« anti-machette » en Sango)¹⁸, pour lutter contre les bandits de grand chemin, dits « Zaraguina » (« coupeurs de routes »). Ce mouvement paysan va essaimer et se radicaliser dans un élan de révolte face aux exactions commises par les Séleka :

la radicalisation des positions et la spirale incontrôlable qui en découle, s'est soldée les 5 et 6 décembre dernier par la mort de plus de 1000 personnes, dont des femmes et des enfants, lors d'affrontements entre les deux factions. Cette escalade de la violence armée a causé une aggravation dramatique de la situation humanitaire et une migration massive et forcée des civils dans les pays voisins¹⁹.

Cette crise a dispersé une partie de la population centrafricaine qui s'est exilée dans les pays frontaliers que sont le Tchad, le Cameroun, le Soudan, la République du Congo et la République démocratique du Congo (voir carte ci-dessous).

¹⁷ FIDH, *République centrafricaine : Un pays aux mains des criminels de guerre de la Séleka / 3 septembre 2013/ n° 616 f, p. 3.*

¹⁸ Pour certains chercheurs, anti-balaka est « une contraction d'« antiballes AK ». Voir, Lesueur, *op. cit.*

¹⁹ M. Djimassé, Discours Réunion Friends of the ICC — 17 Avril 2014 — Nations Unis(sic), disponible sur <https://www.pgaction.org/pdf/2014/2014-Dis-cours-Djimasse-Friends-ICC-FR.pdf>, consulté le 23 septembre 2025.

Carte 1 : Carte de la République centrafricaine



Source : FIDH, *op.cit.*, p. 6

D'après l'Organisation internationale pour les migrations, les réfugiés centrafricains ont pris principalement refuge au Cameroun (354 139 individus ou 47 % des réfugiés), en République démocratique du Congo (RDC) (211 774 individus ou 28 % des réfugiés) et au Tchad (133 495 individus ou 18 % des réfugiés). Et en 2024, malgré la crise soudanaise, 18 279 réfugiés centrafricains étaient encore dénombrés au Soudan (2 % des réfugiés) (OIM 2024).

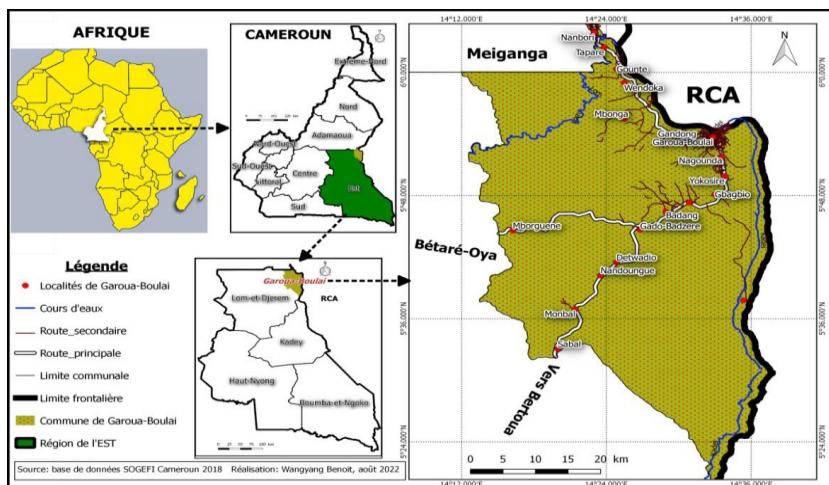
Pour ce qui est spécifiquement du Cameroun, le nombre de réfugiés en 2023 avait même atteint le chiffre de 353 701, selon le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés. Selon la même agence, près de 58 % vivaient la seule région de l'Est du Cameroun. C'est du reste cette communauté des réfugiés dont plus de la moitié a été accueillie par l'arrondissement de Garoua-Boulaï qui a constitué la population d'étude de cette recherche²⁰.

²⁰ Selon les chercheurs, le village de Gado-Badzéré dans l'arrondissement de Garoua-Boulaï comptait en 2023 environ 25 000 réfugiés centrafricains (C. Minfegue,

B. Ethnographier la situation de refuge à l'est du Cameroun

La collecte des données utilisées ici a privilégié l'approche qualitative. Elle tire avantage de notre expérience de près de dix ans dans la mise en œuvre des programmes humanitaires dans la région de l'Est du Cameroun en général, et dans l'arrondissement de Garoua-Boulaï en particulier. La recherche documentaire, qui s'appuie principalement sur des ressources tirées du web ainsi que des ressources artistiques, a aussi permis d'enrichir la présente réflexion. Cette collecte a été complétée par des entretiens semi-directifs et avec vingt réfugiés et des récits de vies avec cinq autres réfugiés dans la commune de Garoua-Boulaï du 1^{er} au 21 juin 2025.

Carte 2 : La commune de Garoua-Boulaï, assise topographique de l'étude



Source : Wangyang Benoit et al²¹.

« Une “petite” localité face à l'accueil des réfugiés. Le bricolage et l'adaptation comme leviers d'une politique locale d'hospitalité à Garoua-Boulaï (Est-Cameroun) », in *Migrations Société*, n° 194, vol. 36, (octobre-décembre 2023), p. 30.

²¹ B. Wangyang et al., « Intégration à géométrie variable des réfugiés centrafricains dans la commune de Garoua-Boulaï (Est-Cameroun) », in *Djiboul* n°4, vol.2 348 Décembre 2022, p. 350.

Cette collecte qualitative a permis de faire un constat initial, celui de la figure plurielle du réfugié centrafricain. Il y a comme un écueil qui introduit un biais aussi bien dans la délivrance des services humanitaires que dans la collecte des données en situation de refuge. Il consiste, pour l'État du Cameroun et le HCR, à considérer comme demandeurs d'asile tous ceux qui, fuyant la guerre, ont traversé la frontière et sont entrés sur le territoire camerounais. Et, comme réfugiés de fait, tous ceux titulaires d'une carte de réfugié.

Pour tout dire, s'il est évident que, dans l'urgence, tous ceux qui fuient les combats ont besoin d'assistance et de protection, la crise centrafricaine a permis de faire une observation : tous les individus ayant acquis un statut légal de réfugié ne sont pas des réfugiés de fait²².

Une première catégorie est constituée de ce qu'il convient de nommer des « rapatriés forcés ». En effet, le 2 juin 2025, nous avons recueilli le récit d'un enquêté titulaire d'une carte de réfugié. Il a été sélectionné en raison de son *pedigree* important. En effet, celui-ci est descendant d'une riche famille ayant fait fortune dans l'or et le diamant en RCA. Il vit désormais comme réfugié au Cameroun. Sa famille y dispose d'un important patrimoine foncier et immobilier. Voici ce qu'il déclare en substance :

En réalité, nous sommes des Camerounais. Mon grand-père était un instituteur qui a émigré en RCA. C'était à l'époque du président Boganda. Ce dernier voulait des enseignants pour ses écoles et mon grand-père en a profité il a immigré avec sa famille. C'est comme ça qu'il a pris la nationalité. Mon père s'est très tôt lancé dans les affaires. Cela lui a permis de gagner un peu d'argent qui lui a permis d'investir au Cameroun et en RCA. La guerre est venue tout gâter. C'est vrai que nous avons un statut de réfugiés, mais nous sommes justes rentrés

²² Le réfugié de fait n'est pas seulement celui qui détient une carte de réfugié, mais celui qui vit effectivement la condition de réfugié, c'est-à-dire celui qui a quitté son pays pour demander asile dans un pays qui n'est pas le sien.

chez nous (entretien du 2 juin 2025).

Le contenu de cet entretien montre que cet enquêté, qui a le statut de réfugié centrafricain au Cameroun, est en réalité dans une sorte de « migration de retour » :

l'acte ou processus consistant à revenir ou être renvoyé à son point de départ. Il est aussi fréquemment associé au fait de retrouver sa propre culture, sa famille et son domicile, que ce soit à l'intérieur des limites territoriales d'un pays, comme dans le cas d'une personne déplacée à l'intérieur de son propre pays retournant chez elle, ou par-delà les frontières internationales, entre un pays d'accueil et un pays d'origine²³.

La deuxième catégorie de réfugiés centrafricains est celle qui a procédé à une réinstallation de fait. En réalité, ce qui est observé dans le cadre de la délivrance des services humanitaires dans l'arrondissement de Garoua-Boulaï est une forme de colonisation foncière menée par des personnes qui bénéficient légalement du statut de réfugié. Les formules telles que « les réfugiés ont déjà tout acheté » (en référence aux terres) ; ou encore ces paroles d'agents humanitaires qu'on entend trop souvent : « quand toi-même tu vois ces réfugiés, tu penses qu'ils iront encore où ? » (Sous-entendu ils ne rentreront plus jamais en RCA) sont significatives. Elles rendent compte de ce que la dynamique de colonisation foncière et le comportement quotidien de certains réfugiés témoignent d'un choix d'une réinstallation de fait, si on considère la réinstallation au sens où l'entend le HCR ; qui assure qu'elle permet aux réfugiés de s'installer dans un autre pays qui a accepté de les accueillir sous un statut légal, leur assurant une protection internationale et, à terme, une résidence permanente. Une des caractéristiques de cette

²³ Organisation internationale pour les Migrations (OIM) : *Manuel sur la réintégration. Orientations pratiques sur la conception, la mise en œuvre et le suivi de l'aide à la réintégration*, OIM, 2019, p. 7.

seconde catégorie de réfugiés est qu'elle habite majoritairement en dehors des sites aménagés.

Une dernière catégorie de réfugiés est constituée de chauvins. Elle est majoritairement constituée d'exilés qui vivent dans les sites aménagés. Leur rêve est de voir une RCA totalement pacifiée. Certains d'entre eux font très souvent un va-et-vient entre le Cameroun et la République centrafricaine. D'autres ont sollicité un retour volontaire. C'est ainsi que le 26 mars 2025, le ministre de l'Administration territoriale a supervisé le rapatriement volontaire de 500 réfugiés du site de Gado-Badzéré. Les échanges que nous avons eus avec certains de ces réfugiés du site, dans le cadre de nos activités humanitaires, ont permis de constater que d'autres sont prêts à demander un retour volontaire, mais qu'ils attendent de voir ce qui se passera avec le retour des premières cohortes.

Toutefois, en dehors des returnés, les réfugiés de fait et les réinstallés de fait semblent caresser le même rêve, celui d'une République centrafricaine pacifiée où la division, le tribalisme et l'égoïsme ne feront plus un malheur dans l'avenir comme l'avait pensé le président Barthélémy Boganda, une figure centrale dans l'imaginaire des réfugiés centrafricains.

II. Le président Boganda dans l'univers mental des Centrafricains

Le père de l'indépendance centrafricaine de la Centrafrique moderne, nous l'avons vu « partir Boganda »²⁴, mais il a laissé en héritage des mots, dont les plus importants sont ces trois mots : « Zo Kwe Zo ». Ces mots sont l'espoir d'un futur prospère, qui autorise à théoriser la mémoire sur le plan sociologique comme un futur du passé.

²⁴ « Partir Boganda », ici, signifie partir pour toujours, partir pour ne jamais revenir.

A. La situation de refuge et l'espoir d'un retour à la « normale »

Au mois de juin 2016, nous travaillions pour une organisation humanitaire américaine qui s'occupait des questions de santé et de protection des droits des femmes et des filles dans le site des réfugiés centrafricains de Gado-Badzéré. Le site s'est paré de ses plus belles couleurs. Il reçoit la visite d'une importante délégation américaine dont le gouvernement est un des principaux bailleurs de fonds de la plupart des organisations non gouvernementales qui travaillent pour les réfugiés de Gado.

Pour la circonstance, chaque organisation a mobilisé ses bénéficiaires qui doivent montrer aux bailleurs de fonds américains ce qu'ils ont appris à faire grâce à son accompagnement. Une opération de marketing humanitaire destinée à solliciter davantage de fonds, comme seuls les humanitaires savent le faire.

Parmi les stands, il y a un qui frappe par ses couleurs. C'est celui des artistes peintres accompagnés par une organisation non gouvernementale luthérienne. Un tableau particulier attire l'attention des visiteurs. Il a été peint par un jeune de 18 ans (voir photo 1 ci-dessous).

Photo 1 : Peindre l'espoir en terre d'exil



Peinture de Hyne Belford

Photo 2 : Le drapeau de la République centrafricaine



Source : Wikipedia.org

Ce tableau de Hyne Belford (photo 1), comporte un ensemble de symboles : le premier est qu'il est peint sur fond bleu clair,

symbole de la paix, de la liberté, de la fraîcheur, mais surtout de l'espoir et du rêve. Le second est la mise en avant de la carte de la République centrafricaine habillée des couleurs de son drapeau national : bleu, blanc, vert et jaune, le tout barré de rouge. Au milieu de la barre rouge, la main d'un homme de foi réconcilie et semble bénir les frères. Le geste, en tout point, est catholique. On peut faire l'hypothèse que la main est celle d'un prêtre catholique et Barthélémy Boganda en était un.

Au-dessus de la carte, il y a une colombe blanche, un symbole de paix, d'harmonie, mais surtout d'espérance. Une espérance qui est magnifiée par la manière dont le peintre déplace l'étoile sur son tableau. En effet, comme le montre la photo 2 ci-dessus, l'étoile est placée sur le coin haut à gauche du drapeau centrafricain. Sur le tableau, elle est placée sur le coin haut à droite du tableau. Cette étoile symbole de la liberté et de l'émancipation semble devenir, sur le tableau, une étoile du berger qui indique la naissance d'un Centrafricain nouveau, épris de paix. C'est du moins vers cette étoile que se dirige péniblement la colombe.

Cette vision de la Centrafrique nouvelle fantasmée dans cette peinture de Hyne Belford est de l'avis du peintre même un appel au retour à la paix et l'unité en République centrafricaine. Un pays où tous les Centrafricains vivront comme des frères. C'est aussi ce dont avait rêvé le président Boganda dont les discours avant-gardistes sont toujours vivants dans la mémoire des réfugiés.

B. L'omniprésence des discours avant-gardistes de Boganda dans les réflexions des Centrafricains

« Boganda l'avait dit », « Boganda l'avait vu depuis », « si on avait écouté Boganda, la RCA ne serait pas là où elle se retrouve aujourd'hui ». Ce sont des phrases qui reviennent systématiquement lorsqu'on parle de la crise centrafricaine avec les réfugiés centrafricains dans l'Est du Cameroun. En effet, une chose semble mettre les Centrafricains d'accord : la paix et la prospérité dans le

pays ne seront possibles que si les enfants de Centrafrique, de tous les bords politiques et de toutes les confessions religieuses, font un retour au passé pour puiser dans la philosophie de Boganda. C'est du reste ce que réclamait déjà en 2014 un religieux centrafricain qui s'adressait aux conseillers de la transition, en ces termes :

Mesdames et messieurs les Conseillers, à cette étape décisive de l'histoire de notre pays, je voudrais humblement, mais fermement vous inviter à inaugurer ce que j'appellerais « l'ère Boganda » en agissant selon l'esprit de Boganda, ou encore comme de véritables fils et filles de Boganda. Comme il le disait lui-même, « tout bon fils doit être la parfaite copie de son père ».

La tragédie centrafricaine qui s'est tissée au fil des années avant d'atteindre son paroxysme avec la Séléka ne peut nous laisser égal à nous-mêmes. Quelque chose doit changer dans notre manière de voir, de faire, de gouverner ou de participer à la gestion de la res publica. Nous avons confiance en vous et nous comptons sur vous pour donner l'exemple par un vote judicieux. Alors l'espoir d'une nouvelle Centrafrique, la République de Boganda, pourrait poindre à l'horizon.

Puisse Boganda nous inspirer et nous guider et que l'an 2014 soit pour notre pays l'année du rebondissement et de la renaissance²⁵.

Au regard des faits qui précèdent, deux années séparent cet appel du religieux de la peinture de Hyne Belford et plus de dix ans séparent les entretiens que nous avons conduits avec les réfugiés de cet appel. Pourtant, il s'observe que tous continuent de caresser un espoir. Celui d'une République centrafricaine nouvelle pour Paterne-Auxence Mombe ; la naissance d'un Centrafricain nouveau

²⁵ P-A. Mombe, « Message de Barthélemy Boganda aux Conseillers Nationaux de Transition en Centrafrique », *in* https://www.sango-net.com/afriqg/PAFF/Dic/actuC/ActuC14/Lettre%20Ouv_CNT_PAM.html, consulté le 24 septembre 2025.

pour Hyne Belford ; et le « plus jamais ça » chez nos enquêtés. C'est aussi dans cette optique qu'on peut comprendre cette publication faite par Pissie Yasse Kizima, le 10 décembre 2024, sur la page Facebook « Cercle de Réflexion pour l'essor de la Centrafrique », un groupe composé de plus de 52 000 membres :

Boganda était sans nul doute en avance sur son temps, pour ne pas dire un visionnaire. [...] Des décennies après sa mort Boganda continue de veiller dans l'au-delà aux destinées de la République centrafricaine en indexant au passage les travers de ses successeurs. En outre, il nous a légués une langue, le sango qui constitue, à n'en point douter, le socle de l'unité nationale. It (sic) puis, aujourd'hui, il convient que le peuple centrafricain et ses dirigeants se réapproprient les valeurs défendues par Barthélémy Boganda à (sic) travers sa devise, UNITÉ, DIGNITÉ, TRAVAIL et les cinq verbes du MESAN : nourrir, soigner, instruire, loger, vêtir²⁶.

L'élément important, ici, est que le post est celui d'une jeune fille dont la photo de profil la plus récente laisse penser qu'elle a moins d'une trentaine d'années. Le nom même du groupe Facebook est évocateur : *Cercle de réflexion pour l'essor de la Centrafrique*. La combinaison de ces deux éléments montre une chose, dans la mémoire des Centrafricains, des plus âgés aux plus jeunes, la RCA du futur doit opérer une sorte de retour au passé. Toutes choses qui autorisent à penser la mémoire de « façon prospective ».

III. Penser la mémoire de façon prospective

Jusqu'ici, la mémoire, et la mémoire collective plus précisément, a été étudiée comme un présent du passé, avec ses blessures, ses traumatismes et ses lieux réels ou symboliques. Ce que l'exemple

²⁶

https://web.facebook.com/groups/936076066415025/posts/8994642980558253/?_rdc=1&_rdr, consulté le 24 septembre 2025.

de la RCA met en évidence, c'est que la mémoire peut être étudiée dans sa dimension onirique, et que, dans cette perspective, elle pourrait objectivement se penser comme une sorte de « futur du passé ».

A. Ce que l'exemple de Centrafrique donne à penser

Ce que les travaux sur la mémoire montrent habituellement, c'est la logique des camps. Il y a très souvent un oppresseur et un opprimé, un vainqueur et un vaincu. Très souvent, les lieux de mémoire célèbrent la victoire du passé (l'Arc de Triomphe) ; lorsqu'ils ne célèbrent pas la grandeur du passé (le Colisée, les pyramides, le Parthénon...). Mais ils peuvent aussi être témoins des horreurs du passé (Auschwitz, La porte du non-retour...).

L'exemple de la RCA invite à un dépassement de ces clivages. Il n'y a pas un vainqueur et un vaincu. Il n'y a pas un bourreau et une victime. La RCA a commis une erreur. Elle s'est laissée tromper par les hommes politiques et hommes d'affaires nationaux et étrangers. L'ensemble des enquêtés tient le même discours. La crise centrafricaine est davantage une conséquence des dynamiques externes que des dynamiques internes. D'après les informations collectées, tous les réfugiés avec lesquels nous avons interagi affirment que trois présidents ont été les principaux responsables de la récente crise centrafricaine : deux présidents d'Afrique centrale et un président européen. Les traces de cette hypothèse de l'extériorité des causes de la dernière crise centrafricaine sont visibles dans certains écrits des auteurs ayant pris cette crise pour objet de recherche. C'est ainsi que chez Arnaud Seminakpon Houénou, on peut lire²⁷ :

Malgré l'apparence d'une confrontation directe entre les différentes confessions religieuses centrafricaines (Chrétiens contre Musulmans), la crise qui a secoué la Centrafrique, loin de

²⁷ Les travaux de P-C. Beninga et al., « *Persistance de la crise en République centrafricaine comprendre pour agir* », Yaoundé, Friedreich Erbert Stiftung, 2017, pp. 14-19.

porter uniquement sur les racines confessionnelles, trouve ses causes dans la déliquescence de l’État centrafricain. Et, selon le témoignage de Dominique Saïd Banquindji, porte-parole du gouvernement de transition, il s’agirait bien plutôt d’un « plan machiavélique méticuleusement préparé de longue date » par les ennemis de la Centrafrique visant à saboter le processus de paix et de réconciliation nationale²⁸.

Ainsi, alors même que dans les faits, la dernière crise centrafricaine a vu s’opposer deux camps, les Séléka, majoritairement musulmans et les Antibalaka majoritairement chrétiens et animistes, tous nos enquêtés considèrent que ces meurtres des frères centrafricains par des frères centrafricains ne sont ni plus ni moins qu’une erreur historique, conséquence d’une folie collective orchestrée par des politiques véreux et des politiques étrangères. Et le fait que certains membres des Séléka ne parlaient ni « le Sango ni le Français »²⁹ a contribué à créditer cette théorie du complot dans l’imagination de nos enquêtés.

Une des conséquences de cette croyance en une théorie du complot contre la Centrafrique est qu’il y a dans la mémoire collective des réfugiés centrafricains au Cameroun, un dépassement de la logique victimaire. Dans cet affrontement entre Séléka et Anti-balaka, il n’y a ni victime, ni bourreau ; ni vainqueur, ni vaincu. Bien plus, il y a une RCA à bâtir. « Zo Kwe Zo », « toute personne est une personne », mieux encore, « Tous les Centrafricains sont frères » et, la solution à cette Centrafrique future existe, elle se trouve dans des archives visuelles et sonores laissées par Barthélemy Boganda. Il s’agit de donner au passé sa place future.

²⁸ A. Seminakpon Houénou, « Aspects de la crise en République centrafricaine », in *Paix et sécurité européenne et internationale*, 2016, 5. halshs-03156072, p. 7.

²⁹ A.-C. Mayneri, *op. cit.* p. 189.

B. Donner au passé sa place future

La mémoire, comme nous l'avons dit ci-dessus, a été longtemps théorisé comme un présent du passé, qui opère un va-et-vient entre « Tabou » et « syndrome » d'un côté, « abus » et « concurrence », de l'autre »³⁰. Dans cette perspective, l'analyse « de la mémoire emprunte le plus souvent aux vocabulaires respectifs de la psychanalyse et de la guerre économique. Elle oscille ainsi entre la mise en avant d'une conscience collective, plus exactement d'un “inconscient”, et la mise en évidence, souvent faite de dénonciation, de quelques stratégies »³¹.

Ce que l'exemple centrafricain montre, et qui permet d'enrichir le débat théorique, est que la mémoire des victimes de crises n'est pas seulement traumatique au sens psychanalytique, elle peut aussi être regret et espérance. Les échanges avec les réfugiés centrafricains montrent également que l'histoire n'est pas seulement celle des vainqueurs ou celle des vaincus, elle peut aussi être consensuelle. Ce consensus est créateur de sens et permet de rêver d'un avenir positif pour les ennemis d'hier. Ce rêve est rendu possible par le souvenir d'un passé commun, une vision du monde salvatrice définie par un « héros » du passé, qui fut le premier président de la République centrafricaine.

En effet, du fait de la place qu'il occupe dans la mémoire collective des Centrafricains de la diaspora et de l'intérieur, la figure du président Boganda autorise à théoriser une mémoire potentiellement créatrice d'un futur radieux qui considère le passé récent comme une parenthèse historique nauséabonde. C'est du reste ce que montrent ces paroles prononcées par un politique centrafricain en 2023 lors de la commémoration de l'anniversaire de la mort du président Barthélémy Boganda, rapportées par le site de la Minusca :

³⁰ S. Gensburger, « Essai de sociologie de la mémoire : le cas du souvenir des camps annexes de Drancy dans Paris », in *Genèse* 2005/4, p. 47.

³¹ S. Gensburger, *op. cit.*

pour Jean-Pierre Guerekpidou, Président du MESAN, Mouvement de l'Évolution Sociale en Afrique Noire, parti fondé par Boganda, « Le peuple centrafricain a besoin d'un projet autour duquel tout le monde peut reconstruire le pays. L'idéologie pro-née par Barthelemy Boganda constitue jusqu'alors les fondements de la République et l'anniversaire du décès du Père de la Nation est l'occasion de rappeler cela aux Centrafricains³².

Ainsi donc, la mémoire, on l'aura observé, si elle conjugue le passé au présent, autorise également à anticiper le futur. C'est dans cette optique qu'il devient légitime de définir la mémoire à la fois comme un présent et un futur du passé.

Conclusion

Au demeurant, cette recherche s'est inscrite en rupture avec ces travaux précédents. Elle s'est autorisée à penser la mémoire comme un objet onirique. En s'intéressant à la question de la mémoire sous l'angle de l'espérance, elle a opéré un dépassement de cette dualité traditionnelle de la mémoire, jusqu'ici présentée par les spécialistes comme « objet théorique, conceptuel et objet *réel, social* » et présentée de manière consensuelle comme un présent du passé. Ce travail aura proposé une autre temporalité et contribué à faire de la mémoire un fait onirique. La contribution s'est d'abord intéressée à la situation de refuge des Centrafricains en terre camerounaise qui les conduit à une sorte de retour sur terre. Ensuite, elle a montré que la mémoire diasporique centrafricaine se nourrit abondamment des discours « avant-gardistes » du « Père fondateur » de la République centrafricaine, qui leur donne l'impression d'avoir commis une erreur historique. Ainsi, le rêve d'une Centrafrique future est celui d'une sorte de retour aux sources, libératrice

³² « Les Centrafricains célèbrent l'héritage du président fondateur de leur nation », in <https://minusca.unmissions.org/les-centrafricains-célèbrent-l'héritage-du-président-fondateur-de-leur-nation>, consulté le 12 septembre 2025.

et juste, pour tous les Centrafricains. Un retour au *Zo kwe Zo* (toute personne est une personne) et au *Maboko Na Maboko* (main dans la main). *In fine*, l'exemple de la RCA donne à penser que si la mémoire est étudiée comme une sorte de présent du passé, elle peut aussi être perçue comme une sorte de « futur du passé ».

Bibliographie

- Béninga (P. C). et al., « *Persistance de la crise en République centrafricaine comprendre pour agir* », Yaoundé, Friedreich Erbert Stiftung, 2017.
- Conan (É.) et Rousso (H.), *Vichy, un passé qui ne passe pas*, Paris, Galimard, 1996.
- D'Elia (H.), Dollez (N.), *Exil et violence politique, les paradoxes de l'oubli*, Toulouse, Érès, 2019.
- Djimassé (M.), *Discours Réunion Friends of the ICC – 17 Avril 2014 – Nations Unis(sic)*, 2014, in <https://www.pgaction.org/pdf/2014/2014-Discours-Djimasse-Friends-ICC-FR.pdf> , consulté le 23 septembre 2025.
- FIDH, 2013, *République centrafricaine : Un pays aux mains des criminels de guerre de la Séléka / 3 septembre/ n° 616 f.*
- Gensburger (S.), « Essai de sociologie de la mémoire : le cas du souvenir des camps annexes de Drancy dans Paris », Genève, 2005/4, pp. 47-69.
- Halbwachs (M.), *Les cadres sociaux de la mémoire*, Paris, Albin Michel, 1994.
- Halbwachs (M.), *La mémoire collective*, Paris, Albin Michel, 1997.
- Kasianov (G.), « Mémoire de la shoah en Ukraine : oubli, reconnaissance, révision, distorsions », *Revue d'Histoire de la Shoah*, 2025, pp. 187-222.
- Klarsfeld (S.), *Le mémorial de la déportation des juifs de France*, Paris, Beate et Serges Klarsfeld, FFDJF, 1997.
- Lavabre (M.-C.), « *Paradigmes de la mémoire* », Transcontinentales, 2007, [En ligne], 5 |, document, mis en ligne le 15 avril 2011, consulté le 14 septembre 2025.
- Lavabre (M.C.), « La ”mémoire collective” entre sociologie de la mémoire et sociologie des souvenirs ? », Document de synthèse, juin 2016. Disponible sur <https://shs.hal.science/halshs-01337854>.
- Lavielle (J.), *Sociologie des mobilisations pour la mémoire en Colombie*,

- Paris, L'Harmattan, col. « Prix Scientifique », 2021.
- Lesueur (T.), « Automne, « République centrafricaine : autopsie d'une crise méconnue », *Politique étrangère*, 2014/3 pp. 163-174.
- Manuel (R.), *Qu'allais-je faire dans cette galère ?* Paris, Émile-Paul, 1975.
- Mayneri (A. C.), « La Centrafrique, de la rébellion Séléka aux groupes antibalaka (2012-2014) : Usages de la violence, schème persécutif et traitement médiatique du conflit », *Politique Africaine*, n° 134, 2014/2, pp. 179-193.
- Milton (J.), *Paradise Lost*, Miles Fletcher, 1688.
- Minfegue (C.), « Une « petite » localité face à l'accueil des réfugiés. Le bricolage et l'adaptation comme leviers d'une politique locale d'hospitalité à Garoua-Boulaï (Est-Cameroun) », *Migrations Société*, n° 194 , vol. 36, (octobre-décembre), 2023, pp.27- 44.
- Nora (P.), « La mémoire collective », in Le Goff Jacques (dir.), *La nouvelle histoire*, Paris, Retz-CEPL, 1978, pp. 398 - 401.
- Nora (P.), « Quatre coins de la mémoire », *H. Histoire*, n° 2, juin, 1979, pp. 9-32.
- Nora (P.), *Les lieux de mémoire*, Paris, Gallimard, 3 tomes : t. 1 La République (1 vol., 1984.), t. 2 La Nation (3 vol., 1986.), t. 3 Les France (3 vol., 1992.)
- OIM, *Manuel sur la réintégration. Orientations pratiques sur la conception, la mise en œuvre et le suivi de l'aide à la réintégration*, OIM, 2019.
- OIM, *Situation en République Centrafricaine*, OIM, 2024.
- Pollak (M.), *L'Expérience concentrationnaire. Essai sur le maintien de l'identité sociale*. Paris, Métailié (Leçons de choses), 1990.
- Pollak (M.) *Une Identité blessée : études de sociologie et d'histoire*, Paris, Éditions Métailié, (Leçons de choses), 1993.
- Ricœur (P.), *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Le Seuil, 2000.
- Rousseau (J.-J.), *Rêveries du promeneur solitaire*, Paris, Poche, 2001.
- Roussel (H.), *Le Syndrome de Vichy*, Paris, Seuil, 1990.
- Seminakpon Houénou (A.), « Aspects de la crise en République centrafricaine », *Paix et sécurité européenne et internationale*, 2016 – 10, URL : <https://shs.hal.science/halshs-03156072>
- Wangyang (B.), Ngouyamsa (M.), et Mefire (B.) « *Intégration à géométrie variable des réfugiés centrafricains dans la commune de Garoua-Boulai (Est-Cameroun)* », *Djiboul* n°4, vol.2, 2022, pp. 348 – 363.

Robinets, hôpitaux et écoles : gouvernance quotidienne des services publics et mémoire de crise dans la Centrafrique post -2013

Fulbert NGODJI

(Centre Centrafricain de Recherche et d'Analyse Géopolitique [CCRAG], Université Paris Cité et Institut de Recherche pour le Développement [IRD])

Introduction

Dans les couloirs de l'administration publique à Bangui, il n'est souvent pas rare d'entendre dire que la RCA est un pays « qui vient de loin », une expression populaire qui condense à sa manière la réalité d'un pays dont la trajectoire contemporaine reste marquée par une série de discontinuités politiques, de violences structurelles et d'épreuves collectives dont la dernière crise militaro-politique de 2013 constitue le point culminant. En effet, 2013 reste l'aboutissement d'un long processus d'effondrement de l'État qui traverse l'histoire du pays depuis la période précoloniale. Il en a résulté l'effondrement brutal de l'appareil d'État, la fragmentation du territoire et la désagrégation des solidarités intercommunautaires qui ont conduit à la suspension du lien national¹.

¹ R. Filakota, *L'Union Africaine et la crise en Centrafrique : entre enjeux économiques, politiques et initiatives problématiques*, Le Coudray Macouard, Édition Saint Leger, 2018. L. Gomina-Pampali, *Un état, ça meurt aussi ! Histoire*

Depuis le forum de Bangui de 2015, qui réunissait les représentants de toutes les composantes de la société centrafricaine autour d'un projet de réconciliation nationale, plusieurs moments forts ont jalonné des tentatives de « sortie de crise ». Qu'il suffise de mentionner ici le dialogue républicain de 2022 et le tout récent Plan national de développement (PND 2024-2028), dont l'adoption en remplacement du Plan de relèvement et de consolidation de la paix (RCPCA) acte cette transition vers une phase post-crise, dans un cadre stratégique censé inscrire l'action publique dans une temporalité plus structurelle. Parallèlement, le recul progressif des groupes armés dans plusieurs régions autrefois hors de contrôle a contribué à réaffirmer l'autorité de l'État, là où certains observateurs en niaient jusqu'à l'existence même. Dix ans en arrière, qui aurait en effet imaginé que, d'Obo à Paoua et de Birao à Nola, l'autorité de l'État se rétablirait progressivement face à ces groupes armés ayant érigé, dans de vastes portions du territoire, de véritables micro-États, certains parmi eux ayant même poussé leur ambition jusqu'à envisager ouvertement une partition du pays² ?

La consolidation institutionnelle qui se donne à voir invite à poser une autre question, moins évidente, mais tout aussi cruciale : les Centrafricains sont-ils, dans leur vécu quotidien, réellement sortis de la crise ? Partant de la réflexion de Jean-Marc Ela sur les « défis du monde d'en bas »³, mon hypothèse est qu'il existe encore une mémoire persistante de crise que la gouvernance quotidienne des services publics en tant qu'acte de production, de

de l'instabilité politique et de la violence armée, facteurs de la déchéance de l'État centrafricain : 1979–2015, Yaoundé, Presses de l'UCAC, 2017. C. Malinna, *Un intermède centrafricain : La France en Centrafrique, 2013-2016*, Paris, L'Harmattan, 2022.

² C. Elion et E. Faye, « L'ex-Séléka réclame la partition de la Centrafrique », in *Challenges*, 22 juillet 2014, https://www.challenges.fr/monde/l-ex-seleka-reclame-la-partition-de-la-centrafrlique_147238.

³ J.-M. Ela, *Restituer l'histoire aux sociétés africaines : promouvoir les sciences sociales en Afrique noire*, Paris, L'Harmattan, 1994. J.-M. Ela, *Innovations sociales et renaissance de l'Afrique noire : les défis du monde d'en-bas*, Paris, L'Harmattan, 1998.

distribution et de consommation des services tend à perpétuer. Il importe donc de clarifier le sens des concepts clés qui meublent cette présentation. Ainsi, j’entends par service public, au sens de J.-Paul Scot⁴, une activité d’intérêt général organisée ou contrôlée par l’État et structurée par les principes de continuité, d’égalité, de laïcité, d’adaptabilité et de domanialité. Au-delà de cette caractérisation fonctionnelle, le service public, c’est aussi un espace, un lieu, une institution qui matérialise l’idéal républicain consistant à garantir l’accès de tous aux biens nécessaires à la vie commune. C’est d’ailleurs dans cette perspective que Jacques Chevallier⁵ l’appréhende comme un pilier du modèle étatique qui délimite la frontière entre sphère publique et sphère privée, qui incarne la responsabilité de l’État dans la satisfaction des besoins collectifs et remplit, de ce fait, une fonction d’intégration et de cohésion sociale. De même, bien qu’il n’existe pas, à strictement parler, de conceptualisation sociologique de la « mémoire de crise », plusieurs travaux prolongent la perspective ouverte par M. Halbwachs sur la mémoire collective entendue comme « l’ensemble des formes de présence du passé commun qui assurent l’identité des groupes sociaux »⁶. Dans cette lignée, j’entends par mémoire de crise la mémoire associée à une crise et par laquelle un passé

⁴ J.-P. Scot « Service public. Une petite histoire qui en dit long » : *Humanisme* n° 275, 2006 : 39-49, <https://doi.org/10.3917/huma.275.0039>.

⁵ J. Chevallier, *Le Service public*, Presses Universitaires de France, 2022, <https://doi.org/10.3917/puf.cheva.2022.01>.

⁶ J. Andrew Barash, « Qu’est-ce que la mémoire collective ? : Réflexions sur l’interprétation de la mémoire chez Paul Ricœur », *Philosophie, in Revue de métaphysique et de morale* 50, n° 2 (2006 : 185-95, <https://doi.org/10.3917/rmm.062.0185> ; M-C. Lavabre, *Maurice Halbwachs et la sociologie de la mémoire*, Persée — Portail des revues scientifiques en SHS, 1998, <https://doi.org/10.3406/raipr.1998.3504> ; M-C. Lavabre, « La » mémoire collective » entre sociologie de la mémoire et sociologie des souvenirs ? », juin 2016, <https://shs.hal.science/halshs-01337854> ; J. A. de Seixas, « Le “réel” chez Halbwachs. Réflexions sur les rapports entre mémoire collective et histoire », in *Maurice Halbwachs : Espaces, mémoire et psychologie collective*, éd. Par Y. Déloye et C. Haroche, Science politique (Éditions de la Sorbonne, 2004), <https://doi.org/10.4000/books.psorbonne.406>.

conflictuel est réactivé, réinvesti et maintenu vivant dans les représentations, les pratiques et les objets du quotidien. Il s'agit donc aussi de la manière dont un épisode critique continue de circuler dans l'espace social et d'y produire des effets de sens. Considérant cette hypothèse, l'analyse sera axée sur trois points. D'abord, l'analyse sociohistorique de l'érection des services publics en lieux de mémoire comme résultat d'un processus de construction sociale. Ensuite, l'analyse de la crise de 2013 comme vectrice d'inscription mémorielle des services publics et de la fabrique et de la délivrance des services publics. Enfin, l'examen du « drame du lycée Boganda » de juin 2025 comme significatif des tensions entre reconstruction institutionnelle et persistance de la mémoire de la crise.

I. Services publics et mémoire de crise : un processus historique

L'émergence des services publics s'inscrit dans la temporalité coloniale, au moment même où la RCA, alors Oubangui-Chari, commençait à être progressivement intégrée à l'espace impérial français. Avant même que l'administration coloniale française n'impose sa forme territoriale en 1903, ce territoire avait aussi été disputé entre puissances impériales telles que la France, l'Allemagne, la Belgique, et le Royaume-Uni, qui y voyaient un espace faiblement peuplé, mais stratégiquement utile dans la compétition géopolitique pour l'Afrique centrale⁷. Contrairement à d'autres territoires d'Afrique occidentale, tels que le Sénégal ou la Côte d'Ivoire, conçus comme des avant-postes administratifs ou des métropoles régionales dotées d'infrastructures coloniales relativement solides, l'Oubangui-Chari fut très tôt considéré comme une

⁷ Y. Zoctizoum, *Histoire de la Centrafrique Tome — 1 : 1879-1959 : Violence du développement, domination et inégalités*, Paris, L'Harmattan, 1983.

zone de production de matières premières⁸. Il ne s’agissait pas d’en faire un centre de gouvernance, mais un réservoir de matières premières, voué à l’exploitation coloniale plutôt qu’à la structuration institutionnelle. Le statut de zone périphérique traversée de convoitises, mais jamais stabilisée administrativement, a imprimé sa marque sur la manière dont l’autorité étatique s’est matérialisée de façon incomplète, distante et souvent brutale. L’intégration de l’Oubangui-Chari à l’Afrique-Équatoriale Française à partir de 1910, puis son rattachement temporaire au territoire militaire du Tchad en 1914, n’ont pas fondamentalement changé cette donne. En effet, le futur territoire centrafricain continuait de subir les ravages esclavagistes de l’armée du sultanat du Dar-El-Kouti dans le nord-est du pays, dont les razzias obligaient constamment les populations au déplacement forcé⁹, ce qui limitait leur stabilité territoriale, de laquelle pouvait résulter une dynamique d’institutionnalisation administrative. La conquête coloniale, si elle abolit la traite esclavagiste, a opéré le passage du territoire sous le contrôle des sociétés concessionnaires investies d’une mission d’exploitation économique fondée sur le travail forcé et la domination violente¹⁰. Si donc la logique extractive y a remplacé toute ambition institutionnelle sur le long terme, elle a laissé des embryons d’administration publique qui ont davantage été des relais de prédation que des lieux de service ou de redistribution.

À l’indépendance, l’État centrafricain naissant hérite de cette structure bancale, avec notamment une architecture administrative incomplète, des services publics faibles, et une bureaucratie

⁸ J.-L. Yérima Banga, *L’État, l’Église catholique et l’éducation en Centrafrique : parcours historique et perspectives politiques, 1889-2009*, Paris, L’Harmattan, 2022.

⁹ B. Simiti, *Le Dar-el-Kouti : empire oubanguien de Senoussi, 1890-1911*, Brazzaville, L’Harmattan-Congo, 2014.

¹⁰ A. Gide, *Voyage au Congo suivi de Le retour du Tchad. Carnets de route*, Collection Folio 2731, Paris, Gallimard, 2004 ; R. Yélé et al., *Les défis de la Centrafrique : gouvernance et stabilisation du système économique : recherche de canevas pour amorcer la croissance*, Oxford, African Books Collective, 2011.

réduite, incapable d'ancrer son autorité dans un espace national fragmenté. La période postcoloniale ne fera que prolonger cet inachèvement. Tout d'abord, la disparition précoce de Barthélemy Boganda en 1959 prive le pays d'un leadership fédérateur¹¹. Les régimes qui lui succèdent, marqués par la personnalisation du pouvoir, les coups d'État, les transitions inabouties, échouent à construire une administration stable. Le Mouvement pour l'évolution sociale de l'Afrique noire (MESAN) sous Dacko, l'Empire autoritaire de Bokassa, la centralisation militaire de Kolingba, les dérives clientélistes de Bozizé, puis la crise de la Séléka en 2013 sont autant de moments par lesquels l'administration publique a incarné le reflet des désordres politiques qui, comme l'écrivent Chabal et Daloz, deviennent de véritables instruments politiques¹². Dès lors, les services publics (écoles, hôpitaux, mairies, bâtiments ministériels) se voient investis d'une charge mémorielle spécifique. Survivants d'un État en perpétuelle recomposition, ils portent les stigmates physiques et symboliques des crises traversées. Leur délabrement chronique, leur dysfonctionnement, ou leur abandon momentané lors des prises de pouvoir armées participent à cette mémoire incorporée. En traversant les décennies sans véritable rénovation ni appropriation sociale, ils s'imposent peu à peu comme les témoins matériels d'un État qui n'a jamais véritablement réussi à se stabiliser. Donc, ce n'est pas un hasard si, aujourd'hui, les services publics suscitent des affects ambivalents en apparaissant tantôt comme porteurs d'une promesse étatique jamais tenue et tantôt comme miroirs d'un passé de violences et d'abandon. Dans un ouvrage consacré au récit de la crise de 2013, Charles Malinas, l'ancien ambassadeur de France à Bangui mobilisait la figure mythologique de Sisyphe pour qualifier la trajectoire de l'État centrafricain¹³. Dans la mythologie grecque, Sisyphe symbolise l'absurdité

¹¹ B. Simiti, *Barthélémy Boganda : premier défenseur des droits humains en Oubangui-Chari*, Paris, L'Harmattan, 2021.

¹² P. Chabal et J-P. Daloz, *L'Afrique est partie ! du désordre comme instrument politique*, Paris, Economica, 1999.

¹³ Malinas, *Un intermède centrafricain*, Paris, L'Harmattan, 2022.

des efforts éternellement recommandés. La métaphore de Sisyphe éclaire la dynamique d'un pays où chaque tentative de stabilisation semble rapidement annulée, et où chaque progrès institutionnel est englouti dans le reflux de nouvelles violences. La crise de 2013, dans cette perspective, incarne l'accumulation d'un désordre structurel et l'incapacité chronique de l'État à se maintenir dans la durée. La présence des bâtiments publics dans l'espace urbain et rural agit donc comme un rappel constant de l'histoire des crises que le pays a traversées. En ce sens, l'érection des services publics en lieux de mémoire de crise résulte d'une sédimentation historique où la crise devient un mode d'existence ordinaire de l'État.

II. La crise de 2013 comme matrice mémorielle

La crise de 2013 est à tous égards l'aboutissement de toutes les tensions que le pays a accumulées depuis son indépendance et constitue à cet égard la crise militaro-politique majeure que le pays ait connue depuis son existence. En 2013, par exemple, les Nations Unies alertaient sur la situation d'un pays déchiré par la guerre, allant jusqu'à qualifier la situation de pré-génocidaire¹⁴. Elle a laissé dans la mémoire collective le souvenir d'une époque où tout le pays s'est effondré. L'année 2013 est, à cet égard, devenue un repère temporel structurant et un cadre d'intelligibilité du présent, un moment évoqué ou convoqué dans les récits ordinaires comme dans les discours institutionnels pour expliquer la situation du présent. Dix ans plus tard, il demeure le même fétiche auquel l'on s'accroche pour expliquer des situations contemporaines, y compris celles qui, a priori, ne semblent pas entretenir de lien véritable avec son déroulement. Ainsi, n'entend-on pas dans les rues de

¹⁴ « La diplomatie américaine qualifie de “pré-génocidaire” la situation en Centrafrique — Jeune Afrique ». JeuneAfrique.com, 2013. <https://www.jeunafrique.com/167209/politique/la-diplomatie-americaine-qualifie-de-pr-geno-cidaire-la-situation-en-centrafrique>.

Bangui que c'est la crise de 2013 qui a fait que le pays n'ait ni eau ni électricité à offrir à ses populations que les routes soient délabrées, que le système éducatif et sanitaire soit défaillant et l'inflation galopante sur les marchés du pays, alors même que ces dysfonctionnements précédait largement la crise de 2013 ? Il faut donc se rendre compte de la manière dont 2013 s'est imposée comme ressource discursive et raccourci causal. Elle organise la mémoire collective autour d'un évènement-pivot qui donne sens aux dysfonctionnements actuels. C'est dans ce contexte que les services publics cessent d'apparaître comme de simples dispositifs techniques pour devenir des lieux ordinaires de mémoire, où se cristallisent les affects, les attentes déçues et les traces matérielles d'un État mis à l'épreuve.

Pour la jeune génération née après les années 90, la période qui marque la fin du régime Bozizé et la prise du pouvoir de la Séléka est celle qui voit l'administration publique se charger sur le plan symbolique comme lieu de crise. Il s'agit d'une époque où les institutions de gestion de la sécurité ont été transformées en lieux de répression politique gérés au quotidien par la terreur, au point que l'OCRB (Office centrafricain de répression du banditisme) ou encore le camp de Roux et la prison de Ngaragba étaient perçus comme des lieux où on entrait sans ne jamais en ressortir, ou sans jamais en ressortir entier et en bonne santé. Il se rapportait, par exemple, l'histoire d'un journaliste interpellé puis conduit dans un de ces lieux de tortures après avoir prononcé, en Sango, une phrase dont l'ambiguïté lexicale aurait pris une résonance tragique. Depuis les ondes d'une radio locale, il aurait félicité, selon l'usage courant, les couples mariés dans la journée. Mais dans un contexte saturé de peur et de suspicion, l'expression employée, dont la polysémie en Sango permet aussi d'être comprise comme une congratulation à « ceux qui ont tué un Séléka » aurait été interprétée comme un message provocateur à l'encontre des ex-rebelles. Telle est la mesure dans laquelle une équivoque linguistique, anodine en temps ordinaire, prend valeur d'acte politique, illustrant la manière dont la crise avait transformé le langage quotidien en terrain de

suspicion et de violence symbolique. On se souvient aussi de ces récits populaires qui racontent comment les combattants de la Séféka, en majorité venus des zones rurales, ont fait irruption dans les bureaux, pillant et détruisant les ordinateurs en pensant qu'il s'agissait des écrans de télévision, accusant les fonctionnaires de l'État d'être des fainéants qui ne feraient que regarder la télévision au lieu de travailler. On se souvient encore des chansons populaires dans les rues de Bangui qui racontent ces épisodes, donnant à voir qu'il est possible de « comprendre un État en écoutant les gens chanter »¹⁵. Les chansons populaires ne sont donc que le témoin d'une réalité incorporée qui tend à s'exprimer dans l'imaginaire social et les arts de faire du quotidien.

Au-delà, l'occupation des bâtiments publics, tant par les groupes armés que par les populations déplacées fuyant la violence de la crise, a également contribué à la construction d'une véritable mémoire de crise. Bien plus, dans l'arrière-pays ou même dans la capitale, des bâtiments publics portent encore des traces de balles qui rappellent la crise et qui font des services publics non pas des lieux publics où on se rend pour accéder aux services publics, mais aussi des lieux où on se rappelle tel ou tel évènement de 2013. Il en est ainsi des écoles et de tout autre service public ayant abrité la présence de groupes armés ou de populations déplacées. Ainsi, les murs lézardés, les archives empilées à même le sol, les armoires branlantes, la poussière qui recouvre les dossiers constituent autant de signes ordinaires qui, pour beaucoup, renvoient à un passé qui ne passe pas encore. Il s'agit donc d'un passé qui se conjugue au présent, pour reprendre les termes de F. Hartog¹⁶. L'usage populaire du terme « *legder* » donne à voir, avec acuité, la manière dont la crise de 2013 fonctionne comme une disposition productrice de sens, ou encore comme un *habitus* au sens de P. Bourdieu.

¹⁵ S. Trebinjac, « Comprendre un État en écoutant les gens chanter », in M. Abélès et H-P. Jeudy, *Anthropologie du politique*, Paris, Armand Colin, 1997, pp. 59-66.

¹⁶ F. Hartog, *Régimes d'historicité. Présentisme et expériences*, Paris, Editions du Seuil, 2014.

Emprunté au nom du plus grand hôtel du pays, le langage populaire s'est emparé du terme pour désigner des camps de déplacés dans le contexte de 2013. Les « ledgers » dont il est ici question n'avaient rien de commun avec le confort du Ledger Plaza, tant leur valeur résidait dans la sécurité procurée au sein d'un environnement marqué par une violence extrême. Forgé dans et par la crise, puis, le terme s'est imposé dans le vocabulaire courant, devenant un marqueur linguistique d'une expérience collective du déplacement et de la peur.

L'inscription mémorielle de la crise a même, en réalité, débordé le cadre strict des services publics pour s'inscrire de manière plus large dans l'espace public et les éléments de la géographie du pays. Ainsi, le long de la route nationale 8 qui relie Bangui à Ndélé dans le Bamingui-Bangoran, il n'est pas rare de voir les coques de véhicules militaires calcinées, des impacts de balles sur les rochers tels au mont Pongoubou au nord de Bamingui, tous vestiges d'un passé qui habite le présent. Les transporteurs, commerçants et autres passagers associent ces vestiges à des évènements marquants de la crise de 2013, par exemple, la défaite de l'armée face à la Séléka, ou encore les batailles entre telles et telles factions de la Séléka. Par exemple, dans la Nana-Gribizi, autrefois, fief du groupe rebelle MPC de Mahamat Al-Khatim, le pont qui traverse la rivière Nana, au croisement des routes menant à Kaga-Bandoro et les localités cotonnières de Ngrévaï restent dans la mémoire des transporteurs du nord-est comme le symbole même de la violence fiscale de la Séléka, cet endroit ayant entre 2014 et 2019 abrité les postes de contrôle des groupes armés de la Séléka où se payaient des taxes exorbitantes à ces éléments armés¹⁷.

Au-delà des évènements spectaculaires, c'est le fonctionnement ordinaire des services publics qui réactive, jour après jour, la

¹⁷ F. Ngodji, *La gouvernance des transports routiers en situation d'effondrement de l'État. Acteurs, logiques d'action et interactions dans le Bamingui-Bangoran en Centrafrique*, Mémoire de fin d'études de Master, Université Catholique d'Afrique Centrale, 2019.

mémoire de la crise. Pour de nombreux Centrafricains, la relation aux administrations demeure une épreuve faite de discontinuité de service, de lenteurs procédurales, de pannes récurrentes. Il s'agit en soi des difficultés qui s'expliquent en grande partie par des défaillances techniques, des ressources matérielles et humaines insuffisantes, et un financement structurellement contraint dans un contexte de sortie de crise. Toutefois, dans cette trame quotidienne, les pratiques de corruption, les coupures d'électricité, les pénuries d'eau et les interruptions d'approvisionnement, qui sont caractéristiques du fonctionnement même de l'État en Afrique,¹⁸ agissent comme des rappels réguliers d'un passé récent, qui renforcent malgré elles l'idée d'un État encore fragile.

Un conflit mémoriel analogue traverse les perceptions de l'institution militaire. L'intégration d'anciens combattants rebelles et le recours ponctuel à des milices d'autodéfense dans les opérations de l'arrière-pays suscitent, selon les contextes locaux, espoirs de sécurité et craintes de dérives. Tel qu'elles se donnent à voir, les représentations se connectent directement à la séquence de 2013, au cours de laquelle les milices d'autodéfense ont été associées, dans les discours, à des identités « pro-chrétiennes », « pro-sédentaires » et « pro-agriculteurs », tandis que des factions de la Séléka étaient perçues comme « pro-musulmanes » et « pro-éleveurs »¹⁹. Il s'agit là de catégories qui, si elles préexistaient à la crise, y ont acquis une force discursive au point de déborder le champ strictement militaire. Elles se rejouent dans les débats publics et les interactions ordinaires, où des citoyens, en raison de leurs appartenances ethniques, religieuses ou régionales, expérimentent des formes plus ou moins visibles de stigmatisation, tant dans leur rapport à l'appareil sécuritaire que dans l'accès aux services publics.

¹⁸ J-F. Bayart, *L'État en Afrique : la politique du ventre*, Paris, Fayard, 1989. J-F. Bayart et al., *La criminalisation de l'État en Afrique*, Bruxelles, Editions Complexe, 1997.

¹⁹ E. Chauvin, *La guerre en Centrafrique à l'ombre du Tchad. Une escalade conflictuelle régionale ?* Observatoire Pharos & AFD, 2018 ; Richard Filakota, *op. cit.*

Bien plus, la nomination d'acteurs clés de la crise de 2013 à des postes de responsabilité, si elle s'inscrit dans une logique de pragmatisme politique, conforté dans l'imaginaire l'argument selon l'administration publique est le lieu de recyclage d'anciens chefs de guerre de l'époque Séléka. La présence d'anciens chefs rebelles à des postes clés reste source de querelles plus ou moins visibles au sein et entre les institutions publiques autour de la légitimité ou non à diriger et à administrer. Dans bien des cas, il y a une tendance à attribuer les dysfonctionnements des services publics à la présence de ces anciens cadres rebelles souvent accusés de manquer de vision ou de compétence technique. La dénonciation plus ou moins ouverte de leur nationalité étrangère, désormais exacerbée par la Constitution de 2023 interdisant aux binationaux de se porter candidat aux élections présidentielles, convoque une perception ancrée dans la mémoire collective et qui tend souvent à associer des pays voisins ou non de la RCA comme ayant joué un rôle trouble dans la crise de 2013. La dénonciation de la double nationalité n'est donc pas de la xénophobie en tant que telle, mais un fait de mémoire, se rattachant à l'histoire des rapports plus ou moins complexes que la RCA a entretenus avec un certain nombre de pays ayant d'une manière ou non joué un rôle dans la crise, du fait non seulement de la géographie, mais aussi de l'histoire.

III. Le drame du lycée Boganda

Le drame survenu au lycée Boganda le 26 juin 2025 est venu rappeler, de manière brutale, la mémoire de crise qui habite le quotidien centrafricain. Ce jour-là, l'explosion d'un transformateur de distribution électrique, au moment où des élèves componaient le baccalauréat, a causé plus de vingt-six décès et plus d'une centaine de blessés²⁰. La panique s'est emparée des élèves qui, dans un

²⁰ Ndeke Luka, « Drame du lycée Boganda : “On aurait pu empêcher cette bousculade, si on était sur place” », *Radio Ndeke Luka*, 1 juillet 2025,

mouvement de bousculade, ont tenté de prendre la fuite, comme cela est devenu la coutume durant la crise de 2013. Malheureusement, la violence des bousculades fut telle que certains ont été piétinés, d'autres ont sauté de l'étage pour tenter d'atterrir au sol et de s'échapper au plus tôt, ce qui a donné lieu à un chaos qui s'est soldé par un lourd bilan. La chaîne de secours a, elle aussi, rendu visible cette mémoire incorporée des dysfonctionnements. Peu préparé, le système de santé a peiné à assurer l'évacuation et la prise en charge initiale des blessés. Alors que les ONG médicales tentaient de combler l'urgence, des taxis-motos sont apparus comme acteurs décisifs du transport des victimes, qui ont su suppléer à un dispositif hospitalier saturé et en panne. Qui aurait imaginé que ces jeunes, souvent relégués aux marges économiques, endosseraient un rôle aussi central en devenant le pivot de la chaîne de secours dans un tel drame ? Dans les hôpitaux, les scènes de tri confus entre les blessés et les décédés, certains vivants conduits à la morgue et inversement, ont constitué une épreuve publique où s'est condensée l'image d'un État en difficulté face à l'imprévu. Dans l'imaginaire social, de tels dysfonctionnements techniques reconduisent les signes d'un temps de rupture où l'administration peinait à se faire utile.

L'ampleur de la panique du 26 juin 2013 s'enracine dans une mémoire sonore et visuelle des coups d'État et des épisodes militarisés, où toute détonation réactive l'économie affective de la peur. Aussi, parce qu'il ne résulte pas d'une attaque armée, cet épisode apparaît comme l'un des événements les plus meurtriers des deux dernières décennies à Bangui et se charge, à ce titre, d'une forte valeur symbolique. À travers cet « événement-choc », la crise est revenue s'inscrire au cœur de la ville et de ses institutions scolaires et médicales, en rappelant que la sortie de la crise institutionnelle ne rime pas encore avec la réalité même de la mémoire collective. Ce drame réactive la mémoire de 2013 en replaçant l'accès aux services sous le signe de l'incertitude. Les débats qui ont suivi

sur l'entretien des installations électriques, la vétusté des équipements, l'obsolescence des infrastructures, ont moins porté sur l'établissement de preuves que sur une conviction diffuse, à savoir que la matérialité dégradée des services publics est devenue un indice parlant d'un pays encore marqué par le sceau de la crise.

Par ce drame, le plus grand lycée du pays se trouve dès lors assigné à une double fonction : il passe d'une institution d'instruction à un espace mémoriel. Il devient un « lieu de mémoire négative » où se cristallisent, au-delà de l'accident, la dépossession d'un avenir scolaire, la fragilité de la protection publique et l'épreuve d'un deuil collectif. Dans ce cas précis, la crise se rejoue parce que l'école, comme l'hôpital ou le réseau électrique, est précisément l'espace où l'on attend de l'État qu'il tienne, et où sa défaillance devient la plus sensible et rappelle que le pays n'est peut-être pas encore à l'abri d'un soubresaut sécuritaire.

La réponse sociale a, de son côté, dessiné une communauté de deuil qui a momentanément débordé les clivages habituels. Les pleurs de mères qui n'ont pourtant pas été touchées, l'afflux de solidarités sur les réseaux sociaux et dans les rues, l'engagement des taxis-motos ont produit une unité affective rare. Il n'y avait plus de musulmans et chrétiens, mais des Centrafricains rassemblés par une épreuve commune. Si cette mobilisation n'efface pas les fractures du pays, elle montre toutefois qu'un drame peut, par sa charge symbolique, recomposer les appartenances et réactiver un sentiment d'unité nationale qui fait défaut en temps ordinaire.

En miroir, la réponse étatique a confirmé la centralité de la politique de la mémoire dans la gouvernance post-crise. Au-delà du deuil national décrété, l'interdiction des rassemblements et l'arrestation d'acteurs de la société civile venus déposer des gerbes ont mis en évidence une préférence pour une gestion sécuritaire des affects publics. L'État, inquiet de voir la rue se transformer en scène politique, a cherché à contenir les formes d'expression qui transforment l'accident en critique générale de l'ordre des services. La volonté de cadrage ainsi affichée atteste que la mémoire de

2013 demeure un répertoire d’interprétations susceptibles de délégitimer l’action publique si elle n’est pas maîtrisée. Le drame rappelle donc que la mémoire de crise est une réalité ayant définitivement affecté les corps (gestes de fuite, paniques collectives), inscrite dans les lieux (bâtiments marqués, équipements vétustes), et médiée par des pratiques (solidarités improvisées, interdictions de rassemblement, enquêtes informelles sur les responsabilités). Autrement dit, la mémoire se fabrique au croisement des perceptions populaires, des matérialités dégradées et des cadrages officiels. Ce que cet évènement donne à voir, c’est l’écart entre la sortie de crise proclamée et la sortie de crise éprouvée. Le défi, dès lors, n’est pas uniquement technique (remettre en état) ou budgétaire (investir), mais aussi politique et symbolique, à savoir restaurer la capacité des institutions à produire de la confiance, faire des services publics des espaces de sécurité et de confiance.

Conclusion

La crise de 2013 s’inscrit dans le temps long d’une étatisation inachevée qui a érigé les services publics en des lieux où se perpétue, malgré eux, une mémoire de crise. J’ai donc tenté de montrer que, dans les dynamiques de reconstruction post-crise, les services publics peuvent être considérés comme des lieux ordinaires de mémoire, où s’agrègent des matérialités dégradées, des affects sociaux et des cadrages officiels. Bien plus, ma réflexion porte en elle-même des implications épistémologiques et pratiques. D’abord, la reconstruction ne peut être évaluée par les seuls instruments techniques, tels que les plans, les indicateurs et les calendriers. Elle requiert une sociologie de l’ordinaire qui implique d’investir les arts de faire qui meublent le quotidien et qui sont eux-mêmes des indicateurs du degré de confiance civique. L’analyse des services publics comme lieux de mémoire de crise ouvre un agenda de recherches qui mériteraient d’être poursuivies à partir de l’ethnographie des usages, des usagers et des agents des services

publics, de l'analyse des discours et des pratiques mémorielles, et des comparaisons régionales. Il est donc essentiel de souligner que la gouvernance post-crise suppose un travail public de la mémoire pour en faire un outil de reconstruction du pays et non pas un paradigme qui va dominer l'attitude de l'État face aux mobilisations sociales dans l'espace public. Sans ce travail, les services publics continueront d'opérer comme des miroirs d'un passé traumatique plutôt que comme supports d'un futur partagé. Au fond, la « sortie de crise » ne se mesurera pas à l'énoncé des normes, mais à la fiabilité des routines, avec, par exemple, une classe qui ouvre et fonctionne véritablement, une ampoule qui s'allume dans un coin de rue, un robinet qui coule, un service public dont l'accès est au moins garanti dans la transparence, l'équité, le sens du devoir citoyen et de redevabilité sociale c'est dans ces gestes ordinaires que se tisse la légitimité de l'État.

Bibliographie

- Yérima Banga (J-L.), *L'État, l'Église catholique et l'éducation en Centrafrique : parcours historique et perspectives politiques, 1889-2009*, Paris, L'Harmattan, 2022.
- Barash (J.-A.), « Qu'est-ce que la mémoire collective ? : Réflexions sur l'interprétation de la mémoire chez Paul Ricoeur », *Philosophie. Revue de métaphysique et de morale* 50, n° 2 (2006) : 185-95. <https://doi.org/10.3917/rmm.062.0185>.
- Bayart (J.-F.), *L'État en Afrique : la politique du ventre*, Paris, Fayard, 1989.
- Bayart (J.-F.), Ellis (S.) et Hibou (B.). *La criminalisation de l'État en Afrique*, Bruxelles Editions Complexe, 1997.
- Chabal (P.) et Daloz (J-P.). *L'Afrique est partie ! du désordre comme instrument politique*, Paris, Economica, 1999.
- Chauvin (E.), *La guerre en Centrafrique à l'ombre du Tchad. Une escalade conflictuelle régionale ?* Observatoire Pharos & AFD, 2018.
- Chevallier (J.), *Le Service public*, Paris, Presses Universitaires de France, 2022. <https://doi.org/10.3917/puf.cheva.2022.01>.

- Ela (J-M.), *Innovations sociales et renaissance de l'Afrique noire : les défis du monde d'en-bas*, Paris, L'Harmattan, 1998.
- Ela (J-M.), *Restituer l'histoire aux sociétés africaines : promouvoir les sciences sociales en Afrique noire*, Paris, L'Harmattan, 1994.
- Elion (C.) et Faye (E.), « L'ex-Séléka réclame la partition de la Centrafrique », in *Challenges*, 22 juillet 2014. https://www.challenges.fr/monde/l-ex-seleka-reclame-la-partition-de-la-centrafrique_147238.
- Filakota (R.), *L'Union Africaine et la crise en Centrafrique : entre enjeux économiques, politiques et initiatives problématiques*. Le Coudray Macouard, Éditions Saint-Léger, 2018.
- Gide (A.), *Voyage au Congo suivi de Le retour du Tchad. Carnets de route*. Collection Folio 2731, Paris, Gallimard, 2004.
- Gomina-Pampali (L.), *Un état, ça meurt aussi ! Histoire de l'instabilité politique et de la violence armée, facteurs de la déchéance de l'État centrafricain : 1979–2015*, Yaoundé, Presses de l'UCAC, 2017.
- Hartog (F.), *Régimes d'historicité. Présentisme et expériences*, Paris, Éditions du Seuil, 2014.
- Lavabre (M.C.), « La "mémoire collective" entre sociologie de la mémoire et sociologie des souvenirs ? », Document de synthèse, juin 2016. Disponible sur <https://shs.hal.science/halshs-01337854>.
- Lavabre (M-C.), « Maurice Halbwachs et la sociologie de la mémoire », *Raison présente*, vol. 128, n°1, pp. 47-56, 1998. <https://doi.org/10.3406/raipr.1998.3504>.
- Malinas (C.), *Un intermède centrafricain : La France en Centrafrique, 2013-2016*. Paris, L'Harmattan, 2022.
- Ngodji (F.), *La gouvernance des transports routiers en situation d'effondrement de l'État. Acteurs, logiques d'action et interactions dans le Bamingui-Bangoran en Centrafrique*, Mémoire de fin d'études de Master, Université Catholique d'Afrique centrale, 2019.
- Scot (J-P.), « Service public. Une petite histoire qui en dit long », *Humanisme* n° 275, 2006, pp. 39-49. <https://doi.org/10.3917/huma.275.0039>.
- Seixas (J. A. de), « Le “réel” chez Halbwachs. Réflexions sur les rapports entre mémoire collective et histoire », in Déloye (Y.) et Haroche (C.), *Maurice Halbwachs : Espaces, mémoire et psychologie collective*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2004. <https://doi.org/10.4000/books.psorbonne.406>.

- Simiti (B.), *Barthélémy Boganda : premier défenseur des droits humains en Oubangui-Chari*, Paris, L'Harmattan, 2021.
- Simiti (B.), *Le Dar-el-Kouti: empire oubanguien de Senoussi, 1890-1911*, Brazaville, L'Harmattan-Congo, 2014.
- Trebinjac (S.), « Comprendre un État en écoutant les gens chanter », in *Anthropologie du politique*, par Marc Abélès et Henri-Pierre Jeudy, Paris, Armand Colin, 1997.
- Yélé (R.), Doko (P.) et Mazido (A.). *Les défis de la Centrafrique : gouvernance et stabilisation du système économique : recherche de canevas pour amorcer la croissance*, Oxford, African Books Collective, 2011.
- Zoctizoum (Y.), *Histoire de la Centrafrique Tome - I : 1879-1959 : Violence du développement, domination et inégalités*, Paris, L'Harmattan, 1983.

L'effectivité du « droit de savoir » en République centrafricaine

Joïce-Ecclesiaste DANGA

(Centre Centrafricain de Recherche et d'Analyse Géopolitique)

Introduction

« À la sortie d'un conflit ou d'une crise majeure ayant entraîné des violences et des destructions, une question lancinante occupe tous les esprits : comment en est-on arrivé là ? »¹. Cette interrogation plante le décor de ce que l'on appelle « droit de savoir » ou « droit à la vérité ». Droit de l'Homme émergent², le droit de savoir est un droit qui a su s'imposer, tout au moins en droit international³. Il est aujourd'hui l'une des pièces maîtresses de la lutte contre

¹ J.D., Boukongou, *Justice transitionnelle*, UCAC/APDHAC, Cours Master 2,2011-2012, p. 10.

² O. Frouville (A), « Le droit de l'homme à la vérité en droit international : à propos de quelques considérations inactuelles », in *La vérité*, Saint-Étienne, Université de Saint-Étienne, 2013, p. 130.

³ Le droit de savoir est en effet né en Argentine notamment avec les mères et grand-mères de la place de Mai qui interrogeaient la dictature argentine sur le sort de leurs proches : « Donde Estan ? » ou bien « où sont-ils ? » ou tout encore, « que sont-ils devenus ? ». Olivier Frouville montre que de son berceau américain, le droit de savoir a atterri sur la scène internationale d'abord dans les instruments normatifs du droit international humanitaire avant de toucher ceux des droits de l'Homme notamment avec la *Convention pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées*. Voir O. Frouville, *op.cit.*, pp. 129-130.

l’impunité⁴. Louis Joinet affirme par exemple : « ... les victimes veulent certes justice et réparation, mais demandent avant tout que soit établie la vérité... »⁵. Les détours de Maria Dos Remedios Fontes Silva n’ont pas dissimulé cette idée : « lorsqu’une société a été profondément meurtrie, elle doit regarder en face les réalités de son passé et régler ses comptes avec ses bourreaux »⁶.

Parallèlement à l’impunité, le droit à la vérité se positionne également comme un pan essentiel de la « garantie de la non-répétition » et de la réconciliation. Ce qui ressort clairement de la pensée de la Fédération Internationale pour les Droits Humains (FIDH) : « le droit de savoir est aussi un droit collectif qui trouve son origine dans l’histoire pour éviter qu’à l’avenir les violations ne se reproduisent »⁷. Ou encore « [r]echercher et connaître la vérité sur les crimes passés est un des éléments essentiels de la réconciliation »⁸.

Nul doute ! Le droit de savoir apparaît à l’observation, intrinsèquement lié à la justice transitionnelle. C’est dire qu’il est généralement lié aux « sociétés qui viennent de vivre des évènements tragiques placés sous le signe de la violence, des persécutions et de la répression »⁹. La République centrafricaine (ci-après RCA), par son

⁴ Lire Confédération Suisse, *Traitemet du passé et engagement de la suisse*, www.eda.admin.ch, (consulté le 13/09/2025. Lire aussi Haut-Commissariat des Nations Unis aux droits de l’Homme, *Justice Transitionnelle et droits économiques, sociaux et culturels*, Genève, Nations-Unies, Novembre 2014, p. 1.

⁵ O. Frouville (B), « Lutte contre l’impunité : le temps des questions, Un entretien avec Louis Joinet », in *Droits fondamentaux*, n° 1, Juillet-Décembre, www.droits-fondamentaux.org, 2001, p. 15.

⁶ M. D. R. F. Silva, « La question de l’Impunité des Auteurs de violations des droits de l’Homme », in *Principios V*, n° 6, 1998, p. 145.

⁷ FIDH, « Réconciliation et lutte contre l’impunité », in *Pratiques Constitutionnelles et Politique en Afrique : dynamiques récentes*, Conférence de l’Organisation Internationale de la Francophonie, Benin, 29 septembre au 1^{er} octobre.

⁸ *Ibidem*.

⁹ T. V. Boven, *Principes fondamentaux et directives des Nations unies concernant le droit à un recours et à réparation des victimes de violations flagrantes du droit international des droits de l’homme et de violations graves du droit international humanitaire*, Nations Unies, www.un.org/law/avl, 2010, p. 1.

histoire, apparaît alors de près bien concernée par ce droit. Il suffit de parcourir la littérature si foisonnante sur ce pays pour se le réaliser. Dès les « soleils de son indépendance », son ciel s'est assombri par des nuages de violence : coups d'État, répressions, dictatures, guerres civiles... Des langues « légères » parlent d'un mythe de dix (10) ans ; mythe d'après lequel tous les dix ans au moins, l'État centrafricain se doit d'être frappé de plein fouet par une vague de violences si cruelles qui le force à amorcer une phase de transition.

Comment protester, tant l'histoire de ce pays témoigne que cet État va de crise en crise ; de transition en transition ? Or, nous savons avec Yves Paul Mandjem que : la transition est un « processus de recomposition de la souveraineté étatique à la suite des conflits internes »¹⁰. L'expression « recomposition de la souveraineté étatique », forte et très éloquente, traduit élégamment l'idée de la crise qu'a dû traverser l'État. Elle exprime tout aussi l'idée du passage de la crise à une situation de non-crise. Le mécanisme habituellement mobilisé pour garantir la sérénité de ce passage et éviter la résurgence de ladite crise est la justice transitionnelle¹¹. Y recourir signifie forcément recourir au droit à la vérité¹². L'histoire retient qu'à maintes reprises la RCA a eu recours à ce mécanisme. À propos, la littérature est abondante. L'une des plus récentes s'intitule : *La justice transitionnelle en République centrafricaine*, rédigée en mai 2017. Elle témoigne combien cet État a encore dû recourir à ce mécanisme pour se reconstruire, encore très récemment. Et à

¹⁰ Y. P. MANDJEM, « Les Gouvernements de transition comme sites d'institutionnalisation de la politique dans les ordres politiques en voie de sortie de crise en Afrique ? » in *Revue africaine des relations internationales*, Vol. 12, Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique, 2009, pp. 84-85.

¹¹ Elle se veut en effet comme : « l'éventail complet des divers processus et mécanismes mis en œuvre par une société pour tenter de faire face à des exactions massives commises dans le passé, en vue d'établir les responsabilités, de rendre la justice et de permettre la réconciliation ». Voir Haut-Commissariat des Nations-Unies pour les Droits de l'Homme, *Justice transitionnelle et Droits économiques, sociaux et culturels*, New York et Genève, 2014, p. 5.

¹² Au fait, la Justice transitionnelle se fonde sur quatre piliers : le droit de savoir ; le droit à la justice ; le droit à la réparation et le droit à la garantie de la non-répétition.

chaque fois, l'action est mise sur la recherche de la vérité. Le *Transitional Justice Evaluation Tools* souligne en effet qu'entre 1984 et 2019, la RCA a mandaté deux commissions de vérité : la première en 2003 et la dernière en 2019¹³. Cette quête de la vérité est un élément essentiel de la réalisation du « droit de savoir ».

La littérature est concordante sur la définition du droit de savoir. Elle le présente tout autant comme un droit individuel qu'un droit collectif¹⁴. Mais aussi comme un droit dont l'élément substantiel est la recherche et la connaissance de la vérité sur les crimes passés. Il faut remarquer que les enjeux de ce droit, selon qu'on le réclame individuellement ou collectivement, ne sont pas les mêmes. Et c'est ce qui fait la richesse de ce droit. Lorsqu'on considère en effet l'article 24 de la *Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées* du 20 décembre 2006, en son alinéa 2, l'on s'aperçoit que le droit de savoir se veut un droit des victimes de « savoir la vérité sur les circonstances de la disparition forcée, le déroulement et les résultats de l'enquête et le sort de la personne disparue ». Il s'agit ici d'un droit individuel qui, pour Olivier de Frouville, est absolu et donne à chacun « de connaître la vérité sur les tragédies qui ont affecté sa vie, et l'ont radicalement changé »¹⁵. Ce droit protège contre l'oubli. Au fait, nul ne doit être contraint à oublier son passé. Ou encore, l'oubli doit être plus un choix personnel qu'une contrainte extérieure¹⁶. Par ailleurs, ce droit vise à assouvir le besoin, pour certains, existentiel, de connaître la vérité, faute duquel ils n'arrivent pas à jouir de la vie. Cette connaissance de la vérité va donc avoir une vertu thérapeutique. Elle apaise. Quoi qu'il en soit, elle permet à la victime de décider, soit de pardonner, soit d'engager une action en justice. Dans tous les cas, « son âme est tranquillisée », comme le diront les philosophes.

¹³ Transitional Justice Evaluation Tools, *République Centrafricaine*, <https://transitionaljusticedata.org>, (consulté le 13/09/2025).

¹⁴ Il n'y a à propos presque pas de débat.

¹⁵ O. Frouville (A), *op.cit.*, p. 135.

¹⁶ Voir O Frouville, *op.cit.*

Droit collectif, le droit de savoir conduit la société, le peuple, de manière générale, à « connaître le passé de manière à prendre la résolution et l'engagement que de telles violations ne se reproduiront jamais »¹⁷. Il s'agit de savoir qui a ordonné de tuer telle personne ; pourquoi cette grave violation des droits de l'homme a pu avoir lieu¹⁸. Il conduit donc à la décision du « plus jamais ça » historique. En d'autres termes, le droit de savoir s'érige en un élément essentiel de la garantie de non-répétition. Car, connaissant la vérité, la société va s'atteler à mettre en place des institutions idoines ; à avoir un type de comportement qui va permettre d'éviter la surveillance des crimes par elle subis.

Reste alors l'appréhension terminologique du vocable « effectivité ». Nul besoin « d'errer » à propos dans la doctrine. L'œuvre de Yann Leroy fait un récapitulatif, peu ou prou intéressant, qui permet d'avoir un esprit net. Dans son œuvre intitulée : *La notion d'effectivité du droit*, il a passé en revue les différentes définitions possibles. Celles-ci permettent de noter que le vocable est entendu au sens de l'application du droit. En d'autres termes, « l'effectivité d'une norme repose, dès lors, soit sur la conformité des comportements suivis par ses destinataires ou par les autorités chargées de sa mise en œuvre, soit sur la sanction prononcée contre ceux qui ne respectent pas la règle »¹⁹. Telle est la conception rigide du mot « effectivité » que nous trouvons, à la suite de l'auteur, peu pertinente²⁰. L'autre conception est celle développée par François Ost

¹⁷ *Ibid.*, p. 141.

¹⁸ *Ibidem*.

¹⁹ Y. Leroy, « La notion d'effectivité du droit », in *Droit et Société*, Editions juridiques associées, vol 3, n° 79, 2011, <https://shs.cairn.info/revue-droit-et-societe1-2011-3-pages-715?lang=fr>, (consulté le 19/09/2025), p. 717.

²⁰ Ça va de soi, toutes les violations des règles du droit n'entraînent pas inéluctablement une sanction. Prenons par exemple deux règles du droit pour mieux voir. L'article 163 du *Code pénal* dispose : « Quiconque a soustrait frauduleusement une chose qui ne lui appartient pas, est coupable de vol ». Lorsque cette norme est violée par ses « adressataires », cela est possible d'une sanction. En revanche, l'article 15 du PDESC reconnaît à chacun le droit de participer à la

et Michel Van de Kerchove selon laquelle « est effective la règle utilisée par ses destinataires comme modèle pour orienter leur pratique »²¹. L'idée sous-jacente est celle de l'exercice de la norme. Toutes les fois où la norme est mobilisée par ses « adressataires »²², elle est effective, indépendamment de la sanction.

Cela étant, par « effectivité du droit de savoir en RCA », il faut entendre l'exercice du droit de savoir tant par les victimes que par la société en vue de rechercher et de connaître la vérité sur les crimes du passé et d'en tirer les conséquences. Ces définitions permettent de voir tout l'intérêt d'une réflexion sur le droit à la vérité en République centrafricaine. Scientifiquement, elle alimente la littérature existante en mettant en exergue un cas propre, celui centrafricain, au travers duquel l'on observe des éléments structurels et conjoncturels qui enraillent la pleine jouissance du droit de savoir. Ce qui donne à noter qu'aussi longtemps que l'environnement juridique national n'est pas propice, l'effectivité de ce droit est vaine et, par conséquent, sont anéantis ses avantages escomptés. Sur le plan social, en débusquant les différents freins et en y œuvrant pour les mitiger, cette réflexion conduit à « sauver » l'Homme centrafricain de ses malaises et à l'aider à prendre réellement la décision historique du « plus jamais ça ». Ce qui a longtemps fait défaut en République centrafricaine.

Fort de ces développements, la question principale à laquelle la présente réflexion veut répondre est la suivante : Quelle appréciation peut-on faire de l'effectivité du droit de savoir en RCA ? L'idée avancée comme hypothèse de recherche consiste à soutenir que l'effectivité du droit de savoir est mise à rude épreuve par l'environnement juridique du pays et interpelle la nécessité d'une réforme dudit environnement. S'inscrivant dans une perspective démonstrative, la présente réflexion se structure en deux parties. La première [partie] tend à démontrer les entorses au niveau de

vie culturelle. Mais l'individu peut s'abstenir d'y participer. Cela n'entraîne pas à son égard une sanction.

²¹ Voir Y. Leroy, *op.cit.*, p. 719.

²² Termes empruntés à Maurice Kamto.

l'environnement juridique qui sont nuisibles à l'effectivité du droit à la vérité (I). La seconde, quant à elle, se penchera sur la nécessité d'une réforme (II).

I. Une effectivité à l'épreuve de l'environnement juridique

L'analyse de l'effectivité du droit à la vérité en RCA révèle qu'elle souffre d'entorses qui proviennent de l'environnement juridique. L'affirmer, sans préciser le sens de l'expression « environnement juridique », peut entraîner des incompréhensions tant celle-ci désigne, en général, l'ensemble des règles juridiques ; des lois... qui encadrent la conduite des acteurs d'une société²³. La présente recherche va élargir la conception pour englober aussi bien les questions des règles juridiques, les moyens de validation desdites règles, le paysage institutionnel de la mise en œuvre que le justiciable lui-même²⁴. Cela étant, il est aisément de remarquer, analyse aidant, que l'effectivité du droit de savoir en RCA est freinée par la problématique de l'accès à ce droit (A). L'autre « talon d'Achille » est constitué par les institutions de mise en œuvre qui présentent également quelques failles (B).

²³ Une telle appréhension est, pour cette recherche, réductionniste car elle ignore d'autres aspects fondamentaux qui peuvent entrer dans le cadre de l'expression.

²⁴ En effet le dictionnaire *La Toupie*, présente en ligne, définit ce que c'est l'environnement comme « l'ensemble des éléments qui constituent le voisinage d'un être vivant ou d'un groupe d'origine humaine, animale ou végétale et qui sont susceptibles d'interagir avec lui directement ou indirectement. C'est ce qui entoure, ce qui est aux environs ». Voir Toupictionnaire, *Environnement*, <https://www.toupie.org>, (consulté le 20/09/2025). Le mot, suivi de l'adjectif « juridique » replace au centre, nom l'Homme mais le « droit ». Alors ce qui environne le « droit », c'est non seulement, les mécanismes de son irruption et de sa mise en œuvre mais aussi le justiciable. Or, le droit en lui-même fait partie intégrante de cet environnement juridique.

A. L'accès au droit de savoir : une problématique

Eric Péchillon aide à la compréhension de l'expression « accès au droit ». Il note que : « deux approches de l'accès au droit sont possibles. La première vise à pouvoir avoir une connaissance suffisante des règles opposables à un individu dans une situation donnée, afin qu'il soit en mesure de comprendre les décisions prises à son encontre et éventuellement les contester devant une instance capable de les réformer. La seconde est plus large, puisqu'elle vise à faire en sorte que l'ensemble des règles de droit soit suffisamment précis et prévisible pour pouvoir connaître les obligations réciproques de chacun des intervenants »²⁵.

Des deux approches, il peut être déduit que l'accès au droit repose essentiellement soit sur la connaissance et la compréhension de la norme par ses destinataires, soit sur le fait que la norme en soi soit directement intelligible. Ces deux approches ne s'excluent nullement. À propos, le Conseil constitutionnel (France), dans sa *Décision du 16 décembre 1999*, affirme que « l'accessibilité et l'intelligibilité de la loi sont désormais un objectif à valeur constitutionnelle »²⁶.

L'accès au droit de savoir, entendu tant dans le sens de sa connaissance ou de sa compréhension que dans celui résultant directement de l'intelligibilité de la lettre du droit, n'est pas une sinécure, tout au moins en RCA. Comment cela pouvait-il en être autrement ? Tant la remarque est constante : « le citoyen centrafricain ne connaît pas la loi »²⁷ ou encore : « la majeure partie de la population centrafricaine vit en marge du droit moderne et

²⁵ E. Péchillon, « L'accès au droit et le droit au recours », in *Cahiers de la recherche sur les droits fondamentaux*, n° 3, 2004, <https://doi.org/10.4000/crdf.7481>, (consulté le 15/11/2019), p. 49.

²⁶ Cité par M. A. Frison-Roche, « Le droit d'accès à la justice et au droit », in *Libertés et droits fondamentaux*, Paris, Dalloz, 2011, p. 525.

²⁷ J. Ngoumbango Kohetto, *L'accès aux droits et à la justice des citoyens en République centrafricaine*, Thèse de doctorat, Université de Bourgogne, 2013, p. 6.

conformément aux coutumes »²⁸. Dès l'abord de ce droit, une remarque vient à l'esprit : ce droit relève des normes que l'on considère comme dérivant de la construction ou de l'avènement de l'État. Ce n'est pas se méprendre sur la culture africaine (ou centrafricaine)²⁹. Le « besoin de savoir » est certes culturel chez les Centrafricains, mais il n'a jamais été exprimé en droit, c'est-à-dire en une règle³⁰ qui impose un type de comportement à la société. C'est l'avènement de l'État, ou tout au moins les problèmes rencontrés dans la consolidation de l'État centrafricain, qui ont générés la production de cette norme. Pour preuve, le droit de savoir, en tant que règle susceptible de produire un effet juridique, n'est officiellement reconnu en RCA qu'à partir de 2016, avec la ratification par la RCA de la *Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées (CED)*. Deux remarques s'en dégagent. La première met en exergue l'absence de ce droit pendant toute la période précoloniale ; toute la période esclavagiste et coloniale et pendant cinquante-six ans lorsqu'on se situe dans la période postcoloniale. Et donc, pendant toutes ces périodes, ce droit n'est pas justiciable sur le territoire centrafricain. L'avènement de ce droit est alors récent. De la ratification de son instrument juridique jusqu'à ce jour, seules neuf années se sont écoulées.

C'est là que se pointe la seconde remarque qui est relative à l'accès au droit. Bien qu'étant un droit nouveau dans le paysage

²⁸ *Id.*, p. 25.

²⁹ Une précision s'impose. Le « besoin de savoir » est pratiquement la chose la mieux partagée au monde. Nous tous, nous ressentons toujours le besoin de savoir ce qui s'est passé. Cela s'explique par le fait qu'en Afrique, l'on recourt même aux médiums, aux tradipraticiens pour pouvoir connaître le passé ou l'avenir. Mais ce besoin n'a jamais été érigé en droit, c'est-à-dire, une prérogative qui produit un effet de droit.

³⁰ Urbain Noël Ebang Mve précise en effet que : « la fondation de la prescription juridique tenant lieu de règle de conduite est l'œuvre de l'autorité qui en a qualité. A ce stade, l'édition du droit est réputée relevée de l'autorité législative ». U. N. Ebang Mve, *L'encadrement juridique de l'exploitation minière au Cameroun*, Paris, L'Harmattan, 2015, p. 29.

normatif centrafricain, ce droit devrait trouver un écho favorable, puisqu'un substrat culturel lui est favorable : le « besoin de savoir » qui est largement répandu. Seulement, elle va se heurter à une réalité manifeste qui apparaît paradoxale : la dichotomie entre l'État et la population centrafricaine. La population semble ne pas suivre le message normatif émanant de l'État. Elle méconnaît généralement les lois et les droits consacrés.

Le principe est posé : *Nemo censetur ignorare legem* ou « nul n'est censé ignorer la loi ». Comme nous avons eu l'occasion de le rappeler, ce principe insinue que « les citoyens fassent des efforts pour connaître le contenu des lois qui leur sont appliquées »³¹. Mais précise Jocelyn NGOUMBANGO KOHETTO : « [p]our qu'une règle juridique soit opposable à tous, il faut, au préalable, l'accomplissement d'une mesure officielle d'information »³². L'article 2 du *décret n° 7 du 24 avril 1959* édifie sur ces mesures en RCA : les textes sont publiés par radiodiffusion et insérés au journal officiel. Mais nous sommes de ceux qui, à la suite de Jocelyn Ngoumbango Kohetto, voient des limites à ces mesures :

Le JORCA, publié en langue française et en version écrite et de surcroît dans les zones urbaines si ce n'est la capitale, se révèle un journal des intellectuels (or la RCA ne compte que 37,40 % alphabétisée) et des citadins »³³ ; « les médias n'arrivent pas à toucher toute la population centrafricaine en raison de la faible couverture. Il est donc difficile pour le citoyen centrafricain, surtout celui qui se trouve dans l'arrière-pays, de s'informer sur les lois³⁴.

³¹ J-E. Danga, *Le droit à un environnement sain à l'épreuve des investissements miniers en République centrafricaine*, thèse de doctorat, Université Catholique d'Afrique Centrale, 2024, p. 89.

³² J. Ngoumbango Khetto, *op.cit.*, p. 83.

³³ J-E. Danga, *op.cit.*, p. 91.

³⁴ *Ibid.*, p. 92.

À vrai dire, comme quasiment tous les autres droits consacrés en RCA, le droit à la vérité est méconnu du grand public centrafricain. Il ne sait pas qu'il s'agit d'un droit dont on peut réclamer la réalisation. Et même dans le milieu dit « des initiés »³⁵, il est aisé de relever des malaises en rapport avec ce droit. D'une part, peu sont ceux qui arrivent à retrouver l'instrument juridique qui consacre la norme. Le focus sur les textes émanant directement du législateur centrafricain borne l'imaginaire juridique de bien d'intellectuels centrafricains, y compris des Avocats dont l'apport devrait être déterminant dans la réalisation de ce droit. D'autre part, la norme, comme l'on a vu avec sa définition, apparaît un peu complexe pour les esprits non avertis. L'article 24 de la *CED* semble n'attribuer le droit qu'aux victimes, occultant l'aspect collectif du droit. Il faut donc être un peu aguerri en la matière pour exercer ou réclamer ce droit. Surtout que même les institutions de mise en œuvre se révèlent défaillantes.

B. Des calculs politiques leitmotiv des institutions de mise en œuvre

Nous savons avec la *Conférence de l'Organisation internationale de la Francophonie* : « La vérité ne se décrète pas, elle se recherche »³⁶. Le droit de savoir fait peser deux types d'obligations fondamentales : l'obligation de mettre en place des organes de l'État compétents et habilités pour la recherche de la vérité et l'obligation de mettre la vérité à la disposition de la victime et de la société. Les organes institués peuvent avoir des dénominations singulières. Mais en gros, on parle des comités vérité. L'expression n'est guère étrangère aux Centrafricains car l'existence de ces comités a été signalée par deux fois en RCA : d'abord en 2003 et

³⁵ Des juristes ; des intellectuels.

³⁶ Conférence de l'Organisation internationale de la Francophonie, « Réconciliation et lutte contre l'impunité », in *Pratiques constitutionnelles et politique en Afrique : dynamiques récentes*, Benin, octobre 2005, p. 3.

ensuite depuis 2020. À les considérer, l'on aurait comme impression que la recherche de la vérité pour satisfaire les titulaires du droit de savoir est effective.

Cette impression se dissipe très tôt dès que l'on jette un regard objectif sur les comités de vérité mis en place. L'appréhension générale qui se dégage de ces comités est celle d'une *res praesidentis*³⁷ censée assouvir les calculs politiques. Il n'y a en cette affirmation aucune exagération. Le premier comité vérité mis en place l'illustre merveilleusement. D'ailleurs, il n'était qu'une commission des travaux³⁸ du dialogue national lancé par le président François Bozizé du 11 au 20 septembre 2003. Dès lors, en cette qualité, il apparaît bien limité. D'une part, il ne peut se concentrer que sur les propos des trois cent cinquante (350) délégués convoqués à prendre part à l'assise³⁹ ; d'autre part, il n'a aucune vocation à faire des enquêtes. Ses résultats en témoignent suffisamment. Ses analyses ont été globales⁴⁰ et ont abouti à des recommandations globales⁴¹. Il « n'a pas répondu aux attentes car il n'a pas enquêté sur les violations des droits humains »⁴². Et pour bien d'autres observateurs, il n'était

³⁷ La chose du Président.

³⁸ Il y a en effet la commission Vérité et Réconciliation ; la commission Politique et Diplomatie ; la commission Défense nationale et sécurité ; la commission Economie et finances ; la commission Education, social, culture, jeunesse et sports ; la commission Organisation et logistique.

³⁹ Il n'était donc pas tourné vers les victimes.

⁴⁰ Il suffit de lire le Rapport final de la commission « Vérité-Réconciliation » pour s'en convaincre.

⁴¹ Entre autres la mise en place d'un gouvernement représentatif ; l'installation d'un médiateur national ; l'établissement des structures de prévention, la gestion et la résolution des conflits ; la nomination d'un commissaire indépendant aux droits de l'homme ; la création d'un fonds de solidarité pour indemniser les victimes des conflits etc. Voir The New Humanitarian, *La Conférence pour la réconciliation s'achève*, 2003, <https://www.thenewhumanitarian.org>, (consulté le 03/10/2025).

⁴² Rim El Gantri et Arnaud Yaliki, *Une goutte d'eau sur une pierre chaude : Justice pour les victimes en République Centrafricaine*, Rapport de recherche, Centre International pour la Justice Transitionnelle, 2021, www.ictj.org, (consulté le 1^{er}/10/2021), p. 32.

qu’« un outil de légitimation du pouvoir de Bozizé dans la région et aux yeux des donateurs internationaux »⁴³. La pire des choses enregistrées par cette commission, c’est la cristallisation du pardon formulé par le président de l’époque comme élément déterminant qui fait tourner la page du sombre passé. Aucune responsabilité n’a été établie. Il y a eu une forme de contrainte ; une pression tacite mais réelle exercée sur les victimes pour qu’elles mettent une croix sur le passé : le président a demandé « pardon ». C’est dire que l’oubli, qui devrait être un choix, se transforme ici en une contrainte ; violation manifeste du droit de savoir.

Quid de l’actuelle commission vérité, justice, réconciliation et réparations (CVJRR) instituée par la Loi n° 20 009 portant création, organisation et fonctionnement de la Commission Vérité, Justice, Réparation et Réconciliation (CVJRR). Beaucoup de critiques se sont déjà fait enregistrer. Enrica Picco s’est même demandée si cette commission peut échapper aux mauvaises augures⁴⁴. La présente recherche s’y adhère volontiers surtout en ce qui concerne le mandat ambitieux de la CVJRR et le temps qui lui est imparti⁴⁵.

⁴³ *Ibidem*.

⁴⁴ E. Picco, « La commission vérité centrafricaine peut-elle échapper aux mauvais augures ? », in *justiceinfo.net*, <https://www.justiceinfo.net>, (consulté le 03/10/2025).

⁴⁵ L’article 1^{er} de la loi portant création de la CVJRR dispose en effet : « il est créé une Commission Vérité, Justice, Réparation et Réconciliation en abrégée CVJRR chargée d’enquêter, d’établir la vérité et situer les responsabilités sur les graves événements nationaux depuis le 29 mars 1959, date de la disparition du Président fondateur Barthélémy Boganda, jusqu’au 31 Décembre 2019 ». Et l’article 4 de la même loi dispose que : « la durée du mandat et des missions de la CVJRR est de quatre (4) ans à compter de la date de prestation de serment des Commissaires. Ledit mandat ne peut être prorogé qu’une seule fois pour une période ne pouvant excéder vingt-quatre (24) mois... ». Une lecture objective laisse relever qu’il ne s’agit que de la poudre aux yeux. Ce délai imparti ne peut permettre de répondre efficacement à cet ambitieux mandat, surtout qu’entre 1959 et 2019 la RCA a connu une kyrielle de crises pour lesquelles les victimes et la société centrafricaine attendent d’en connaître les vérités, voire obtenir des réparations.

En plus, il faut souligner la question de sa proximité avec la population en général. L'article 3 de la loi portant création de la CVJRR dispose que : « Le siège de la CVJRR est fixé à Bangui... ». Nulle part, la loi n'a prévu des antennes qui peuvent être déployées dans des « coins » à l'intérieur du pays. Ce manque de prévision législative laisse entrevoir, dès l'abord, le problème d'accès à la CVJRR, comme c'était le cas avec le paysage juridictionnel centrafricain avant la réforme de 2025. L'Organisation *Avocats sans frontière-Belgique* soulignait : « Au regard des distances qui séparent les différentes juridictions du pays et des conditions d'accès à certaines zones (routes difficilement praticables, coût élevé du transport, moyens de transport peu sûrs, etc.), l'exercice effectif du droit de saisir les juridictions se trouve réduit »⁴⁶. Mais là encore, il faudrait rappeler que la RCA comptait à l'époque vingt-quatre (24) tribunaux de grande instance plus ou moins répartis à travers le pays. Qu'en est-il donc de la CVJRR qui est unique à travers le pays ? Son sort est presque similaire à celui du tribunal administratif, qui était totalement méconnu de l'*hinterland* de la RCA. Pour être plus précis, le citoyen centrafricain, par exemple à Obo, ignore carrément son existence. Si le justiciable ignore l'existence du recours, va-t-il en faire usage ?

Aussi, une lecture avec un peu de recul permet de noter que c'est bien davantage la volonté du Prince qui a appelé à l'existence de la CVJRR. Les victimes s'en désintéressent presque. Tout le monde sait en effet qu'en prélude du Forum National de Bangui, des consultations populaires ont eu lieu, au cours desquelles « la grande majorité des populations consultées a vivement revendiqué l'instauration dans le pays d'un mécanisme visant la lutte contre l'impunité considérée comme la principale cause des crises politico-militaires à répétition et leurs conséquences humaines, sociales et politiques désastreuses »⁴⁷. Et le Forum National de Bangui tenu du 4 au 11 mai 2015 n'a pas manqué de formuler une

⁴⁶ ASF-Belgique, L'aide légale en République centrafricaine, Etat des lieux, 2016, wwwASF.be, (consulté le 10/02/2019), p. 30.

⁴⁷ Ministère de l'Action Humanitaire et de la Réconciliation Nationale, *CVJRR*, <https://www.reconciliation.gouv.com> (consulté le 28/09/2025).

recommandation « exigeant la création de la Commission Vérité, Justice, Réparations et Réconciliation (CVJRR) »⁴⁸.

Mais c'est justement là où le bât blesse. Après ces fora, l'on observe un immobilisme, du côté des Centrafricains en général, quant à la mise en œuvre et même au fonctionnement de la commission. Pourtant, l'expérience argentine est éloquente. L'activisme des mères et grand-mères de la place de Mai a permis la mise en place du comité national sur les disparitions forcées. Ce comité a fait la lumière sur leurs proches « décimés » par la dictature militaire (1976-1983)⁴⁹ et donc a été un moyen décisif dans la révélation de la vérité historique. En RCA, l'on observe plutôt un contraste. Pour peu de choses, les Centrafricains arborent les rues en protestation ou en soutien. Tel est le cas des marches organisées dans l'histoire du pays⁵⁰. Mais presque jamais de tels rassemblements pacifiques ont été initiés en faveur du Comité chargé de faire la lumière sur les vérités du passé. Si réaction devrait avoir lieu du côté des victimes, elle est en lien avec la logique de la captation des intérêts⁵¹. Le véritable nœud de la question est oublié.

Tout laisse croire que, dans l'imaginaire des Centrafricains, la quête de la vérité⁵² est au fait une question politique, qui suit un agenda politique et qui donc dépend du politique. L'on peut aussi penser qu'il ne s'agit que d'un mot pompeux aux lèvres de qui veut se faire voir ; d'une revendication fantaisiste qui s'évanouit aussitôt qu'elle est exprimée. Entre simple impression ou réalité, les

⁴⁸ *Ibidem*.

⁴⁹ En face de la Casa Rosada à Buenos Aires, ces dames effectuent des rondes chaque semaine depuis Avril 1977, exigeant de connaître la vérité sur leurs proches assassinés pendant la « guerre sale » de 1976-1983.

⁵⁰ Il suffit juste de « taper » sur internet pour avoir le dessin net.

⁵¹ Lire à propos Bangui.com, *Centrafrique : Les victimes réclament le droit de figurer dans la commission Vérité, Justice et Réconciliation*, news.abangui.com, (consulté le 02/10/2025). Dans cet article, il ressort clairement que les victimes ont voulu avoir une place dans le gouvernement. Puisqu'elles n'ont pas pu, elles ont sollicité l'avoir dans la CVJRR.

⁵² Laquelle vérité est attendue tant par toute la société que par les victimes ou leurs proches.

faits ont tranché. Le politique en embuscade s'en accapare à son profit. Nul ne contestera l'effort du gouvernement dans la mise en place et le fonctionnement du CVJRR⁵³. Mais n'est-ce pas encore de la poudre aux yeux ; du simulacre ou de la gesticulation politique ? Évidemment, il faut s'efforcer, autant que faire se peut, de mettre en place la commission en raison des enjeux politiques. C'est une bonne initiative pour le pouvoir en place. Personne ne l'objectera. Cela n'a pas échappé à la presse écrite de la MINUSCA : « pour le président de la République, ce processus est une nécessité car il est gage de légitimation politique »⁵⁴. L'effet, c'est que l'efficacité ne sera pas la vertu que l'on attend de la CVJRR. La vérité historique que l'on espère et que l'on attend semble dès lors sacrifiée depuis longtemps sur l'autel du désintéressement des victimes elles-mêmes et de la récupération politique. C'est pourquoi une réforme de l'environnement juridique centrafricain est nécessaire pour garantir l'effectivité du droit de savoir.

II. Une nécessaire réforme de l'environnement juridique centrafricain

Tant que l'environnement juridique n'est pas amélioré, l'effectivité des droits reconnus aux Centrafricains de manière générale, en particulier celle du droit de savoir, restera une problématique. Pour paraphraser l'organisation : *U4 Anti-Corruption Ressource Centre*, la volonté ne vient pas seulement du haut en bas, du prince à la population ; mais il existe aussi des sources de volonté en bas de l'échelle⁵⁵. Jennifer Cooke révèle, par exemple, que le président

⁵³ Il suffit de considérer l'histoire de la CVJRR pour s'en convaincre :

⁵⁴ Voir MINUSCA, *Consulter les Centrafricains sur la Commission Justice, Vérité, Réparation et Réconciliation*, <https://minusca.unmissions.org>, (consulté le 02/10/25).

⁵⁵ U4Anti-Corruption Resource Centre, « Clarifier le concept de volonté politique pour lutter contre la corruption », n° 5, 2011, <https://www.U4.no>, (consulté le 07/12/2021), p. 4.

nigérian Muhammadu Buhari a tout intérêt à lutter contre la corruption parce qu'elle est la raison pour laquelle l'électorat s'est mobilisé en sa faveur⁵⁶. Pour ce qui est des droits, la maxime est simple et connue : « pour être respectés les droits doivent trouver à s'affirmer »⁵⁷. Mais le droit ne s'affirme pas par soi-même. Son affirmation dépend à la fois de son titulaire et des organes de mise en œuvre. La question à poser, dans le cadre de la présente recherche, est celle de savoir comment amener, d'une part, les Centrafricains à affirmer leur droit de savoir et, d'autre part, la CVJRR a réellement contribué à l'effectivité de ce droit. Lorsque la réponse à ces questions est trouvée et mise en œuvre, il va de soi que l'environnement de ce droit est renforcé. Pour cette recherche, d'une part, la société civile de manière générale, en particulier les associations de défense des droits de l'homme, doit accorder une importance particulière à ce droit et se positionner clairement dans sa revendication (A) eu égard à l'analphabétisme et à l'ignorance qui caractérisent en général les Centrafricains. D'autre part, la CVJRR est aussi appelée à se rapprocher de toute la population centrafricaine.

A. Le repositionnement de la société civile

L'on ne reviendra pas ici sur l'approche conceptuelle de l'expression « société civile », déjà largement discutée dans la littérature. À la suite de Marie-Thérèse Mengue⁵⁸ la présente recherche l'entend tout simplement « comme la fraction de la société globale située en dehors des structures de l'État et agissant à travers les structures de type associatives coopératives ou des organisations de défense des droits et des intérêts hors du cadre des partis

⁵⁶ Voir ShareAmérica, « La volonté politique est le trait d'union entre promesses et changement », 2016, <https://share.america.gov>, (consulté le 07/12/2021).

⁵⁷ M. Routier, « La promotion et le respect des droits humains », 2009, http://www.irenees.net/bdf_ficheanalyse-887fr.html, (consulté le 11/05/2020).

⁵⁸ Celle-ci a d'ailleurs repris Séverin Cécile Abega, notamment son ouvrage intitulé Société civile et réduction de la pauvreté, Yaoundé, édition Clé, 1999.

politiques »⁵⁹. L'auteure poursuit sa définition et ressort merveilleusement la pertinence d'une telle société : « la société civile rassemble les individus, organise leurs intérêts, formule leurs demandes et les présente auprès de ceux qui ont les moyens et le droit de décider »⁶⁰. Elle joue ainsi un rôle de courroie entre la base (la population) et les autorités compétentes.

Dans « un contexte où l'État répond difficilement aux attentes des citoyens... »⁶¹, le rôle de la société civile n'est plus que jamais déterminant. Ne peut-on pas la considérer comme les « institutions fortes » que le Président Barack Obama souhaitait de tout son vœu en Afrique⁶² ? Nul doute ! La réponse ne peut être qu'à l'affirmative puisque cet ancien Président a lui-même inclus dans ce qu'il considère comme institutions la société civile et la veut florissante.⁶³ La force de la société civile réside tout autant dans la diversité de son paysage (allant des organisations non-gouvernementales jusqu'aux médias, en passant par les établissements d'enseignement et les institutions religieuses) que dans sa proximité avec la population. Elle touche au quotidien, à ses besoins. Elle dispose de moyens d'action diversifiés qui lui permettent d'influencer aisément tant la politique que la réalité en place.

Dans la sphère de l'effectivité des droits en général et celle du droit de savoir en particulier, l'apport de cette société est non négligeable. Marie-Thérèse Mengue n'est pas de ceux qui objecteront : « ...le sort des droits de l'homme dépend dans une large mesure des activités des ONG chargées de les défendre, beaucoup plus que de l'État qui n'accorde que très peu d'importance à la

⁵⁹ M-T Mengue, « Société civile au Cameroun et promotion des droits de l'Homme », in D. Maugenest et J-D Boukongou (dir.), *Vers une société de droit en Afrique Centrale*, Yaoundé, Presses de l'UCAC, 2001, p. 33.

⁶⁰ *Ibidem*.

⁶¹ *Ibidem*.

⁶² « L'Afrique n'a pas besoin d'hommes forts, mais de fortes institutions ». Voir Le Monde, *Principaux extraits du discours prononcé par Barack Obama samedi 11 juillet au Ghana*, <https://www.lemonde.fr>, (consulté le 05/10/2025).

⁶³ *Ibidem*.

question en termes d'actions »⁶⁴. La société civile a cet avantage qu'elle dispose d'un corpus juridique en sa faveur. Outre, ses textes statutaires, elle bénéficie d'une couverture légale : la *loi n°61/233 du 27 mai 1961 réglementant les Associations en République centrafricaine* et la *Loi n° 02.004 du 21 mai 2002 régissant les organisations non gouvernementales en RCA*. Au-delà, le droit international ne lui est pas indifférent, notamment en ce qui concerne ses membres qui se sont lancés dans la promotion et la protection des droits de l'Homme et des libertés fondamentales. La *déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société civile de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus* en est l'exemple palpable. Même s'il s'agit de la *soft law*⁶⁵ comme on aime le dire, il n'en demeure pas moins que cet instrument renseigne à suffisance sur les droits auxquels peut se prévaloir la société civile. Leur analyse permet de réaliser qu'effectivement, la société civile peut être d'un grand atout pour la réalisation du droit de savoir en RCA.

De manière générale, deux types de droits sont fondamentalement reconnus à la société civile : le droit de promouvoir et le droit de protéger. « D'une manière générale, promouvoir un droit [rapelle Marianne GOURCUFF] consiste non seulement à mettre en avant son existence en tant que tel, mais implique aussi et surtout une réflexion sur les moyens les plus pertinents pour le mettre en œuvre de manière effective »⁶⁶. L'auteure de poursuivre : c'est donc « faciliter au maximum d'une part, la compréhension de ce qu'implique la consécration de ce droit, mais aussi les comportements et les pratiques qui permettent, dans chaque domaine de ne pas lui porter atteinte »⁶⁷. L'on voit déjà toute la profondeur du

⁶⁴ M-T Mengue, *op.cit.*, p. 41.

⁶⁵ Du droit mou.

⁶⁶ M. Gourcuff, *La mission de promotion et de diffusion des droits de l'homme en France par les autorités administratives indépendantes*, OpenEdition Books, <https://books.openedition.org/pupo/3853?lang=fr>, (consulté le 24/02/2021).

⁶⁷ *Ibidem*.

droit de la promotion reconnu à la société civile. Ce droit ne s'exerce pas seulement envers la population. La promotion se fait aussi auprès du gouvernement et des autorités. Elle permet donc une meilleure compréhension du droit. Ce qui contribuera à sa meilleure réalisation.

Quant au « droit de protéger », il renvoie à celui de dénoncer, de protester contre les violations des droits ou même d'ester en justice. L'article 9 alinéa 3 de la *Déclaration des défenseurs* dispose à propos que la société civile peut « se plaindre de la politique et de l'action de fonctionnaires et d'organes de l'État qui auraient commis des violations des droits de l'Homme et des libertés fondamentales, au moyen de pétitions ou autres moyens appropriés, auprès des autorités judiciaires, administratives ou législatives nationales compétentes ou de toute autre autorité compétente instituée conformément au système juridique de l'État, qui doit rendre sa décision sans retard excessif ».

La société civile dispose donc d'outils nécessaires, notamment sur le plan juridique, pour concourir au respect du droit de savoir en RCA. Le positionnement, tout au moins l'exercice par la société civile des droits à la promotion et protection, est un atout pour l'effectivité du droit de savoir. Cela crée une sorte de pression au niveau de la base qui va pousser vers la prise des décisions au niveau du haut, voire une proximité entre la CVJRR et la population.

B. Une nécessaire proximité entre la CVJRR et la population

L'on peut beau « exorciser la CVJRR de tous ses démons ». Mais tant que la question de sa proximité avec la population en général, et avec les victimes en particulier, n'est pas résolue, l'effectivité du droit de savoir restera toujours compromise ; la CVJRR est en effet l'instrument de la réalisation de ce droit. La solution pour la présente recherche est à deux niveaux.

Le premier niveau est celui d'un meilleur redéploiement de la CVJRR sur l'étendue du territoire centrafricain. Pour paraphraser Renée Cassin, il faut que l'accès à la CVJRR soit relativement aisé⁶⁸ pour les victimes... c'est là une condition pour l'effectivité du droit de savoir. Cela sous-entend que l'on doit rapprocher un peu plus la CVJRR des victimes. Cela n'est possible que par une réforme au niveau de la législation portant création de la CVJRR. Fort heureusement, comme l'a affirmé la vice-présidente de cette commission, cette loi est en relecture et cette question du rapprochement est prise en compte⁶⁹. De toute évidence, il apparaît très important que la loi prévoie la mise en place des antennes au niveau local. Ces antennes doivent réellement être mises en place en tenant compte de la démographie, mais aussi et surtout des zones chaudes des crises vécues. Un travail préalable doit donc être fait avec une rigueur appliquée⁷⁰. Il interpelle la cartographie des crises. C'est donc en fonction de cette cartographie que l'on peut planter les antennes dans l'optique de toucher le plus des victimes.

L'importance de l'implantation des antennes locales n'est pas à être démontrée. En effet, l'article 44 de l'actuelle loi portant création de la CVJRR dispose que : « sans préjudice du droit de chacun de suivre la voie des cours et tribunaux pour la défense de ses intérêts, toute personne physique ou morale, tout groupe de personnes lésées du fait d'une violation individuelle, collective ou massive des droits de l'homme, peut saisir la CVJRR par dépôt d'une plainte ». Il va donc sans dire qu'avec les antennes locales, cette volonté du législateur peut aisément se concrétiser.

⁶⁸ René CASSIN, « De l'unité de la justice dans un pays à dualité de juridictions », in *la justice Centre de sciences politiques de l'institut d'études juridiques de Nice*, Paris PUF, 1961.

⁶⁹ Propos tiré de la contribution de la Vice-Présidente de la CVJRR lors du troisième colloque international de Bangui sur le thème « Société et mémoire en RCA », Bangui, du 22 au 23 octobre. (2025).

⁷⁰ Il ne s'agit pas de décrire à l'aveuglette des endroits où doivent être implantées les antennes. Cette manière de faire ne sera pas efficace pour l'effectivité du droit de savoir.

Le second niveau pour garantir cette proximité, c'est la promotion de la CVJRR auprès de la population. De toute évidence, l'article 64 de l'actuelle loi portant création de la CVJRR a également mis un accent sur cette question : « Dès sa mise en place, la CVJRR procède à une large vulgarisation de sa procédure de saisine et des modalités de son fonctionnement durant tout son mandat ». C'est une nécessité qu'il faudrait maintenir dans la nouvelle loi à venir. Et cette action doit également être confiée aux structures locales de la CVJRR : les antennes. Elles sont plus susceptibles de toucher une part importante des citoyens. L'idée, c'est surtout de lever les obstacles psychologiques qui freinent les victimes ou la population de recourir à la CVJRR. Les victimes, sinon les Centrafricains en général, doivent s'approprier cet instrument et en faire réellement usage. Ce n'est que de cette manière que la CVJRR peut être efficace et contribuer à la réalisation du droit de savoir en RCA.

Bibliographie

- ASF-Belgique, *L'aide légale en République Centrafricaine, État des lieux*, 2016, www.asf.be, (consulté le 10/02/2019).
- Boukongou (J.D.), *Justice transitionnelle*, UCAC/APDHAC, Cours Master 2, 2011-2012.
- Boven (T. V.), *Principes fondamentaux et directives des Nations Unies concernant le droit à un recours et à réparation des victimes de violations flagrantes du droit international des droits de l'homme et de violations graves du droit international humanitaire*, Document de travail . Nations Unies, www.un.org/law/avl, 2010.
- Danga (J-E.), *Le droit à un environnement sain à l'épreuve des investissements miniers en République Centrafricaine*, thèse de doctorat, Université Catholique d'Afrique Centrale, 2024.
- Ebang Mve (U. N.), *L'encadrement juridique de l'exploitation minière au Cameroun*, Paris, L'Harmattan, 2015.
- FIDH, « Réconciliation et lutte contre l'impunité », in *Pratiques Constitutionnelles et Politique en Afrique : dynamiques récentes*, Conférence de l'Organisation Internationale de la Francophonie, Benin, 29 Septembre au 1^{er} Octobre.

- Frison-Roche (M. A.), « Le droit d'accès à la justice et au droit », in Cabrillac (R.), Frison -Roche (M.A.) et Revet (T.) (dir.), *Libertés et droits fondamentaux*, Paris, Dalloz, 2011, pp. 521 – 539.
- Frouville (O.) (A), « Le droit de l'homme à la vérité en droit international : à propos de quelques considérations inactuelles », in Guerrier (O.) (dir.) *La vérité*, Saint-Etienne, Presses universitaires de Saint-Etienne, 2013, pp. 131 -169.
- Joinet (L.) et Frouville (O. de), « Lutte contre l'impunité : le temps des questions, Un entretien avec Louis Joinet », *Droits fondamentaux*, n°1, Juillet-Décembre 2001, [<https://www.crdh.fr?p=4767>]
- Gantri (R. E) et Yaliki (A), *Une goutte d'eau sur une pierre chaude : Justice pour les victimes en République Centrafricaine*, Rapport de recherche, Centre International pour la Justice Transitionnelle, 2021, www.ictj.org, (consulté le 1^{er}/10/2021).
- Gourcuff (M.), « La mission de promotion et de diffusion des droits de l'homme en France par les autorités administratives indépendantes » in Champeil-Desplats (dir.), *Pédagogie et droits de l'homme*, Paris, Presses universitaires de Paris Nanterre, 2014. Disponible sur <https://books.openedition.org/pupo/3853?lang=fr>, (consulté le 24/02/2021).
- Haut-Commissariat des Nations Unis aux droits de l'Homme, *Justice Transitionnelle et droits économiques, sociaux et culturels*, Genève, Nations-Unies, Novembre 2014.
- Haut-Commissariat des Nations-Unies pour les Droits de l'Homme, *Justice transitionnelle et Droits économiques, sociaux et culturels*, New York et Genève, 2014.
- Leroy (Y.), « La notion d'effectivité du droit », *Droit et Société*, vol 3, n°79, 2011, pp. 715 – 732. <https://shs.cairn.info/revue-droit-et-societe1-2011-3-pages-715?lang=fr>, (consulté le 19/09/2025).
- Loi n° 20.009 portant création, organisation et fonctionnement de la Commission Vérité, Justice, Réparation et Réconciliation (CVJRR)*.
- MANDJEM (Y. P.), « Les Gouvernements de transition comme sites d'institutionnalisation de la politique dans les ordres politiques en voie de sortie de crise en Afrique ? », *Revue africaine des relations internationales*, vol. 12, 2009.
- Mengue (M-T.), « Société civile au Cameroun et promotion des droits de l'Homme », in D. Maugenest et J-D Boukongou (dir.), *Vers une société de droit en Afrique Centrale*, Yaoundé, Presses de l'UCAC, 2001, pp. 31- 44.

Ngoumbango Khetto (J.), *L'accès aux droits et à la justice des citoyens en République Centrafricaine*, Thèse de doctorat, Université de Bourgogne, 2013.

Péchillon (E.), « L'accès au droit et le droit au recours », in *Cahiers de la recherche sur les droits fondamentaux*, n°3, 2004, <https://doi.org/10.4000/crdf.7481>, (consulté le 15/11/2019).

Routier (M.), « La promotion et le respect des droits humains », 2009, http://www.irenees.net/bdf_ficheanalyse-887fr.html, (consulté le 11/05/2020).

Silva (M. D. R. F.), « La question de l'Impunité des Auteurs de violations des droits de l'Homme », in *Principios V*, n°6, 1998.

Transitional Justice Evaluation Tools, *République centrafricaine*, <https://transitionaljusticedata.org>, (consulté le 13/09/2025).

U4Anti-Corruption Resource Centre, « Clarifier le concept de volonté politique pour lutter contre la corruption », n°5, 2011, <https://www.U4.no>, (consulté le 07/12/2021).

Recommandations aux auteurs

La sélection des articles se fait à la suite d'un avis d'appel à contributions publié par le comité de rédaction, en accord avec le comité scientifique. Les articles reçus sont envoyés dans un premier temps aux membres du comité scientifique ou à d'autres chercheurs (relecteurs) désignés en dehors de ce comité. Ceux-ci émettent un avis sur les intérêts et les qualités scientifiques des articles ainsi que l'adéquation avec les principaux axes définis dans l'avis d'appel à contributions et plus globalement avec la politique éditoriale de la revue. Leurs avis concerneront également le respect des normes éditoriales. Les articles feront ensuite l'objet d'une évaluation par des chercheurs/experts anonymes choisis en fonction de leurs domaines de spécialisation. Chaque article sera soumis à deux évaluations. Au terme de ce processus, l'article pourra être accepté en l'état, soit sous condition d'apporter des modifications mineures ou majeures, selon les cas, ou tout simplement refusé.

Dans le cas d'un dossier, il revient aux directeurs scientifiques (du dossier) de déterminer les relecteurs anonymes en charge d'expertiser les articles proposés en accord avec le comité de rédaction.

Présentation de la Revue

Les cahiers du CCRAG est une Revue scientifique semestrielle publiée par le Centre Centrafricain de Recherche et d'Analyse Géopolitique (CCRAG). La publication scientifique, la diffusion pédagogique des savoirs et l'enrichissement des débats intellectuels dans le domaine des sciences humaines et sociales constituent les principaux objectifs poursuivis. La revue entend décrire, analyser et contribuer aux débats théoriques majeurs ayant trait aux dynamiques socio-politiques et géopolitiques qui structurent l'Afrique centrale. Elle s'ouvre également aux réflexions consacrées à d'autres régions dès lors qu'elles autorisent une mise en dialogue avec sa région cible. Ouvert aux chercheurs venus de divers horizons, *Les Cahiers du CCRAG* entend promouvoir des réflexions critiques sur la société centrafricaine qui constitue, à n'en point douter le parent pauvre des producteurs scientifiques en Afrique centrale.

Les Cahiers du CCRAG dispose d'un comité scientifique et de lecture pluridisciplinaire dont la principale mission consiste à proposer des orientations scientifiques à la rédaction et à évaluer des articles soumis à la revue en s'assurant du respect des critères de leur scientifcité.

Avec le soutien de :



ISSN : 9782-6043

